

**MONDEVILLE**

# **Dossier de séance**

Conseil municipal du 27 avril 2026

27/04/2026



Ce dossier contient 211 feuillets.

## Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
1	Tableau des emplois	Hélène BURGAT	1
2	Formation des élus	Hélène BURGAT	3
3	Remboursement des frais d'aide à la personne pour mandat électoral	Hélène BURGAT	5
4	Création d'un comité social territorial commun	Hélène BURGAT	7
5	Composition et fonctionnement des instances de dialogue social	Hélène BURGAT	8
6	Avenant à la convention de subvention 2026 au comité des œuvres sociales	Hélène BURGAT	9
	VILLE_AVRIL_Subvention COS 2026 Annexe avenant		10
7	Mise en place d'un régime d'équivalence pour le gardien du camping	Hélène BURGAT	12
8	Mise en place d'une astreinte au camping	Hélène BURGAT	13
9	Reprise anticipée des résultats 2025 du Budget principal de la Ville	Xavier ONRAED	15
	Annexe 1a.Résultats 2025 au 15042026_signé Comptable Maire		17
	Annexe1b.Résultats Fonctionnement BP2025-CFU2025-BP2026 au 15042026		18
	Annexe 1c.Résultats Investissement BP2025-CFU2025-BP2026 au 15042026		19
10	Budget Primitif 2026 - Budget principal	Xavier ONRAED	20
	Annexe.Rapport de présentation du BP 2026 VFF		21
	Maquette BP2026 au 21042026		28
11	Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Transports	Xavier ONRAED	178
	CFU2025_Budget annexe transports		181
12	Affectation des résultats 2025 du Budget annexe Transports	Xavier ONRAED	239
13	Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Transport	Xavier ONRAED	240
	Maquette BP2026 Budget annexe Transports_VF		241
14	Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Pompes Funèbres	Xavier ONRAED	268
	CFU 2025_BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES		270
15	Affectation des résultats 2025 du Budget annexe Pompes Funèbres	Xavier ONRAED	328
16	Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Pompes Funèbres	Xavier ONRAED	330
	Maquette BP2026 Budget annexe Pompes Funebres		331
17	Taux d'imposition pour l'année 2026	Xavier ONRAED	358

## Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
18	Subvention au CCAS pour l'année 2026	Xavier ONRAED	359
	Convention Ville-CCAS 2026		360
19	Demande de subvention DSIL 2026 pour la rénovation des menuiseries du Centre de loisirs	Xavier ONRAED	364
20	Désignations pour la commission communale des impôts directs	Xavier ONRAED	366
21	Subventions aux associations Animation de la ville	Emmanuelle LEPETIT	368
22	Subventions aux associations sportives	Emmanuelle LEPETIT	369
	PROJET Convention USONM Football 2026-2027_exemple		374
23	Ajout d'un tarif pour la nuit insolite - Espace P. Soismier	Emmanuelle LEPETIT	377
	Tarifs espace P. Soismier 2026 - V2		378
24	Subventions aux associations culturelles 2026	Kévin LEBRET	382
	Convention_Sub_Renaissance_2026_V2		385
	Convention_Sub_MA_2026_V2		387
25	Convention de mise à disposition du centre Jeanne Viel au profit de l'association Amorgen Maison des voix	Kévin LEBRET	389
	Convention&#43;Locaux&#43;administratifs&#43;-&#43;Association&#43;Amorgen_2026		390
26	Convention de mise à disposition de locaux situés dans le bâtiment « L'Annexe - maison des associations » au bénéfice de l'Opéra Orchestre Normandie Rouen	Kévin LEBRET	397
	Projet Convention Màd Annexe OONR_14_04_2026_V2(1)		398
27	Convention de mise à disposition de bureaux dans l'Annexe - Maison des associations	Kévin LEBRET	408
	Convention Type Locaux administratifs - Annexe		409

# VILLE DE MONDEVILLE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Rapport n° 1

#### TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal détermine par délibération les postes permanents nécessaires au bon fonctionnement des services. Le tableau des emplois est le document qui recense et décrit l'ensemble de ces emplois, qu'ils soient à temps complet ou non complet. Il fait régulièrement l'objet d'actualisations et de modifications selon l'évolution des besoins des services.

#### Réorganisation de la direction de l'éducation enfance jeunesse

A l'occasion de la fin de détachement du directeur adjoint à l'éducation enfance jeunesse et de l'ouverture d'un nouveau mandat municipal, la direction de l'éducation enfance jeunesse (DEEJ) est réorganisée pour répondre au mieux aux nouveaux objectifs municipaux.

Sous l'autorité de la directrice éducation enfance jeunesse sont positionnés :

- une assistance administrative,
- un(e) directeur(trice) adjoint(e) (poste n°464) à la petite enfance, la parentalité et la coordination de la convention territoriale globale (CTG), encadrant les services de la petite enfance,
- un(e) responsable scolaire, enfance, jeunesse (poste n°375) encadrant les ATSEM, les coordinateurs périscolaires, loisirs et jeunesse et une assistante administrative.

#### Réorganisation de la résidence Clair Soleil

A l'occasion du départ en retraite de la responsable de la résidence autonomie, une nouvelle organisation de ce service est proposée à titre expérimental. D'une part, la responsabilité du service est attribuée à la responsable de l'équipe France Services, issue d'une filière sociale et qui pourra assurer le lien avec la coordinatrice du bien vieillir.

D'autre part, le poste prochainement vacant de responsable de la résidence autonomie, fondé sur un grade en voie d'extinction, est supprimé (poste n°24). Est créé à la place un poste d'animateur résidence autonomie et bien vieillir (poste n°465).

VU le code général de la fonction publique, dont son article L-313-1,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant la présentation en comité social territorial du 9 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **DE CRÉER** les postes suivants :

N° du poste	Précision d'affectation	Intitulé du poste	Temps de travail du poste	Grades ouverts
464	DEEJ ADMINISTRATION	Directeur adjoint à la petite enfance, la parentalité et la CTG	35h/35h	Grade d'infirmier puériculteur, d'éducateur de jeunes enfants, d'attaché, rédacteur principal 1re classe
465	SOL – Foyer Clair Soleil	Animateur résidence autonomie et bien vieillir	35h/35h	Cadre d'emploi des adjoints d'animation et des animateurs

- **DE SUPPRIMER** le poste suivant :

N° du poste	Précision d'affectation	Intitulé du poste	Temps de travail du poste	Grades ouverts
24	SOL – Foyer Clair Soleil	Directrice du foyer pour personnes âgées	35h/35h	Emploi spécifique - grade de directeur F.P.A.

- **DE MODIFIER** le poste suivant :

N° du poste	Précision d'affectation	Intitulé du poste	Temps de travail du poste	Anciens grades ouverts	Nouveaux grades ouverts
-------------	-------------------------	-------------------	---------------------------	------------------------	-------------------------



375	DEEJ ADMINISTRATION	- ANCIEN : Directeur adjoint EEJ NOUVEAU : Responsable scolaire, enfance, jeunesse	35h/35h	Grade d'attaché	Cadre d'emploi d'animateur et de rédacteur
-----	------------------------	--	---------	-----------------	---

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE



# VILLE DE MONDEVILLE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Rapport n° 2

#### FORMATION DES ÉLUS

L'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) énonce que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

A ce titre, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, détermine les orientations et les crédits ouverts.

#### Formations concernées

Conformément à la réglementation, la formation devra être organisée par un organisme public ou privé agréé par le ministère chargé des collectivités territoriales (article R. 1221-12 du CGCT).

Ces formations doivent être en lien avec l'exercice des fonctions. Seront ainsi acceptées :

- Les formations en lien avec les compétences de la collectivité, en particulier les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions du ou des élus demandeurs,
- Les formations liées au fonctionnement et au financement des collectivités territoriales (finances publiques, marchés publics, assemblées délibérantes, intercommunalité, etc.).

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat, pour les élus ayant reçu une délégation.

#### Frais de formation

Les frais de déplacements, de restauration et d'hébergement sont pris en charge conformément aux dispositions applicables aux agents municipaux. A l'heure actuelle, ces dispositions sont déterminées par la délibération n°2025-146 du 19 mars 2025.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par la collectivité. Chaque année, un crédit est inscrit au budget communal pour la prise en charge des dépenses de formation des élus. Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Le financement par le DIFE et celui par la collectivité peuvent être cumulés.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte financier unique, et fait l'objet d'un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

#### Procédure

Il appartient à l'élu, avant de s'inscrire à une session de formation, de vérifier auprès de la direction des ressources humaines que l'action engagée répond bien aux conditions fixées et que la dépense peut être engagée compte tenu des crédits disponibles. Cette demande doit être écrite et accompagnée des pièces justificatives nécessaires (coût, date, lieu de formation, nom de l'organisme de formation, programme de formation, etc.).

Vu le code général des collectivités territoriales, dont ses articles L2123-12, L. 2123-14, L. 2123-16 et R. 2123-12 à R. 2123-14 ;

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres,

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** les modalités d'exercice du droit à la formation des élus municipaux telles qu'énoncées dans la présente délibération, et l'inscription des crédits afférents au budget de la commune,
- **D'AUTORISER** la Maire à prendre en charge les actions de formation des élus répondant aux conditions de prise en charge fixées par le conseil municipal dans la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le cas échéant la Maire à proposer une formation collective à l'ensemble des membres du conseil municipal.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	------	--------	-------	------------------------------



--	--	--	--	--



# VILLE DE MONDEVILLE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Rapport n° 3

#### REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AIDE À LA PERSONNE POUR MANDAT ÉLECTORAL

Les élus municipaux peuvent bénéficier de remboursement des frais générés par l'exercice de leurs fonctions. La délibération relative aux frais de missions prévoit ainsi qu'ils bénéficient du remboursement de leurs frais de déplacement, de restauration et d'hébergement lors de leurs missions, dans les mêmes conditions que les agents municipaux. Ces dispositions sont fixées à l'heure actuelle par la délibération n°2025-146 du 19 mars 2025.

Sur délibération de l'assemblée délibérante, les membres du conseil municipal peuvent également bénéficier d'une prise en charge des frais de personnel à domicile pour assister à certains événements municipaux.

#### Conditions

Plus précisément, cette prise en charge concerne les frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, lorsque ces dépenses ont été engagées par les membres du conseil municipal en raison de :

- leur participation aux séances plénières du conseil municipal ;
- leur participation aux réunions de commissions dont ils sont membres et instituées par une délibération du conseil municipal ;
- leur participation aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune ;
- l'exercice d'un mandat spécial.

#### Montant

Les frais de garde susvisés sont pris en charge, sur présentation d'un état des frais, sans que le montant horaire ne puisse dépasser celui du SMIC.

#### Justificatifs

Afin de permettre à la commune d'exercer un contrôle, l'élu devra fournir les pièces justificatives nécessaires.

1. Tout élément permettant de justifier que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien des enfants de moins de 16 ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle ;
2. Tout élément permettant de confirmer que la garde ou l'assistance a eu lieu au moment de la tenue de l'une des réunions mentionnées ci-dessus ;
3. Tout élément permettant de s'assurer du caractère régulier et déclaré de la prestation des personnes physiques ou morales intervenant ;
4. Une déclaration sur l'honneur précisant le montant du reste à charge réel, déduction faite de toutes aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts dont l'élu bénéficie par ailleurs. En effet ce remboursement ne saurait dépasser le coût réel pour l'élu.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-18-2 et D2123-22-4-A et suivants,

Considérant le besoin de proposer un remboursement des frais engagés pour la garde ou l'assistance de personnes pour permettre aux élus municipaux d'assister aux événements municipaux cités,

Il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** le remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, engagés par les élus municipaux dans les conditions précisées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Mme la Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				





# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 4

## CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN

Les prochaines élections professionnelles auront lieu, pour l'ensemble de la fonction publique, le 10 décembre 2026. A cette occasion, les représentants du personnel de la Ville et du CCAS de Mondeville seront élus au sein du Comité Social Territorial (CST).

Le Code général de la fonction publique, en ses articles L. 251-5 à L. 251-10, prévoit qu'un CST est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Par ailleurs il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants de la collectivité et d'un ou plusieurs établissements publics qui lui sont rattachés, de créer un CST commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Le fonctionnement d'un CST commun au CCAS et la ville de Mondeville s'inscrit dans la logique de mutualisation de la gestion des ressources humaines des deux structures et participe à l'harmonisation des conditions de travail, de rémunération, d'évolution professionnelle et plus généralement de l'ensemble des règles applicables aux agents des deux entités.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 251-7 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 123-4 ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un CST commun compétent pour l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS de Mondeville,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1er janvier 2026 de la Ville et du CCAS permettent la création d'un CST commun,

Il vous est proposé :

- **DE CREER** un comité social territorial (CST) local commun compétent pour les agents de la Ville et du CCAS de Mondeville et la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT) correspondante.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				



# VILLE DE MONDEVILLE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Rapport n° 5

#### COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL

Le 10 décembre 2026, les agents territoriaux voteront pour élire leurs représentants dans les instances de dialogue social. Le Centre de Gestion organise les élections pour les représentants siégeant aux commissions administratives paritaires, à la commission consultative paritaire et aux conseils de discipline qui en découlent.

Par délibérations concordantes, le CCAS et la Ville de Mondeville ont créé un comité social commun porté par la ville de Mondeville. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le nombre d'électeurs de cette instance (352 électeurs) rend obligatoire le maintien de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT) qui en découle. Il revient donc à la ville de Mondeville de délibérer sur la composition et le fonctionnement de ces instances. La commune aura également la charge de l'organisation des élections correspondantes.

#### Composition

Il est proposé de maintenir la composition actuelle et son paritarisme des collèges, à savoir :

- Représentants du personnel : 4 titulaires et 4 suppléants au CST et autant à la FSSSCT,
- Représentants de la collectivité : 4 titulaires et 4 suppléants au CST et autant à la FSSSCT,

#### Fonctionnement

Le vote des représentants des élus est autorisé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu la délibération n°2026-13 du 9 mars 2026 du conseil d'administration du CCAS de Mondeville portant création d'un comité social territorial commun à la Ville de Mondeville,

Vu la délibération n°2026-014 du 20 mars 2026 du conseil municipal de la ville de Mondeville portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Considérant qu'un comité social territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du CST dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est au moins égal à 200 agents,

Considérant la réunion d'information et de consultation des organisations syndicales qui s'est tenue le vendredi 10 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **DE FIXER** le nombre de représentants du personnel à quatre (4) titulaires et quatre (4) suppléants au sein du CST, ainsi qu'au sein de la FSSSCT,
- **DE MAINTENIR** la parité numérique et fixer le nombre de représentants de la collectivité à quatre (4) titulaires et quatre (4) suppléants au sein du CST ainsi qu'au sein de la FSSSCT,
- **D'AUTORISER** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité,
- **D'AUTORISER** la Maire à représenter la collectivité pour tout litige relatif aux élections professionnelles.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				



# VILLE DE MONDEVILLE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Rapport n° 6

#### AVENANT À LA CONVENTION DE SUBVENTION 2026 AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

Le COS de Mondeville est une association « loi 1901 », créée en 1972, qui a pour but :

- de contribuer par des moyens appropriés au développement et à la création d'œuvres sociales en faveur des personnels de la collectivité ;
- de gérer les œuvres sociales en faveur des personnels en activité (titulaires, contractuels de droit public) et des retraités ;
- d'instituer en faveur de ces personnels toutes les formes d'aides et d'actions à caractère social : financières, matérielles, culturelles, de loisirs ;
- de soutenir toute activité sportive, individuelle ou collective, pratiquée par ses membres au sein de l'association.

Afin de soutenir et permettre la mise en œuvre de ces actions au bénéfice du personnel municipal tout au long de l'année 2026 et au regard de la demande de subvention formulée par le COS, il est proposé que la Ville alloue une subvention de 105 100 € au titre de l'année 2026.

Par délibération n°2025-242 du 3 décembre 2025 autorisant la signature de la convention correspondante, le conseil municipal de Mondeville a autorisé le versement d'une subvention initiale/acompte de 60 000 € au COS de Mondeville. En effet, chaque année le COS fait face au mois d'avril à la principale dépense de l'année, à savoir l'adhésion de ses membres au CNAS (comité national d'action sociale). En conséquence, le calendrier budgétaire en année de renouvellement de l'assemblée délibérante ne permettait pas d'assurer la continuité des actions mises en œuvre au bénéfice du personnel municipal tout au long de l'année 2026.

Au regard de ces éléments et de l'attribution d'une subvention totale de 105 100 € au titre de l'année 2026, un versement complémentaire de 45 100 € maximum sera effectué au COS au titre de l'année 2026. Un avenant à la convention est formalisé en conséquence.

Considérant la demande de subvention annuelle formulée par la Présidente du COS et son budget prévisionnel,  
 Considérant la convention en date du 13 avril 2026, annexée à la délibération n°2025-242 du 3 décembre 2025 et autorisant le versement d'une subvention initiale de 60 000 € pour l'année 2026,  
 Considérant le projet d'avenant annexé à la présente délibération,

Il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant maximum de 105 100 € au COS de Mondeville pour l'année 2026, selon les conditions stipulées dans le projet d'avenant à la convention annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de subvention, tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tout acte s'y rapportant pour sa bonne exécution.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				





## AVENANT A LA CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **La Ville de Mondeville**, sise Hôtel de Ville, 5 rue Chapron, 14120 MONDEVILLE

représentée par le Maire de Mondeville, Madame Hélène BURGAT, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2026,

ci-après dénommée **LA VILLE**

D'UNE PART,

ET

- **Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville et du CCAS de Mondeville**, sis 6 rue Chapron, 14120 MONDEVILLE

représenté par sa Présidente, Madame Morgane BARBANCHON MILLET,

ci-après dénommé **LE BENEFICIAIRE**

D'AUTRE PART,



IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

**PREAMBULE :**

Le présent avenant a pour objet la modification des articles 2, 4 et 6 de la convention signée le 13 avril 2026.

**ARTICLE 1 :**

L'article 2 de la convention est modifié comme suit :

Le paragraphe 1 est conservé :

« Compte tenu du calendrier budgétaire en année de renouvellement de l'assemblée délibérante, la Ville s'engage à verser au bénéficiaire une subvention initiale d'un montant maximal de 60.000 €. »

Le paragraphe 2 est supprimé

~~« Une subvention complémentaire pourra être versée après renouvellement de l'assemblée délibérante, sous réserve d'un avenant à la présente convention. »~~

Les paragraphes suivants sont ajoutés :

« La Ville s'engage à verser au bénéficiaire une subvention complémentaire d'un montant maximal de 45 100 €.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait supérieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Ville restera plafonnée au montant précisé dans la présente convention. »

**ARTICLE 2 :**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification et induira le versement du solde de la subvention 2026.

**ARTICLE 3 :**

Toutes les clauses et conditions générales de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en deux exemplaires originaux

A Mondeville, le

Pour Le Comité des Œuvres Sociales

La Présidente

Morgane BARBANCHON MILLET

A Mondeville, le

Pour la Ville de Mondeville

Le Maire

Hélène BURGAT



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 7

## MISE EN PLACE D'UN RÉGIME D'ÉQUIVALENCE POUR LE GARDIEN DU CAMPING

En application de l'article L. 611-2 du code général de la fonction publique (CGFP), les règles relatives à la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial.

L'espace municipal Pierre SOISMIER situé sur le territoire de la commune de Cabourg, communément appelé camping municipal, nécessite une présence importante de son gardien sur site, ce qui justifie qu'il bénéficie d'un logement pour nécessité absolue de service. Cette présence doit être organisée, en fonction du niveau d'activité de l'agent selon les périodes de la journée, ce qui peut être fait par l'instauration d'un régime d'équivalence pour les périodes de gardiennage du camping.

Le dispositif des régimes d'équivalence est inspiré d'un dispositif en place dans la fonction publique d'Etat, dont l'application dans la fonction publique territoriale a été validée par la jurisprudence administrative. Ce régime d'équivalence permet de dissocier le temps de travail productif des périodes d'inaction que comporte l'exercice de certaines fonctions (Cour Administrative d'Appel de Versailles 22 octobre 2015 n°15VE00936). Aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe de durée d'équivalence pour la fonction publique territoriale.

Il est proposé d'instaurer un régime d'équivalence du temps de travail pour les périodes de gardiennage du camping, avec un coefficient de 0,25. Ce dispositif se traduit de la manière suivante : pour une heure de gardiennage, 15 minutes sont comptabilisées en temps de travail. L'agent peut rester à son domicile ou à proximité immédiate du site et vaquer à ses occupations personnelles. S'il est appelé, il doit intervenir immédiatement. Tant que cette intervention ne dépasse pas le temps prévu par le régime d'équivalence, celle-ci est incluse dans son temps de travail. Si l'intervention dépasse le coefficient d'équivalence, le temps supplémentaire est comptabilisé comme heure supplémentaire.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 800-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique,

Considérant l'avis du comité social du 9 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** le régime d'équivalence pour les périodes de gardiennage du camping avec un coefficient de 0,25.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire et les services compétents à organiser sa mise en œuvre opérationnelle dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération, et à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				



# VILLE DE MONDEVILLE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Rapport n° 8

#### MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE AU CAMPING

L'espace municipal Pierre SOISMIER, communément appelé camping municipal, accueille les campeurs depuis cette année du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 30 octobre. Auparavant, l'ouverture du camping était restreinte à la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre. De ce fait, le gardien du camping n'était pas autorisé à bénéficier de congés annuels sur la période d'ouverture et assurait la surveillance continue du site.

Cette organisation ne peut être maintenue avec l'élargissement de la saison d'ouverture. En conséquence, il convient d'organiser un régime d'astreinte pour les périodes d'absences du gardien.

Conformément à l'article 5 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 et au décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 modifié, les modalités de mise en place du régime d'astreinte et d'interventions sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité social.

Une période d'astreinte est une période pendant laquelle un agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. La durée de cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu d'intervention, et donnent lieu au versement d'une indemnité ou d'une compensation en temps.

#### **Article 1 – Cas de recours à l'astreinte :**

L'astreinte mise en œuvre par la collectivité est une astreinte de sécurité, qui vise à garantir la sécurité des biens et des personnes sur l'espace Pierre SOISMIER.

Ainsi, le responsable administratif du camping peut notamment intervenir durant sa période d'astreinte sur sollicitation d'un usager ou d'un service d'urgence (pompiers, police...) pour organiser une évacuation, réparer un défaut technique (par ex. fuite provoquant une inondation), etc.

#### **Article 2 - Modalités d'organisation :**

- **Equipe d'astreinte** : seul le responsable administratif du camping est concerné.  
Par exception, l'agent mobilisé par l'astreinte technique peut être appelé pour porter assistance au responsable administratif du camping en cas de nécessité impérieuse, en particulier si l'intervention considérée nécessite la présence de deux agents. Cette sollicitation exceptionnelle se fera sur décision et appel de l'élu d'astreinte.
- **Missions** : toutes interventions requises pour la sécurité des biens et des personnes demeurant à l'espace Pierre SOISMIER, conformément aux cas de recours possibles à l'astreinte prévus à l'article 1 de la présente délibération.
- **Horaires** : l'astreinte est organisée pour compenser les absences du gardien logé, en particulier :
  - Sur toute la période d'ouverture du camping, les nuits attenantes à la journée du repos du gardien, à partir de la fin de la journée de travail de l'agent d'astreinte et jusqu'à sa reprise le lendemain. A l'heure actuelle, le gardien est en repos le jeudi, l'astreinte concerne donc les nuits de mercredi à vendredi.
  - Sur les périodes de congés annuels ou récupération du temps de travail du gardien, sur l'ensemble de la semaine concernée, à partir de la fin de la dernière journée travaillée par le gardien et jusqu'à sa reprise.
  - Cette astreinte est également mobilisable en cas d'absence pour raison de santé ou autre motif.
- **Obligations particulières de l'agent d'astreinte** : après appel déclenchant l'intervention, l'agent d'astreinte doit être sur le lieu d'intervention en moins de 30 minutes.
- **Moyens de communication et outils mis à disposition** : un téléphone portable.
- **Comptabilisation des périodes d'intervention** : les horaires de chaque intervention sont comptabilisés au réel et saisis ensuite dans le logiciel de suivi du temps de travail pour récupération ou rémunération.

#### **Article 3 - Services et emplois concernés :**

Le responsable administratif du camping est le seul agent mobilisable pour cette astreinte.

#### **Article 4 - Modalités de rémunération et/ou compensation :**

Les périodes d'astreinte sont rémunérées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Les interventions durant la période d'astreinte font l'objet d'un repos compensateur ou d'une rémunération.



Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 modifié relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 modifié relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 modifié relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 modifié par arrêté du 24 mai 2024 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

Considérant l'avis du comité social en date du 9 avril 2026 ;

Considérant la nécessité de mettre en place un régime d'astreinte pour la sécurité des biens et des personnes de l'espace Pierre SOISMIER,

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre d'une astreinte pour le responsable administratif du camping, selon les modalités exposées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire et les services compétents à organiser sa mise en œuvre opérationnelle dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération, et à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 9

## REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

*Nous ne sommes pas en mesure de présenter un Compte Financier Unique (CFU) définitif au 14/04/2026. Dès lors, l'instruction comptable M57 permet de présenter des résultats budgétaires provisoires soumis à adoption par anticipation. Si le CFU définitif fait apparaître une différence, une régularisation sera apportée dans une délibération ultérieure.*

L'instruction comptable M57 prévoit que la reprise des résultats ait habituellement lieu après le vote du compte financier unique (CFU) et l'affectation des résultats.

Cependant, il est possible de reprendre les résultats avant l'arrêt du compte financier unique, sur la base d'estimations, à condition toutefois que cette reprise intervienne après la fin de la journée complémentaire (31.01) et avant la date limite de vote du budget (30.06).

Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle. Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (intégrant les restes à réaliser) ;
- le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation. Les restes à réaliser des deux sections doivent être repris, ainsi que la prévision d'affectation.

Les résultats de l'exercice 2025 du budget principal de la ville de Mondeville constatés et visés par le Comptable sont les suivants :

### Section de fonctionnement

Recettes 2025	18 494 166,09 €
Dépenses 2025	18 497 756,55 €
Résultat de l'exercice 2025	- 3 590,46 €
Report de l'exercice N-1 (002)	2 222 794,36 €
Résultat cumulé N à affecter dans le cadre du BP 2026	2 219 203,90 €

La section de fonctionnement présente un résultat de fonctionnement excédentaire provisoire de 2 219 203,90 €.

### Section d'investissement

Recettes 2025	3 297 110,23 €
Dépenses 2025	4 939 696,23 €
Résultat de l'exercice 2025	- 1 642 586,00 €
Report de l'exercice N-1 (001)	1 112 209,26 €
Résultat cumulé N à affecter dans le cadre du BP 2026	- 530 376,74 €
Reste à réaliser en dépenses	- 645 029,42 €
Reste à réaliser en recettes	388 100,68 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	- 256 928,74 €



La section d'investissement présente un résultat déficitaire provisoire de – 530 376,74 € et un solde négatif des restes à réaliser de – 256 928,74 €. Il est donc nécessaire de couvrir un besoin de financement de 787 305,48 €, via l'excédent de la section de fonctionnement.

Les résultats provisoires de l'exercice 2025 seraient donc de 1 431 898,42 €.

Ces montants seront inscrits dans le budget primitif de l'exercice 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Une délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir avant la fin de l'exercice 2026, après le vote du compte financier unique de 2025 (qui devra intervenir avant le 30 juin 2026).

Vu l'article L.1612-32 du code général des collectivités territoriales,

Vu le tome II de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le tableau de calcul prévisionnel des résultats de l'exécution du budget, établi par l'ordonnateur et attesté par le comptable du Service de Gestion Comptable Val et Littoral,

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025,

Après consultation des conseillers municipaux réunis le 8 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **DE CONSTATER ET APPROUVER** la reprise anticipée en 2026 des résultats de l'exercice 2025 selon les montants présentés ci-dessus et dans les documents annexés à la présente délibération ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Madame la Maire ou à son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				



Au 14/04/2026

RESULTATS PROVISOIRES 2025 - VILLE DE MONDEVILLE

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Résultat de fonctionnement</b>						
Exédent reporté (002) N-1	2 000 582,97	2 005 078,73	2 168 774,97	2 006 701,05	2 222 794,36	1 431 898,42
Recettes de fonctionnement N	16 991 862,12	21 316 435,42	18 582 722,44	19 677 681,85	18 494 166,09	
Dépenses de fonctionnment N	-15 906 657,39	-19 752 128,29	-18 744 796,36	-19 261 588,54	-18 497 756,55	
Résultat	3 085 787,70	3 569 385,86	2 006 701,05	2 422 794,36	2 219 203,90	

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Résultat investissement</b>						
Solde d'exécution (001) N-1	1 463 651,76	-545 931,34	-912 522,72	1 970 832,40	1 112 209,26	-530 376,74
Recettes d'investissement N	2 760 539,19	7 230 763,45	7 731 145,94	4 046 899,55	3 297 110,23	
Dépenses d'investissement N	-4 770 122,29	-7 597 354,83	-4 847 790,82	-4 905 522,69	-4 939 696,23	
Sous-total solde d'exécution N	-545 931,34	-912 522,72	1 970 832,40	1 112 209,26	-530 376,74	
RAR (dépenses) N	-2 444 405,64	-2 481 244,91	-2 236 255,80	-2 125 778,11	-645 029,42	
RAR (recettes) N	1 909 628,01	1 993 156,74	702 352,80	2 146 558,12	388 100,68	
Si négatif = besoin de financement	-1 080 708,97	-1 400 610,89	436 929,40	1 132 989,27	-787 305,48	
Si positif = excédent de financement						

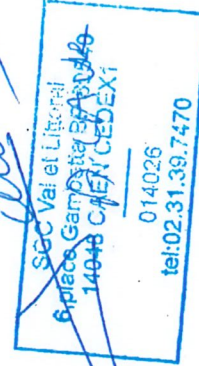
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>						
Compte 1068	1 080 708,97	1 400 610,89	-	200 000,00	787 305,48	
Compte 001 (Si neg = D, Si pos = R)	-545 931,34	-912 522,72	1 970 832,40	1 112 209,26	-530 376,74	
Compte 002	2 005 078,73	2 168 774,97	2 006 701,05	2 222 794,36	1 431 898,42	

Mondeville, le 14/04/2026

Caen, le 15/04/2026



Aline BURGAT, Maire



15/04/2026

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	BP 2025 (BP+virements+DM)	CFU 2025 provisoire	Taux d'exécution	BP 2026
011 Charges à caractère général	4 504 854,00 €	3 830 979,62 €	85,0%	4 435 161,42 €
012 Charges de personnel	9 787 695,00 €	9 758 075,89 €	99,7%	10 089 180,00 €
014 Atténuation de produits	623 016,00 €	570 838,00 €	91,6%	175 300,00 €
65 Autres charges de gestion courante	3 414 024,36 €	3 188 130,80 €	93,4%	3 334 920,00 €
66 Charges financières	98 500,00 €	75 566,67 €	76,7%	97 900,00 €
67 Charges exceptionnelles	70 000,00 €	62 201,79 €	88,9%	20 000,00 €
68 Dotations aux provisions	25 843,00 €		0,0%	22 560,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>18 523 932,36 €</b>	<b>17 485 792,77 €</b>	<b>94,4%</b>	<b>18 175 021,42 €</b>
Dépenses d'ordre	850 000,00 €	1 011 963,78 €	119,1%	850 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	500 000,00 €			100 000,00 €
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>19 873 932,36 €</b>	<b>18 497 756,55 €</b>	<b>93,1%</b>	<b>19 125 021,42 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 873 932,36 €</b>	<b>18 497 756,55 €</b>	<b>93,1%</b>	<b>19 125 021,42 €</b>

RECETTES				
Chapitre	BP 2025	CFU 2025 provisoire	Taux d'exécution	BP 2026
013 Atténuation de charges	80 000,00 €	113 811,14 €	142,3%	80 000,00 €
70 Produits des services, du domaine	1 671 000,00 €	1 751 736,73 €	104,8%	1 737 650,00 €
73 Impôts et taxes (sauf 731)	7 269 343,00 €	7 273 555,07 €	100,1%	7 187 778,00 €
731 Fiscalité locale	6 004 000,00 €	6 513 788,41 €	108,5%	6 244 450,00 €
74 Dotation et participation	2 017 787,00 €	2 125 359,55 €	105,3%	2 032 289,00 €
75 Autres produits de gestion courante	475 000,00 €	365 102,88 €	76,9%	353 500,00 €
76 Produits financiers	7 600,00 €	5 941,00 €	78,2%	4 456,00 €
77 Produits exceptionnels	76 408,00 €	212 155,58 €	277,7%	3 000,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>17 601 138,00 €</b>	<b>18 361 450,36 €</b>	<b>104,3%</b>	<b>17 643 123,00 €</b>
Recettes d'ordre	50 000,00 €	132 715,73 €	265,4%	50 000,00 €
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>17 651 138,00 €</b>	<b>18 494 166,09 €</b>	<b>104,8%</b>	<b>17 693 123,00 €</b>
002 Résultat N-1 reporté	2 222 794,36 €	2 222 794,36 €	100,0%	1 431 898,42 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 873 932,36 €</b>	<b>20 716 960,45 €</b>	<b>104,2%</b>	<b>19 125 021,42 €</b>



15/04/2026

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	BP 2025	CFU 2025 provisoire	RAR 2025	Propositions nouvelles 2026	BP 2026 (y compris RAR 2025)
16 Emprunts et dettes assimilées	474 560,00 €	419 946,27 €		367 000,00 €	367 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	38 965,40 €	22 940,00 €	10 181,16 €	165 458,00 €	175 639,16 €
204 Subv. Equipement versées	766 327,74 €	386 288,75 €	315 974,96 €	130 000,00 €	445 974,96 €
21 Immobilisation corporelles	3 780 572,07 €	2 981 653,67 €	240 511,53 €	1 035 072,00 €	1 275 583,53 €
23 Immobilisation en cours	1 124 729,17 €	911 717,41 €	78 361,77 €	95 000,00 €	173 361,77 €
27 Autres immobilisations financières	70 000,00 €	- €		70 000,00 €	70 000,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>6 255 154,38 €</b>	<b>4 722 546,10 €</b>	<b>645 029,42 €</b>	<b>1 862 530,00 €</b>	<b>2 507 559,42 €</b>
Dépenses d'ordre	593 713,00 €	217 150,13 €		100 000,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>6 848 867,38 €</b>	<b>4 939 696,23 €</b>	<b>645 029,42 €</b>	<b>1 962 530,00 €</b>	<b>2 607 559,42 €</b>
001 – Résultat N-1 reporté					530 376,74 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 848 867,38 €</b>	<b>4 939 696,23 €</b>	<b>645 029,42 €</b>	<b>1 962 530,00 €</b>	<b>3 137 936,16 €</b>

RECETTES					
Chapitre	BP 2025	CFU 2025 provisoire	RAR 2025	Propositions nouvelles 2026	BP 2026 (y compris RAR 2025)
10 Dotations fonds divers et réserves	1 100 000,00 €	923 456,81 €		700 000,00 €	700 000,00 €
1068 Excédents de fonct. capitalisés	200 000,00 €			787 305,48 €	787 305,48 €
13 Subventions d'invest.	2 172 808,12 €	1 194 494,24 €	388 100,68 €	137 530,00 €	525 630,68 €
16 Emprunts et dettes assimilées	50 000,00 €	4 056,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
26 Participations et créances rattachées	- €	19 296,00 €			
27 Autres immobilisations financières	171 000,00 €	59 409,00 €		120 000,00 €	120 000,00 €
024 Produits de cession d'immo	149 137,00 €				- €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>3 842 945,12 €</b>	<b>2 200 712,05 €</b>	<b>388 100,68 €</b>	<b>1 749 835,48 €</b>	<b>2 137 936,16 €</b>
Recettes d'ordre	1 393 713,00 €	1 096 398,18 €		900 000,00 €	900 000,00 €
021 Virement section de fonct.	500 000,00 €			100 000,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>5 736 658,12 €</b>	<b>3 297 110,23 €</b>	<b>388 100,68 €</b>	<b>2 749 835,48 €</b>	<b>3 137 936,16 €</b>
001 – Résultat N-1 reporté	1 112 209,26 €	1 112 209,26 €			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 848 867,38 €</b>	<b>4 409 319,49 €</b>	<b>388 100,68 €</b>	<b>2 749 835,48 €</b>	<b>3 137 936,16 €</b>



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 10

## BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la Ville pour l'année 2026 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Recettes : 19 125 021,42 €

Dépenses : 19 125 021,42 €

En section d'investissement :

Recettes : 3 137 936,16 €

Dépenses : 3 137 936,16 €

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser de procéder le cas échéant à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans chacune des deux sections dans la limite de 7,5% des crédits inscrits au budget de l'exercice 2025, comme le permet l'instruction comptable et budgétaire M57 (fongibilité des crédits), hormis le chapitre 012 – Dépenses de personnel, qui devra toujours faire l'objet d'une décision budgétaire modificative présentée en conseil municipal.

Dans le cas de l'application de cette autorisation ainsi définie, Madame la Maire informera le conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Par conséquent,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Après s'être fait présenter la maquette du budget primitif 2026 du budget principal de la Ville et le rapport de présentation, Après consultation des conseillers municipaux réunis le 08 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget principal,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				



# VILLE DE MONDEVILLE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### BUDGET PRIMITIF 2026 RAPPORT DE PRESENTATION

#### I – LES PRIORITES DU BUDGET 2026

Ce rapport du budget primitif (BP) a pour objectif de présenter les grandes masses budgétaires ainsi que les équilibres financiers pour 2026. Il a vocation à synthétiser et rendre accessibles les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires (M57 pour la Ville).

Compte tenu des éléments de contexte, des facteurs exogènes influençant la situation budgétaire et financière de la Ville comme les décisions nationales, et des possibilités propres à son budget, le Budget primitif 2026 est un budget naturellement prudent dans les inscriptions des prévisions de recettes.

C'est un budget qui prévoit par ailleurs une baisse des dépenses par rapport à 2025 (- 4 % du BP2025 au BP2026). En effet, tout en maintenant un niveau important de services offerts à la population, en particulier à l'attention des plus fragiles, et de soutien aux associations mondevillaises dans leurs actions en direction de tous, un effort important a été demandé aux services de la Ville pour réduire les dépenses de fonctionnement, hors masse salariale et postes contraints. Or ces postes contraints sont nombreux : assurances, denrées alimentaires, gaz et carburant, cotisations employeurs...

Concernant les investissements, l'année 2026 sera axée sur la finalisation des opérations engagées et la réalisation d'opérations de proximité de moins grande envergure mais concourant à répondre aux priorités municipales. Certaines viseront notamment à réduire à terme les dépenses de fonctionnement (travaux d'amélioration de l'isolation des bâtiments, achat de véhicule électrique, remplacements de luminaires dans l'espace public, rationalisation de l'occupation des locaux...), le tout sans nouvel emprunt. L'année 2026 permettra également de préparer la Programmation Pluriannuelle des Investissements du mandat 2026-2032, aussi bien en dépenses qu'en recettes en menant des études de programmation pour avoir des estimations utiles aux arbitrages futurs.

#### II – L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET 2026

Le budget primitif 2026 de la Ville est établi sur la base des orientations budgétaires arrêtées lors du Conseil Municipal du 7 avril 2026.

Le détail du budget par chapitre est le suivant :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant en €	Chapitre	Montant en €
011 Charges à caractère général	4 435 161,42 €	013 Atténuation de charges	80 000,00 €
012 Charges de personnel	10 089 180,00 €	70 Produits des services, du domaine	1 737 650,00 €
		73 Impôts et taxes (sauf 731)	7 187 778,00 €
014 Atténuation de produits	175 300,00 €	731 Fiscalité locale	6 244 450,00 €
		74 Dotation et participation	2 032 289,00 €
65 Autres charges de gestion courante	3 334 920,00 €	75 Autres produits de gestion courante	353 500,00 €
66 Charges financières	97 900,00 €	76 Produits financiers	4 456,00 €
67 Charges exceptionnelles	20 000,00 €	77 Produits exceptionnels	3 000,00 €
68 Dotations aux provisions	22 560,00 €	78 Reprises de provisions	-
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>18 175 021,42</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>17 643 123,00</b>
Dépenses d'ordre	850 000,00 €	Recettes d'ordre	50 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	100 000,00 €		
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>19 125 021,42</b>	<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>17 693 123,00</b>
		002 Résultat N-1 reporté	1 431 898,42
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 125 021,42</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 125 021,42</b>



INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant en €	Chapitre	Montant en €
13 Subventions d'investissement		10 Dotations fonds divers et réserves	700 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	367 000,00	1068 Excédents de fonct. capitalisés	787 305,48
20 Immobilisations incorporelles	175 639,16	13 Subventions d'invest.	525 630,68
204 Subv. Equipement versées	445 974,96	16 Emprunts et dettes assimilées	5 000,00
21 Immobilisation corporelles	1 275 583,53		
23 Immobilisation en cours	173 361,77	23 Immobilisation en cours	
26 Participations et créances rattachées			
27 Autres immobilisations financières	70 000,00	27 Autres immobilisations financières	120 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 507 559,42</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 137 936,16</b>
Dépenses d'ordre	100 000,00	Recettes d'ordre	900 000,00
		021 Virement section de fonct.	100 000,00
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>2 607 559,42</b>	<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>3 137 936,16</b>
001 – Résultat N-1 reporté	530 376,74		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 137 936,16</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 137 936,16</b>

### III – LES RECETTES PREVISIONNELLES DU BUDGET 2026

L'estimation des recettes 2026 tient compte des éléments suivants :

#### III.1 Les recettes d'investissement

Le montant des recettes réelles d'investissement s'élève à 2 137 936,16 €.

Compte tenu des opérations d'ordre et du virement provenant de la section de fonctionnement, le montant total s'élève à 3 137 936,16 €.

Le FCTVA est calculé en fonction des investissements réalisés l'année précédente. Il est estimé à 400 000 €. La Taxe d'aménagement est évaluée à 300 000 €, inscription prudente compte tenu du retard accumulé par la Direction des Finances Publiques pour collecter et reverser les taxes dues.

Les subventions d'investissement notifiées représentent une somme de 525 630,68 €. Il s'agit du solde des subventions attribuées par le Département du Calvados et la CARSAT pour la rénovation du Foyer Clair Soleil, du solde de la subvention du Fonds Vert/Agence de l'eau pour les travaux du Champ de Foire ou encore du solde de la Dotation de Soutien à L'Investissement Local (DSIL) pour l'opération de rénovation de plusieurs toitures en 2025. En 2026, sont d'ores et déjà acquises une subvention du Fonds de Prévention des Risques Naturels (dit Fonds Barnier) pour le diagnostic réalisé sur la paroi rocheuse de la rue des Roches, ou encore de la Caisse d'Allocations Familiales pour la rénovation du centre de loisirs. Plusieurs demandes de subvention seront effectuées en 2026, notamment de DSIL auprès de la Préfecture (voir délibérations ultérieures).

Des recettes financières d'un montant total de 120 000 € proviennent notamment du prêt au CCAS pour 70 000 € (s'il devait être accordé) et du remboursement de la dette transférée à la CU pour 50 000 €.

Le montant des recettes d'ordre est estimé à 900 000 €. Il s'agit des amortissements des immobilisations.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour l'année 2026.

#### III.2 Les recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles avant affectation du résultat s'établit à 17 643 123 €. Compte tenu des opérations d'ordre, le montant total s'élève à 17 693 123,00 €.

Les inscriptions budgétaires sont réalistes et prudentes, tenant compte par exemple de la revalorisation des bases fiscales prévues à 0,8 % seulement en 2026 et des recettes de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, mais également de la baisse des dotations et des compensations de l'Etat (par ex. : baisse des allocations compensatrices de taxe foncière sur les locaux industriels de près de 200 000 €).

A noter, la commune devrait percevoir 30% de la contribution versée en 2025 au titre du Dispositif de Lissage Conjoncturel des Collectivités Territoriales (le DILICO), soit une recette de 43 000 €.



## IV – LES DEPENSES PREVISIONNELLES DU BUDGET 2026

### IV.1 La contribution de la collectivité au redressement des comptes publics :

La commune continuera de contribuer, comme elle le fait depuis plusieurs années, au redressement des comptes publics pour 175 000 € par an.

Si la contribution au DILICO mentionné plus haut ne concerne plus les communes en 2026, un nouveau prélèvement n'est pas à exclure ces prochaines années.

### IV.2 Les fonctions supports de la collectivité :

- Les ressources humaines :  
Le budget prévisionnel 2026 s'élève à 10 316 000 €, dont 10 089 180 € pour la masse salariale, 57 740 € pour la formation des agents et la prévention et 153 720 € pour les indemnités, les cotisations et la formation des élus.
- Les moyens généraux :  
Le budget de fonctionnement des moyens généraux s'élève à 2 340 000 €. Les dépenses comprennent principalement les fluides pour un total 1 547 000 €, les contrats de maintenance de logiciels, copieurs et serveurs, les consommations téléphoniques et abonnements internet, les achats de fournitures administratives et consommables informatiques pour un total de 262 000 €, les charges liées à la gestion du patrimoine (taxes foncières, charges de copropriétés, contrats, frais de bornage, etc...) pour un montant de 131 200 €. Le service entretien se voit doté d'un montant de 68 000 € pour l'achat de produits d'entretien, de petits matériels et la réparation des équipements.
- Accueil et affaires juridiques :  
Une enveloppe d'un montant de 250 500 € est prévue. Il s'agit principalement des cotisations d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile pour 160 000 €. Il faut également y ajouter les frais de publication des annonces de marchés publics ainsi que les honoraires, les frais d'actes et de contentieux pour un total de 16 050 €. L'affranchissement du courrier représente un budget de 32 500 €. A noter, une démarche de reprise des concessions échues prévue en 2026 pour 16 000 €.

### IV.3 Les dépenses directement consacrées à la mise en œuvre des politiques publiques :

L'année 2026 marque à la fois l'achèvement des actions engagées dans le cadre du plan d'action municipal 2022-2026 et l'amorce de la préparation du projet de mandature 2026-2032. Dans ce contexte, la présentation synthétique ci-après met en lumière les principaux crédits inscrits au budget primitif 2026, structurés autour des quatre grands domaines d'intervention correspondant aux commissions thématiques instituées par délibération du Conseil municipal du 27 mars 2026.

#### - **Transition écologique, biodiversité, cadre de vie et patrimoine**

La commune mènera en 2026 un plan d'intervention structuré, articulé autour de la rénovation énergétique, de la valorisation des espaces publics, de la préservation du patrimoine et du renforcement de la sécurité des établissements recevant du public.

La commune engagera ainsi plusieurs opérations visant à **réduire les consommations énergétiques et améliorer la performance** de ses bâtiments. Ainsi, des travaux de remplacement des menuiseries du Centre de loisirs seront réalisés pour un montant de 220 000 €, avec un financement de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 40 %.

Par ailleurs, le programme pluriannuel de renouvellement de l'éclairage public se poursuivra avec une enveloppe de 130 000 € en investissement. Dans cette dynamique, la rénovation des éclairages de la salle des fêtes et de son parking sera engagée (60 000 €), avec le déploiement de solutions LED permettant de réduire durablement les consommations.

La commune poursuit également le renouvellement progressif de son parc automobile en privilégiant des solutions plus respectueuses de l'environnement. L'acquisition d'un véhicule électrique (22 000 €) viendra ainsi renforcer le pool de véhicules, améliorant à la fois le confort des agents et la performance environnementale.

L'année 2026 marque également l'aboutissement et la poursuite de plusieurs projets d'aménagement visant à **améliorer le cadre de vie** des habitants. L'aménagement du parking du Champ de foire sera finalisé, avec une enveloppe de 116 000 € destinée à achever les travaux engagés en 2025 et corriger les désordres constatés. À terme, cet espace répondra pleinement aux objectifs de perméabilité des sols, de réduction des surfaces bitumées dégradées et d'amélioration de l'insertion paysagère, en lien avec le bois du Biez.



En matière de mobilités douces, un cheminement piéton et cyclable reliant la rue de Buddenstedt au chemin aux Bœufs, déjà réalisé en début d'année, sera finalisé (14 752 €) avec des équipements complémentaires (éclairage, potelets).

Pour ce qui est de l'entretien des voiries et espaces verts (compétence de la Communauté urbaine), une discussion s'engagera avec Caen la mer, dans les mois qui viennent pour programmer les investissements à horizon 2030.

La commune poursuivra également ses efforts en faveur de la renaturation urbaine, avec la création d'espaces végétalisés et la plantation d'arbres (12 000 €), ainsi que l'installation de mobilier urbain adapté (10 000 €), en cohérence avec les aménagements portés par la Communauté urbaine.

Les travaux d'extension du cimetière seront également engagés (100 000 €), avec la création de cheminements structurants préfigurant son organisation future.

**L'entretien du patrimoine** constituera aussi un axe majeur de l'action municipale. À ce titre, une enveloppe de 550 000 € est inscrite en section de fonctionnement pour garantir le bon état des équipements communaux, dont 100 000 € pour les travaux de couverture et 107 000 € pour l'entretien courant des bâtiments. 160 000 € (130 000 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement) seront dédiés à l'acquisition d'outillage, de matériaux et petits équipements afin de favoriser des interventions rapides et maîtrisées de la régie bâtiments.

En complément, la commune poursuivra la rénovation de son patrimoine immobilier par des investissements ciblés, comme la réfection du sol de l'espace de plonge du restaurant municipal de l'école Langevin (35 000 €), qui subit actuellement des problèmes d'infiltration.

Enfin, dans une logique de gestion durable, plusieurs interventions sur les réseaux d'eaux usées et pluviales seront réalisées (20 000 €), afin de corriger des dysfonctionnements récurrents et générer des économies de fonctionnement à terme.

La **sécurité** demeurera une priorité, avec des investissements ciblés pour prévenir les risques et améliorer les équipements. Un budget important est ainsi mobilisé pour les réparations liées à d'éventuels sinistres (25 000 €), le renouvellement des poteaux incendie (16 000 €), l'acquisition d'extincteurs (8 000 €), le remplacement des systèmes de désenfumage de plusieurs équipements (10 000 €), l'achat de matériel dédié à la gestion des astreintes (5 000 €).

Par ailleurs, le diagnostic relatif à la sécurisation de la paroi rocheuse rue des Roches se poursuit (30 108 €), avec un cofinancement à 50 % par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Enfin, la commune poursuit son engagement dans la reconversion de la friche militaire du quartier Valleuil, en partenariat avec la SPL Caen la mer Aménagement. Une enveloppe de 85 000 € est inscrite pour l'appel de fonds 2026, notamment pour accompagner la réalisation d'un programme immobilier d'environ 120 logements, incluant une part de logements en Bail Réel Solidaire ainsi que des locaux d'activités, contribuant à la dynamisation du quartier.

## - Enfance, Éducation et Jeunesse

La politique éducative de la Ville s'inscrit dans une volonté affirmée d'améliorer les conditions d'accueil, de favoriser la réussite des enfants et de proposer une offre éducative et de loisirs de qualité, adaptée à chaque âge.

La Ville mobilise un budget de fonctionnement de près de 650 000 € pour garantir la qualité des services péri-éducatifs et le bien-être des enfants. Une attention particulière est portée à la **restauration scolaire**, avec un budget de 367 000 € dédié à l'achat de denrées alimentaires, majoritairement issues de filières bio et locales. Le **soutien aux écoles** est par ailleurs maintenu à hauteur de 80 000 €, afin d'accompagner leurs projets pédagogiques.

Le **service Jeunesse** disposera d'un budget de 31 370 € pour proposer des activités et séjours aux jeunes Mondevillais. Plusieurs dispositifs structurants et complémentaires sont reconduits : l'aide à la rentrée scolaire pour les collégiens (6 250 €), l'organisation de chantiers éducatifs en lien avec le service de prévention spécialisée (5 000 €) et les sessions de « jobs vacances » organisées en régie.

Une enveloppe complémentaire de 35 000 € permettra de renforcer l'offre de **loisirs** du mercredi et des vacances, ainsi que le bon fonctionnement des **accueils périscolaires**.

Enfin, près de 60 000 € seront consacrés au fonctionnement des **structures de petite enfance**.



En investissement, et afin d'anticiper l'évolution des besoins en matière de petite enfance, une étude de programmation est engagée pour définir le devenir des locaux de l'actuelle **crèche** (15 000 €), permettant d'arbitrer entre rénovation ou reconstruction. Parallèlement, des aménagements visant à améliorer l'accueil des familles seront réalisés, notamment la création d'un local extérieur pour les poussettes et la mise en œuvre de dispositifs de sécurisation (20 000 €). Ici encore, la Caisse d'Allocations Familiales apporte un cofinancement.

**Dans les écoles, plusieurs investissements** sont programmés pour améliorer le cadre d'apprentissage : aménagement de la cour de l'école Paul Langevin (15 355 €) et développement de la pratique du vélo dans les trois groupes scolaires (15 000 €) dans le cadre des projets NEFLES, acquisition de matériel informatique pour les écoles et le centre de loisirs (9 600 €), rénovation des sanitaires de l'école maternelle Langevin (10 000 €), installation d'une nouvelle structure de jeux à l'école élémentaire des Tilleuls (5 000 €, sous réserve de validation intercommunale).

En complément, près de 20 000 € sont consacrés à l'acquisition de petits équipements et mobiliers pour les écoles, le centre de loisirs et les structures de la petite enfance.

#### - **Solidarité, santé et bien vieillir**

La Ville réaffirme son engagement en faveur des solidarités, de l'accès aux droits, de la prévention santé et du bien-vieillir, en s'appuyant sur ses partenaires et ses équipements de proximité.

Le budget du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est maintenu à un niveau élevé (1 773 216,68 € - BP adopté le 09/03/2026), avec une participation de la Ville sanctuarisée à 500 000 €, garantissant la continuité des actions en direction des publics les plus fragiles et offrant une réponse à l'attente forte et légitime de maintien à domicile grâce à un service d'aides à domicile de qualité. L'accompagnement aux démarches administratives sera également conforté, notamment via l'**espace France Services**. Le **centre socioculturel Letellier**, acteur clé du lien social, notamment dans le quartier Charlotte Corday, disposera quant à lui de 18 000 € de fonctionnement.

Les **associations de solidarité** continueront d'être soutenues à hauteur de 13 000 €, en reconnaissance de leur rôle essentiel en matière de médiation et d'accompagnement social.

La Ville poursuit le déploiement de sa politique de **santé publique**, notamment à travers l'espace municipal de prévention et de santé, ouvert fin 2024. Doté d'un budget de 25 600 €, ce dispositif permettra de développer des actions de prévention et de promotion de la santé, avec le soutien de partenaires institutionnels. Les actions menées bénéficient d'un soutien de la Conférence des financeurs (10 000 €) et de l'Agence Régionale de Santé (25 000 €), permettant également de valoriser le temps dédié.

En 2026, la Ville amplifie son action en direction des **seniors**, avec le recrutement d'un animateur dédié. Celui-ci viendra compléter les actions déjà menées par le CCAS et les jeunes en service civique, afin de lutter contre l'isolement et favoriser le bien-être des personnes âgées. Les temps de convivialité (repas, goûters) seront pérennisés, tout comme les colis de Noël, contribuant également au soutien de l'économie locale, sociale et solidaire.

Le dispositif de chéquier avantages sera reconduit (14 000 €), permettant, sous conditions de ressources, de faciliter l'accès aux activités associatives.

La Ville poursuivra ses actions en faveur du **vivre-ensemble**, avec l'engagement d'une réflexion sur la création d'un lieu dédié dans les anciens locaux de l'épicerie sociale du quartier Charlotte Corday.

Par ailleurs, l'association Bandes de Sauvages, implantée dans le quartier Vallée Barrey, devrait évoluer vers la gestion d'un Espace de Vie Sociale d'ici fin 2026 / début 2027, en complémentarité avec le centre socioculturel Letellier.

#### - **Sport, culture, lecture publique et évènementiel**

La Ville confirme son ambition de proposer une offre culturelle, sportive et événementielle riche et accessible à tous, en s'appuyant sur un tissu associatif dynamique.

Les **associations culturelles** bénéficieront de 582 500 € de subventions, tandis que la participation au SIVOM des Trois Vallées s'élève à 1 140 000 €, notamment pour le fonctionnement du conservatoire et des piscines. Le soutien aux **associations sportives** est également maintenu à un niveau élevé (677 750 €), garantissant la diversité des pratiques proposées. Les associations contribuant à l'**animation de la ville** seront accompagnées à hauteur de 14 700 €, en complément des aides en nature (mise à disposition de salles, soutien logistique).

La Ville poursuivra l'organisation d'événements fédérateurs tout au long de l'année (festival « Jouons ! », fête de la musique, animations estivales, marché de Noël), contribuant à l'attractivité et à la vitalité du territoire.



La médiathèque **Quai des Mondes** disposera d'un budget de fonctionnement de 75 000 €, dont 36 000 € dédiés au renouvellement du fonds documentaire.

Une enveloppe de 18 000 € permettra par ailleurs de soutenir la programmation de manifestations culturelles dans la ville.

La Ville poursuivra ses efforts pour **maintenir la qualité de ses équipements sportifs et ludiques** destinés aux habitants et aux associations sportives : entretien des aires de jeux (40 000 €), entretien des stades (75 000 €) et des gymnases (54 000 €), acquisition de deux robots tondeuses pour optimiser l'entretien (30 000 €), renouvellement de matériels sportifs (11 500 €).

La rénovation du **camping Pierre Soismier à Cabourg** se poursuivra avec un programme d'investissement de 45 000 €, comprenant notamment des aménagements pour l'accueil de camping-cars, la rénovation d'un bloc sanitaire, la mise en conformité incendie et l'installation de deux hébergements insolites. Le budget de fonctionnement est fixé à 24 650 €, et le service de bus gratuits durant l'été sera reconduit.

Enfin, dans une logique d'optimisation des espaces et d'amélioration des conditions de travail, le **stockage des matériels** municipaux et associatifs sera relocalisé dans les **sheds** de Valleuil. Une enveloppe de 18 000 € permettra de finaliser les aménagements nécessaires.

## **V – LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT**

Le budget transport s'élève à 74 000 € en fonctionnement. Il s'agit notamment de financer la rémunération des agents, l'entretien du bus et l'achat de carburant.

Outre la reprise des crédits inscrits en recettes d'investissement pour 299 594,88 € comme indiqué lors du Débat d'orientations budgétaires, la section d'investissement prévoit une recette prévisionnelle de 305 €. Ce montant est nécessaire à l'amortissement des équipements. Le budget transport s'élève donc à 299 899,88 € en investissement.

## **VI – LE BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES**

Comme indiqué lors du Débat d'orientations budgétaires, ce budget annexe bénéficie d'une reprise des résultats positifs de l'exercice de 2025 de 17 716,89 €.

Le budget s'équilibre à 35 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement. Pour les dépenses, il s'agit notamment de la réalisation de caveaux et de l'acquisition de cavurnes et columbarium. Il n'y a pas d'investissements à ce budget.



**Etat des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2025**  
 En application de l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales  
 (issu de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique)

		<b>Mandat/fonction 1 :</b>	<b>Mandat/fonction 2 :</b>	<b>Mandat/fonction 3 :</b>
<b>BURGAT HELENE</b>	<b>Structure :</b>	<b>Commune de Mondeville</b>	<b>SIVOM des trois vallées</b>	<b>Caen la mer</b>
	Type de fonction exercée :	Maire	Présidente	Vice-Présidente
	Montant annuel brut fiscal (en euros) :	33 985,80	12 622,56	16 277,64
<b>FLAUST DIDIER</b>	<b>Structure :</b>	<b>Commune de Mondeville</b>		
	Type de fonction exercée :	Conseiller délégué		
	Montant annuel brut fiscal (en euros) :	7 736,46		
<b>HAVARD BERTRAND</b>	<b>Structure :</b>	<b>Commune de Mondeville</b>		
	Type de fonction exercée :	Adjoint au Maire		
	Montant annuel brut fiscal (en euros) :	11 646,78		
<b>LEBRET KEVIN</b>	<b>Structure :</b>	<b>Commune de Mondeville</b>		
	Type de fonction exercée :	Conseiller délégué		
	Montant annuel brut fiscal (en euros) :	7 163,37		
<b>LEDEBT GUILLAUME</b>	<b>Structure :</b>	<b>Commune de Mondeville</b>		
	Type de fonction exercée :	Conseiller délégué		
	Montant annuel brut fiscal (en euros) :	7 163,37		
<b>LELEGARD ESCOLIVET MARYLINE</b>	<b>Structure :</b>	<b>Commune de Mondeville</b>	<b>Caen La Mer</b>	
	Type de fonction exercée :	Adjointe au Maire	Conseillère communautaire	
	Montant annuel brut fiscal (en euros) :	11 646,78	1 479,84	
<b>LEPETIT EMMANUELLE</b>	<b>Structure :</b>	<b>Commune de Mondeville</b>		
	Type de fonction exercée :	Adjointe au Maire		
	Montant annuel brut fiscal (en euros) :	11 646,78		
<b>MALLET JOSIANE</b>	<b>Structure :</b>	<b>Commune de Mondeville</b>	<b>Centre de gestion de la FPT du Calvados</b>	
	Type de fonction exercée :	Adjointe au Maire	Vice-Présidente	
	Montant annuel brut fiscal (en euros) :	11 646,78	10 786,80	
<b>MARIE MICKAEL</b>	<b>Structure :</b>	<b>Commune de Mondeville</b>	<b>Caen La Mer</b>	
	Type de fonction exercée :	Adjoint au Maire	Conseiller communautaire	
	Montant annuel brut fiscal (en euros) :	10 784,01	1 479,84	
<b>MASSA DOMINIQUE</b>	<b>Structure :</b>	<b>Commune de Mondeville</b>		
	Type de fonction exercée :	Adjoint au Maire		
	Montant annuel brut fiscal (en euros) :	11 215,35		
<b>MORINEAU AXELLE</b>	<b>Structure :</b>	<b>Commune de Mondeville</b>		
	Type de fonction exercée :	Adjointe au Maire		
	Montant annuel brut fiscal (en euros) :	8 073,80		
<b>RICCI SERGE</b>	<b>Structure :</b>	<b>Commune de Mondeville</b>	<b>Caen La Mer</b>	
	Type de fonction exercée :	Adjoint au Maire	Membre du bureau	
	Montant annuel brut fiscal (en euros) :	11 646,78	6 067,08	



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**VILLE DE MONDEVILLE  
COMMUNE**

Numéro SIRET : 21140437100018  
Poste comptable : SGC Val et Littoral

**Budget primitif  
relatif à l'exercice 2026  
voté par Nature**

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics



## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	44

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	47
A1.01 - Opérations non ventilables	50
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	51
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	54
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	55
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	56
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	59
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	62
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	65
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	66
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	69
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	71
A1.908 - Fonction 8 - Transports	74
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	78
A2.01 - Opérations non ventilables	80
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	81
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	87
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	88
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	89
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	92
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	95
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	98
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	99
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	100
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	103
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	105
A2.938 - Fonction 8 - Transports	108

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	112
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	113
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	117
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	120
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	122
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	123
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	124
B3.1 - Etat des provisions constituées	126
B3.2 - Etalement des provisions	128
B4 - Etat des charges transférées	129
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	130
B6 - Prêts	131
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	132
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	133
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	134
B9 - Etat du personnel	135
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	139
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	140
B11.2 - Liste des établissements publics créés	141
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	142
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	143
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	144
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	145
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	147
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	148
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	149
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	150

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	10 285

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	20 698 861,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	3 568,20
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	3 426,76
3	Dépenses d'équipement brut / population	288,46
4	Encours de dette / population (2) (3)	480,50
5	DGF / population	32,88
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,16 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	105,17 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	8,42 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	648,14 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires Délibération n° 2023/101 du 15/11/2023 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	23 447 315,15	21 816 289,50	3 335 003,62	A1	1 703 977,97
<b>Investissement</b>	4 939 696,23	3 309 491,83	(3) 1 112 209,26	A2	-517 995,14
<b>Fonctionnement</b>	18 507 618,92	18 506 797,67	(4) 2 222 794,36	A3	2 221 973,11

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 645 029,42	III + IV	388 100,68	B1	-256 928,74
<b>Investissement</b>	I 645 029,42	III	388 100,68	B2	-256 928,74
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	1 447 049,23
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-774 923,88
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	2 221 973,11

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>645 029,42</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	10 181,16
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	315 974,96
21	Immobilisations corporelles (3)	240 511,53
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	78 361,77
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>388 100,68</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	388 100,68
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 962 530,00	2 749 835,48

+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	645 029,42	388 100,68
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 530 376,74	(si solde positif) 0,00

=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 137 936,16	3 137 936,16

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	19 125 021,42	17 693 123,00

+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 431 898,42

=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		19 125 021,42	19 125 021,42

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>22 262 957,58</b>	<b>22 262 957,58</b>
----------------------------	--	----------------------	----------------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	25 800,00	10 181,16	165 458,00	165 458,00	175 639,16
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	358 021,00	315 974,96	130 000,00	130 000,00	445 974,96
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 656 751,93	240 511,53	1 035 072,00	1 035 072,00	1 275 583,53
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	544 243,34	78 361,77	95 000,00	95 000,00	173 361,77
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 584 816,27</b>	<b>645 029,42</b>	<b>1 425 530,00</b>	<b>1 425 530,00</b>	<b>2 070 559,42</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	474 560,00	0,00	367 000,00	367 000,00	367 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>544 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 000,00</b>	<b>437 000,00</b>	<b>437 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 129 376,27</b>	<b>645 029,42</b>	<b>1 862 530,00</b>	<b>1 862 530,00</b>	<b>2 507 559,42</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	543 713,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>593 713,00</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 723 089,27</b>	<b>645 029,42</b>	<b>1 962 530,00</b>	<b>1 962 530,00</b>	<b>2 607 559,42</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>530 376,74</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 137 936,16</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	26 250,00	388 100,68	137 530,00	137 530,00	525 630,68
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>76 250,00</b>	<b>388 100,68</b>	<b>137 530,00</b>	<b>137 530,00</b>	<b>525 630,68</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 100 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	200 000,00	0,00	787 305,48	787 305,48	787 305,48
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	171 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	149 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 620 137,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 612 305,48</b>	<b>1 612 305,48</b>	<b>1 612 305,48</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 696 387,00</b>	<b>388 100,68</b>	<b>1 749 835,48</b>	<b>1 749 835,48</b>	<b>2 137 936,16</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	500 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	850 000,00		850 000,00	850 000,00	850 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	543 713,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 893 713,00</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 590 100,00</b>	<b>388 100,68</b>	<b>2 749 835,48</b>	<b>2 749 835,48</b>	<b>3 137 936,16</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 137 936,16</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>900 000,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.



(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 872 554,00	0,00	4 435 161,42	4 435 161,42	4 435 161,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	9 737 695,00	0,00	10 089 180,00	10 089 180,00	10 089 180,00
014	Atténuations de produits	373 016,00	0,00	175 300,00	175 300,00	175 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 406 324,36	0,00	3 334 920,00	3 334 920,00	3 334 920,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>18 389 589,36</b>	<b>0,00</b>	<b>18 034 561,42</b>	<b>18 034 561,42</b>	<b>18 034 561,42</b>
66	Charges financières	98 500,00	0,00	97 900,00	97 900,00	97 900,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	25 843,00		22 560,00	22 560,00	22 560,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>18 523 932,36</b>	<b>0,00</b>	<b>18 175 021,42</b>	<b>18 175 021,42</b>	<b>18 175 021,42</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	500 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	850 000,00		850 000,00	850 000,00	850 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 350 000,00</b>		<b>950 000,00</b>	<b>950 000,00</b>	<b>950 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>19 873 932,36</b>	<b>0,00</b>	<b>19 125 021,42</b>	<b>19 125 021,42</b>	<b>19 125 021,42</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>19 125 021,42</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 671 000,00	0,00	1 737 650,00	1 737 650,00	1 737 650,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	7 269 343,00	0,00	7 187 778,00	7 187 778,00	7 187 778,00
731	Fiscalité locale	6 004 000,00	0,00	6 244 450,00	6 244 450,00	6 244 450,00
74	Dotations et participations (3)	2 017 787,00	0,00	2 032 289,00	2 032 289,00	2 032 289,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	475 000,00	0,00	353 500,00	353 500,00	353 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>17 517 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 635 667,00</b>	<b>17 635 667,00</b>	<b>17 635 667,00</b>
76	Produits financiers	7 600,00	0,00	4 456,00	4 456,00	4 456,00
77	Produits spécifiques (3)	76 408,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>17 601 138,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 643 123,00</b>	<b>17 643 123,00</b>	<b>17 643 123,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>50 000,00</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>17 651 138,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 693 123,00</b>	<b>17 693 123,00</b>	<b>17 693 123,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 431 898,42</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>19 125 021,42</b>
--	----------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>900 000,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	50 000,00	50 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	367 000,00	0,00	367 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	175 639,16	0,00	175 639,16
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	445 974,96	50 000,00	495 974,96
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 275 583,53	0,00	1 275 583,53
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	173 361,77	0,00	173 361,77
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	70 000,00	0,00	70 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>2 507 559,42</b>	<b>100 000,00</b>	<b>2 607 559,42</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>530 376,74</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 137 936,16</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 435 161,42		4 435 161,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	10 089 180,00		10 089 180,00
014	Atténuations de produits	175 300,00		175 300,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 334 920,00	0,00	3 334 920,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	97 900,00	0,00	97 900,00
67	Charges spécifiques (9)	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	22 560,00	850 000,00	872 560,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		100 000,00	100 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>18 175 021,42</b>	<b>950 000,00</b>	<b>19 125 021,42</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>19 125 021,42</b>
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.



- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	700 000,00	0,00	700 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	525 630,68	0,00	525 630,68
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	120 000,00	0,00	120 000,00
28	Amortissement des immobilisations		850 000,00	850 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		100 000,00	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 350 630,68</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 350 630,68</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>787 305,48</b>
---------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 137 936,16</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	80 000,00		80 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 737 650,00		1 737 650,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 187 778,00		7 187 778,00
731	Fiscalité locale	6 244 450,00		6 244 450,00
74	Dotations et participations (8)	2 032 289,00		2 032 289,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	353 500,00	0,00	353 500,00
76	Produits financiers	4 456,00	0,00	4 456,00
77	Produits spécifiques (8)	3 000,00	50 000,00	53 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>17 643 123,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>17 693 123,00</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			1 431 898,42
			=
			19 125 021,42

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>4 723 089,27</b>	<b>645 029,42</b>	<b>0,00</b>	<b>1 962 530,00</b>	<b>1 962 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 962 530,00</b>	<b>2 607 559,42</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 800,00	10 181,16	0,00	165 458,00	165 458,00	0,00	165 458,00	175 639,16
204	Subventions d'équipement versées (9)	358 021,00	315 974,96	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	445 974,96
21	Immobilisations corporelles	2 656 751,93	240 511,53	0,00	1 035 072,00	1 035 072,00	0,00	1 035 072,00	1 275 583,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	544 243,34	78 361,77	0,00	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	173 361,77
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 584 816,27</b>	<b>645 029,42</b>	<b>0,00</b>	<b>1 425 530,00</b>	<b>1 425 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 425 530,00</b>	<b>2 070 559,42</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	474 560,00	0,00		367 000,00	367 000,00		367 000,00	367 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>544 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 000,00</b>	<b>437 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 000,00</b>	<b>437 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>4 129 376,27</b>	<b>645 029,42</b>	<b>0,00</b>	<b>1 862 530,00</b>	<b>1 862 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 862 530,00</b>	<b>2 507 559,42</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	543 713,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>593 713,00</b>			<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>530 376,74</b>
---	-------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>3 137 936,1</b>
---	--------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 390 100,00</b>	<b>388 100,68</b>	<b>1 962 530,00</b>	<b>1 962 530,00</b>	<b>2 350 630,68</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	26 250,00	388 100,68	137 530,00	137 530,00	525 630,68
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>76 250,00</b>	<b>388 100,68</b>	<b>137 530,00</b>	<b>137 530,00</b>	<b>525 630,68</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 100 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	171 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	149 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 420 137,00</b>	<b>0,00</b>	<b>825 000,00</b>	<b>825 000,00</b>	<b>825 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 496 387,00</b>	<b>388 100,68</b>	<b>962 530,00</b>	<b>962 530,00</b>	<b>1 350 630,68</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	850 000,00		850 000,00	850 000,00	850 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	543 713,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 893 713,00</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>787 305,40</b>
---------------------------------------	-------------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>3 137 936,16</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>4 723 089,27</b>	<b>645 029,42</b>	<b>0,00</b>	<b>1 962 530,00</b>	<b>1 962 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 962 530,00</b>	<b>2 607 559,42</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 800,00	10 181,16	0,00	165 458,00	165 458,00	0,00	165 458,00	175 639,16
2031	Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00	65 108,00	65 108,00	0,00	65 108,00	65 108,00
2051	Concessions, droits similaires	10 800,00	10 181,16	0,00	100 350,00	100 350,00	0,00	100 350,00	110 531,16
204	Subventions d'équipement versées (9)	358 021,00	315 974,96	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	445 974,96
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	107 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 500,00
2041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	66 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	291 521,00	208 474,96	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	338 474,96
21	Immobilisations corporelles	2 656 751,93	240 511,53	0,00	1 035 072,00	1 035 072,00	0,00	1 035 072,00	1 275 583,53
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000,00	1 886,37	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	13 886,37
2128	Autres agencements et aménagements	526 594,24	37 112,56	0,00	274 822,00	274 822,00	0,00	274 822,00	311 934,56
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	1 911,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 911,53
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	2 995,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 995,08
21316	Equipements du cimetière	0,00	10 595,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 595,94
21318	Autres bâtiments publics	0,00	26 528,27	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	44 528,27
21351	Bâtiments publics	1 598 693,88	69 324,19	0,00	400 300,00	400 300,00	0,00	400 300,00	469 624,19
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	20 000,00	6 782,40	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	16 782,40
21531	Réseaux d'adduction d'eau	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	13 624,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 624,26
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	15 000,00	0,00	0,00	23 106,00	23 106,00	0,00	23 106,00	23 106,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	120 643,84	6 818,05		94 654,00	94 654,00	0,00	94 654,00	101 472,05
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	70 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	4 000,00	0,00		9 600,00	9 600,00	0,00	9 600,00	9 600,00
21838	Autre matériel informatique	23 564,00	8 933,34		68 695,00	68 695,00	0,00	68 695,00	77 628,34
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 270,00	0,00		6 745,00	6 745,00	0,00	6 745,00	6 745,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	49 033,27	900,00		18 650,00	18 650,00	0,00	18 650,00	19 550,00
2185	Matériel de téléphonie	6 120,00	1 415,33		0,00	0,00	0,00	0,00	1 415,33
2188	Autres immobilisations corporelles	90 832,70	51 684,21		76 500,00	76 500,00	0,00	76 500,00	128 184,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	544 243,34	78 361,77	0,00	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	173 361,77
2313	Constructions	544 243,34	78 361,77		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	173 361,77
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 584 816,27</b>	<b>645 029,42</b>	<b>0,00</b>	<b>1 425 530,00</b>	<b>1 425 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 425 530,00</b>	<b>2 070 559,42</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	474 560,00	0,00		367 000,00	367 000,00		367 000,00	367 000,00
1641	Emprunts en euros	469 560,00	0,00		362 000,00	362 000,00		362 000,00	362 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
2745	Avances remboursables	70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>544 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 000,00</b>	<b>437 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 000,00</b>	<b>437 000,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>4 129 376,27</b>	<b>645 029,42</b>	<b>0,00</b>	<b>1 862 530,00</b>	<b>1 862 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 862 530,00</b>	<b>2 507 559,42</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	543 713,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	543 713,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>593 713,00</b>			<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.



- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 390 100,00</b>	<b>388 100,68</b>	<b>1 962 530,00</b>	<b>1 962 530,00</b>	<b>2 350 630,68</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	26 250,00	388 100,68	137 530,00	137 530,00	525 630,68
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	26 250,00	133 651,18	47 530,00	47 530,00	181 181,18
1312	Subv. transf. Régions	0,00	44 839,50	0,00	0,00	44 839,50
1313	Subv. transf. Départements	0,00	122 942,00	0,00	0,00	122 942,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	86 668,00	90 000,00	90 000,00	176 668,00
13362	Dotations de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>76 250,00</b>	<b>388 100,68</b>	<b>137 530,00</b>	<b>137 530,00</b>	<b>525 630,68</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 100 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
10222	FCTVA	550 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
10226	Taxe d'aménagement	550 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	171 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
2745	Avances remboursables	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
276351	Créance GFP de rattachement	101 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	149 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 420 137,00</b>	<b>0,00</b>	<b>825 000,00</b>	<b>825 000,00</b>	<b>825 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 496 387,00</b>	<b>388 100,68</b>	<b>962 530,00</b>	<b>962 530,00</b>	<b>1 350 630,68</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	850 000,00		850 000,00	850 000,00	850 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00		0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00		0,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00		0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	600 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	543 713,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	543 713,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 893 713,00</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>19 873 932,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 125 021,42</b>	<b>19 125 021,42</b>	<b>0,00</b>	<b>19 125 021,42</b>	<b>19 125 021,42</b>
011	Charges à caractère général (3)	4 872 554,00	0,00	0,00	4 435 161,42	4 435 161,42	0,00	4 435 161,42	4 435 161,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	9 737 695,00	0,00		10 089 180,00	10 089 180,00		10 089 180,00	10 089 180,00
014	Atténuations de produits	373 016,00	0,00		175 300,00	175 300,00		175 300,00	175 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 406 324,36	0,00	0,00	3 334 920,00	3 334 920,00	0,00	3 334 920,00	3 334 920,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>18 389 589,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 034 561,42</b>	<b>18 034 561,42</b>	<b>0,00</b>	<b>18 034 561,42</b>	<b>18 034 561,42</b>
66	Charges financières	98 500,00	0,00		97 900,00	97 900,00		97 900,00	97 900,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	25 843,00			22 560,00	22 560,00		22 560,00	22 560,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>134 343,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 460,00</b>	<b>140 460,00</b>		<b>140 460,00</b>	<b>140 460,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>18 523 932,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 175 021,42</b>	<b>18 175 021,42</b>	<b>0,00</b>	<b>18 175 021,42</b>	<b>18 175 021,42</b>
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	850 000,00			850 000,00	850 000,00		850 000,00	850 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 350 000,00</b>			<b>950 000,00</b>	<b>950 000,00</b>		<b>950 000,00</b>	<b>950 000,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>19 125 021,42</b>
--	----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>17 651 138,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 693 123,00</b>	<b>17 693 123,00</b>	<b>17 693 123,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 671 000,00	0,00	1 737 650,00	1 737 650,00	1 737 650,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 269 343,00	0,00	7 187 778,00	7 187 778,00	7 187 778,00
731	Fiscalité locale	6 004 000,00	0,00	6 244 450,00	6 244 450,00	6 244 450,00
74	Dotations et participations (2)	2 017 787,00	0,00	2 032 289,00	2 032 289,00	2 032 289,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	475 000,00	0,00	353 500,00	353 500,00	353 500,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>17 517 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 635 667,00</b>	<b>17 635 667,00</b>	<b>17 635 667,00</b>
76	Produits financiers	7 600,00	0,00	4 456,00	4 456,00	4 456,00
77	Produits spécifiques (2)	76 408,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>84 008,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 456,00</b>	<b>7 456,00</b>	<b>7 456,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>17 601 138,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 643 123,00</b>	<b>17 643 123,00</b>	<b>17 643 123,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>1 431 898,42</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>19 125 021,42</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>19 873 932,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 125 021,42</b>	<b>19 125 021,42</b>	<b>0,00</b>	<b>19 125 021,42</b>	<b>19 125 021,42</b>
011	Charges à caractère général (4)	4 872 554,00	0,00	0,00	4 435 161,42	4 435 161,42	0,00	4 435 161,42	4 435 161,42
60611	Eau et assainissement	110 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
60612	Energie - Electricité	998 120,00	0,00		470 000,00	470 000,00	0,00	470 000,00	470 000,00
60613	Chauffage urbain	830 000,00	0,00		850 000,00	850 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00
60621	Combustibles	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	26 200,00	0,00		30 270,00	30 270,00	0,00	30 270,00	30 270,00
60623	Alimentation	428 200,00	0,00		465 405,00	465 405,00	0,00	465 405,00	465 405,00
60624	Produits de traitement	5 720,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 642,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	38 050,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	296 590,00	0,00		286 425,00	286 425,00	0,00	286 425,00	286 425,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 750,00	0,00		14 690,00	14 690,00	0,00	14 690,00	14 690,00
6064	Fournitures administratives	21 200,00	0,00		20 220,00	20 220,00	0,00	20 220,00	20 220,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	36 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
60662	Vaccins et sérums	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	56 375,00	0,00		49 035,00	49 035,00	0,00	49 035,00	49 035,00
6068	Autres matières et fournitures	8 810,00	0,00		10 900,00	10 900,00	0,00	10 900,00	10 900,00
611	Contrats de prestations de services	72 080,00	0,00		37 170,00	37 170,00	0,00	37 170,00	37 170,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61351	Matériel roulant	34 979,00	0,00		33 500,00	33 500,00	0,00	33 500,00	33 500,00
61358	Autres	75 871,00	0,00		76 280,00	76 280,00	0,00	76 280,00	76 280,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61521	Entretien terrains	63 325,00	0,00		87 500,00	87 500,00	0,00	87 500,00	87 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	349 185,00	0,00		260 150,00	260 150,00	0,00	260 150,00	260 150,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 120,00	0,00		5 820,00	5 820,00	0,00	5 820,00	5 820,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 350,00	0,00		2 850,00	2 850,00	0,00	2 850,00	2 850,00
615232	Entretien, réparations réseaux	44 985,00	0,00		229 280,00	229 280,00	0,00	229 280,00	229 280,00
61551	Entretien matériel roulant	11 500,00	0,00		11 200,00	11 200,00	0,00	11 200,00	11 200,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
61558	Entretien autres biens mobiliers	34 021,00	0,00		56 800,00	56 800,00	0,00	56 800,00	56 800,00
6156	Maintenance	68 588,00	0,00		101 765,00	101 765,00	0,00	101 765,00	101 765,00
6161	Multirisques	156 000,00	0,00		163 700,00	163 700,00	0,00	163 700,00	163 700,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	56 575,00	0,00		35 315,00	35 315,00	0,00	35 315,00	35 315,00
6182	Documentation générale et technique	22 142,00	0,00		23 412,00	23 412,00	0,00	23 412,00	23 412,00
6184	Versements à des organismes de formation	39 800,00	0,00		50 700,00	50 700,00	0,00	50 700,00	50 700,00
6188	Autres frais divers	51 862,00	0,00		13 015,00	13 015,00	0,00	13 015,00	13 015,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	220,00	0,00		335,00	335,00	0,00	335,00	335,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	6 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	10 510,00	0,00		8 340,00	8 340,00	0,00	8 340,00	8 340,00
6231	Annonces et insertions	10 500,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6234	Réceptions	23 700,00	0,00		24 900,00	24 900,00	0,00	24 900,00	24 900,00
6236	Catalogues et imprimés	53 650,00	0,00		46 900,00	46 900,00	0,00	46 900,00	46 900,00
6238	Divers	5 000,00	0,00		230,00	230,00	0,00	230,00	230,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		1 850,00	1 850,00	0,00	1 850,00	1 850,00
6247	Transports collectifs	8 920,00	0,00		6 700,00	6 700,00	0,00	6 700,00	6 700,00
6251	Voyages, déplacements et missions	11 300,00	0,00		14 340,00	14 340,00	0,00	14 340,00	14 340,00
6261	Frais d'affranchissement	30 150,00	0,00		28 500,00	28 500,00	0,00	28 500,00	28 500,00
6262	Frais de télécommunications	81 060,00	0,00		64 375,00	64 375,00	0,00	64 375,00	64 375,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 550,00	0,00		11 400,00	11 400,00	0,00	11 400,00	11 400,00
6282	Frais de gardiennage	18 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6284	Redevances pour services rendus	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
62873	Remb. frais au CCAS/CIAS	0,00	0,00		85 600,00	85 600,00	0,00	85 600,00	85 600,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	21 335,00	0,00		32 765,00	32 765,00	0,00	32 765,00	32 765,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	499 653,00	0,00		377 844,42	377 844,42	0,00	377 844,42	377 844,42

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
63512	Taxes foncières	95 000,00	0,00		90 700,00	90 700,00	0,00	90 700,00	90 700,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 816,00	0,00		2 720,00	2 720,00	0,00	2 720,00	2 720,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	4 500,00	0,00		5 010,00	5 010,00	0,00	5 010,00	5 010,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	9 737 695,00	0,00		10 089 180,00	10 089 180,00		10 089 180,00	10 089 180,00
6218	Autre personnel extérieur	29 503,00	0,00		31 500,00	31 500,00		31 500,00	31 500,00
6331	Versement mobilité	104 436,00	0,00		106 800,00	106 800,00		106 800,00	106 800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	26 370,00	0,00		27 100,00	27 100,00		27 100,00	27 100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	94 534,00	0,00		99 820,00	99 820,00		99 820,00	99 820,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	15 857,00	0,00		16 190,00	16 190,00		16 190,00	16 190,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 924 092,00	0,00		3 861 500,00	3 861 500,00		3 861 500,00	3 861 500,00
64112	SFT, indemnité de résidence	110 330,00	0,00		100 450,00	100 450,00		100 450,00	100 450,00
64113	NBI	39 677,00	0,00		32 130,00	32 130,00		32 130,00	32 130,00
64118	Autres indemnités	947 000,00	0,00		956 860,00	956 860,00		956 860,00	956 860,00
64131	Rémunérations	963 255,00	0,00		1 216 910,00	1 216 910,00		1 216 910,00	1 216 910,00
64132	SFT, indemnité de résidence	31 406,00	0,00		27 950,00	27 950,00		27 950,00	27 950,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	9 565,00	0,00		19 230,00	19 230,00		19 230,00	19 230,00
64138	Primes et autres indemnités	306 506,00	0,00		305 740,00	305 740,00		305 740,00	305 740,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	67 755,00	0,00		46 760,00	46 760,00		46 760,00	46 760,00
6417	Rémunérations des apprentis	24 920,00	0,00		9 680,00	9 680,00		9 680,00	9 680,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 026 893,00	0,00		1 065 415,00	1 065 415,00		1 065 415,00	1 065 415,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 485 980,00	0,00		1 577 715,00	1 577 715,00		1 577 715,00	1 577 715,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	52 776,00	0,00		61 685,00	61 685,00		61 685,00	61 685,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	270 000,00	0,00		305 000,00	305 000,00		305 000,00	305 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	540,00	0,00		115,00	115,00		115,00	115,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		67 930,00	67 930,00		67 930,00	67 930,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
64731	Allocations chômage versées directement	6 300,00	0,00		6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	110 000,00	0,00		105 100,00	105 100,00		105 100,00	105 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00		38 000,00	38 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	59 700,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6488	Autres	5 300,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	373 016,00	0,00		175 300,00	175 300,00		175 300,00	175 300,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	338 016,00	0,00		175 300,00	175 300,00		175 300,00	175 300,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	35 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73928	Autres prélèv. pour revers. de fiscalité	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 406 324,36	0,00	0,00	3 334 920,00	3 334 920,00	0,00	3 334 920,00	3 334 920,00
65131	Bourses	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65134	Aides	1 000,00	0,00		6 250,00	6 250,00	0,00	6 250,00	6 250,00
65311	Indemnités de fonction	140 570,00	0,00		119 520,00	119 520,00	0,00	119 520,00	119 520,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 145,00	0,00		1 580,00	1 580,00	0,00	1 580,00	1 580,00
65313	Cotisations de retraite	14 700,00	0,00		12 830,00	12 830,00	0,00	12 830,00	12 830,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	11 822,00	0,00		10 990,00	10 990,00	0,00	10 990,00	10 990,00
65315	Formation	10 100,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65316	Frais de représentation du maire	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	600,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65731	Subv. fonct. état	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	1 140 000,00	0,00		1 140 000,00	1 140 000,00	0,00	1 140 000,00	1 140 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 344 850,00	0,00		1 329 715,00	1 329 715,00	0,00	1 329 715,00	1 329 715,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	46 500,00	0,00		41 135,00	41 135,00	0,00	41 135,00	41 135,00
65818	Autres	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	72 000,00	0,00		72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00
6583	Pénalités sur marchés	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65888	Autres	88 037,36	0,00		55 600,00	55 600,00	0,00	55 600,00	55 600,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>18 389 589,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 034 561,42</b>	<b>18 034 561,42</b>	<b>0,00</b>	<b>18 034 561,42</b>	<b>18 034 561,42</b>
66	Charges financières	98 500,00	0,00		97 900,00	97 900,00		97 900,00	97 900,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	84 000,00	0,00		83 500,00	83 500,00		83 500,00	83 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	12 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 500,00	0,00		3 400,00	3 400,00		3 400,00	3 400,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	25 843,00			22 560,00	22 560,00		22 560,00	22 560,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	16 408,00			16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	9 435,00			6 560,00	6 560,00		6 560,00	6 560,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>134 343,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 460,00</b>	<b>140 460,00</b>		<b>140 460,00</b>	<b>140 460,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>18 523 932,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 175 021,42</b>	<b>18 175 021,42</b>	<b>0,00</b>	<b>18 175 021,42</b>	<b>18 175 021,42</b>
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	850 000,00			850 000,00	850 000,00		850 000,00	850 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	850 000,00			850 000,00	850 000,00		850 000,00	850 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 350 000,00</b>			<b>950 000,00</b>	<b>950 000,00</b>		<b>950 000,00</b>	<b>950 000,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	11 000,00
--------------------------------	-----------



Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	11 000,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>17 651 138,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 693 123,00</b>	<b>17 693 123,00</b>	<b>17 693 123,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 671 000,00	0,00	1 737 650,00	1 737 650,00	1 737 650,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	250,00	250,00	250,00
70632	Redevances services à caractère loisir	190 000,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
7066	Redevances services à caractère social	160 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	400 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	45 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	116 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	80 000,00	0,00	159 400,00	159 400,00	159 400,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	600 000,00	0,00	470 000,00	470 000,00	470 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 269 343,00	0,00	7 187 778,00	7 187 778,00	7 187 778,00
73211	Attribution de compensation	7 064 278,00	0,00	7 064 278,00	7 064 278,00	7 064 278,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	83 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	61 500,00	0,00	61 500,00	61 500,00	61 500,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	60 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
731	Fiscalité locale	6 004 000,00	0,00	6 244 450,00	6 244 450,00	6 244 450,00
73111	Impôts directs locaux	4 576 500,00	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	400 000,00	0,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	65 000,00	0,00	69 700,00	69 700,00	69 700,00
73141	Accise sur l'électricité	210 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
73154	Droits de place	2 500,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	750 000,00	0,00	832 000,00	832 000,00	832 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74	Dotations et participations (3)	2 017 787,00	0,00	2 032 289,00	2 032 289,00	2 032 289,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
741123	DSU des communes	135 000,00	0,00	160 200,00	160 200,00	160 200,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	67 500,00	67 500,00	67 500,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7473	Participation départements	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
747888	Autres	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	9 600,00	0,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 045 573,00	0,00	894 700,00	894 700,00	894 700,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	1 889,00	1 889,00	1 889,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
74888	Autres	484,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	475 000,00	0,00	353 500,00	353 500,00	353 500,00
752	Revenus des immeubles	234 000,00	0,00	295 000,00	295 000,00	295 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	241 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>17 517 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 635 667,00</b>	<b>17 635 667,00</b>	<b>17 635 667,00</b>
76	Produits financiers	7 600,00	0,00	4 456,00	4 456,00	4 456,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	7 600,00	0,00	4 456,00	4 456,00	4 456,00
77	Produits spécifiques (3)	76 408,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	76 408,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>17 601 138,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 643 123,00</b>	<b>17 643 123,00</b>	<b>17 643 123,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>50 000,00</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>437 000,00</b>	<b>365 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>104 360,00</b>	<b>397 820,00</b>	<b>58 280,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	367 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	120 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	245 360,00	0,00	16 000,00	104 360,00	397 820,00	33 280,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 607 305,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 487 305,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>480 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>		<b>1 862 530,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		367 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 108,00	0,00	0,00	0,00		165 458,00
204	Subventions d'équipement versées	130 000,00	0,00	0,00	0,00		130 000,00
21	Immobilisations corporelles	235 752,00	0,00	0,00	2 500,00		1 035 072,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	85 000,00	0,00	0,00	0,00		95 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		70 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>47 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 749 835,48</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 487 305,48
13	Subventions d'investissement	47 530,00	0,00	0,00	0,00		137 530,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		120 000,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>437 000,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	362 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
274	Prêts	70 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 607 305,48</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	700 000,00
106	Réserves	787 305,48
274	Prêts	70 000,00
276	Autres créances immobilisées	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>253 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	100 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	133 360,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>365 710,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 350,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 360,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
215	Installat <sup>e</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>19 125,00</b>	<b>31 510,00</b>	<b>15 955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	6 215,00	15 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	9 125,00	25 295,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 360,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 570,00
213	Constructions	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	460,00	0,00	0,00	0,00	2 310,00	0,00	37 790,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>74 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
<b>DEPENSES</b>		<b>11 500,00</b>	<b>44 704,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 106,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	3 300,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	6 700,00	44 704,00	0,00	0,00	7 106,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>222 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>397 820,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
213	Constructions	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 300,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 510,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 010,00
<b>RECETTES</b>		<b>90 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 630,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 630,00	1 500,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 650,00</b>	<b>58 280,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	26 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	250,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	1 400,00	7 030,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>83 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 108,00</b>	<b>14 752,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 108,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00	14 752,00
213	Constructions	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	43 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>47 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	47 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>480 860,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 108,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 752,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
215	Installat <sup>n</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 530,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 530,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70	71	72					
		Services communs	Actions transversales	Actions déchets et propreté urbaine					
				720	721			722	
					Services communs collecte et propreté	Collecte et traitement des déchets			Propreté urbaine
			7211	7212	7213	7221	7222		
			Actions prévention et sensibilisation	Collecte des déchets	Tri, valorisation, traitement déchets	Actions prévention et sensibilisation	Action propreté urbaine et nettoiemnt		
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>191 300,00</b>	<b>14 831 499,42</b>	<b>0,00</b>	<b>31 182,00</b>	<b>502 950,00</b>	<b>1 754 470,00</b>	<b>234 455,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	2 628 504,42	0,00	31 182,00	480 235,00	473 720,00	203 855,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	10 089 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	175 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 989 355,00	0,00	0,00	22 715,00	1 280 750,00	30 600,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	97 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	16 000,00	6 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>15 460 273,00</b>	<b>896 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>550 000,00</b>	<b>133 250,00</b>	<b>257 500,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	70 000,00	771 400,00	0,00	0,00	550 000,00	133 250,00	165 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 187 778,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 241 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 894 789,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 500,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	4 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>591 625,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>29 540,00</b>		<b>18 175 021,42</b>
011	Charges à caractère général	0,00	581 625,00	0,00	6 500,00	29 540,00		4 435 161,42
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 089 180,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		175 300,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10 000,00	0,00	1 500,00	0,00		3 334 920,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		97 900,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		22 560,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>295 000,00</b>	<b>2 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 000,00</b>		<b>17 643 123,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00		1 737 650,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 187 778,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00		6 244 450,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 032 289,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	295 000,00	0,00	0,00	0,00		353 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 456,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>191 300,00</b>
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	16 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	175 300,00
<b>RECETTES</b>		<b>15 460 273,00</b>
708	Autres produits	70 000,00
731	Fiscalité locale	6 241 750,00
732	Fiscalité reversée	7 187 778,00
741	D.G.F.	203 200,00
744	FCTVA	20 000,00
748	Autres attributions et participations	1 671 589,00
757	Subventions	500,00
758	Produits divers de gestion courante	58 000,00
762	Produits autres immo. financières	4 456,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>14 628 629,42</b>	<b>0,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>2 150,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 537 760,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	16 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	29 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	286 400,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	66 550,00	0,00	3 000,00	600,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	31 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	15 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	75 330,00	0,00	0,00	550,00	0,00
625	Déplacements et missions	13 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	92 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	198 259,42	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	249 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	75 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 135,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	6 577 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 077 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	150 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	175 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	97 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	6 560,00	0,00	0,00	0,00	0,

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>RECETTES</b>		<b>884 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	759 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>179 720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	153 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 831 499,42</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 540 760,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 670,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 980,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 400,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 150,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 335,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 880,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 340,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 875,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 259,42
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 910,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 220,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 135,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 577 210,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 077 860,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 700,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 720,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 640 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 635,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 900,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 560,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>896 400,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759 400,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>23 682,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 182,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 570,00	0,00	0,00	0,00	2 570,00
613	Locations	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
615	Entretien et réparations	0,00	477,00	0,00	0,00	0,00	477,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 000,00	0,00	1 500,00	0,00	3 500,00
628	Divers	0,00	17 935,00	0,00	6 000,00	0,00	23 935,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>5 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	53 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	5 500,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>o</sup> cpt prop. - Subvent <sup>o</sup>	0,00	0,00	15 465,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>407 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>502 950,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	379 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 235,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	27 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 250,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 465,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>550 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>550 000,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>685 550,00</b>	<b>695 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	14 800,00	0,00	43 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	2 388,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	12 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 000,00	55 000,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	677 550,00	582 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
<b>DEPENSES</b>		<b>54 000,00</b>	<b>85 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 650,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 200,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	39 500,00	15 000,00	0,00	0,00	7 600,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	7 500,00	15 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	7 000,00	55 500,00	0,00	0,00	2 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	3 500,00	0,00	6 500,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 700,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>35 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>71 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 754 470,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	12 800,00	0,00	23 570,00	0,00	0,00	0,00	160 370,00
613	Locations	0,00	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	70 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	91 938,00
618	Divers	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 012,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 700,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	20 400,00	0,00	12 900,00	0,00	0,00	0,00	127 800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274 750,00
<b>RECETTES</b>		<b>133 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 250,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
706	Prestations de services	133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 600,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	13 200,00	0,00	20 700,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 250,00</b>	<b>18 530,00</b>	<b>7 150,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 900,00	16 730,00	1 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	2 150,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	300,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	1 500,00	1 000,00	3 400,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>165 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 075,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 650,00</b>	<b>234 455,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	51 900,00	0,00	0,00	3 500,00	112 530,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
613	Locations	0,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	500,00	4 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 650,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	1 000,00	4 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
628	Divers	0,00	0,00	8 200,00	0,00	0,00	13 050,00	72 050,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	375,00	0,00	0,00	0,00	375,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	27 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	3 600,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 500,00</b>	<b>257 500,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 500,00	92 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>539 225,00</b>	<b>21 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 900,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	136 180,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	286 210,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	35 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	4 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	57 565,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 200,00	0,00
657	Charges intervent <sup>o</sup> cpt prop. - Subvent <sup>o</sup>	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>295 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	295 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>591 625,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 180,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 710,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 315,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 315,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 540,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 565,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>295 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>e</sup> cpt prop. - Subvent <sup>e</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	6 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
				<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 540,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	28 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 540,00</b>
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 540,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 000,00</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Hôtel de ville	15	01/01/2000
L	Documents d'urbanisme	10	01/01/2000
L	Frais d'étude	5	01/01/2000
L	Frais d'insertion	5	01/01/2000
L	Logiciel	2	01/01/2000
L	SUBVENTION EQUIPEMENTS	5	01/01/2000
L	Subv équipement org pub	15	01/01/2000
L	Autres immobilisation incorporelles	5	01/01/2000
L	Plantations d'arbres et arbustes	10	01/01/2000
L	Agencements et aménagements de terrains	20	01/01/2000
L	Autres installations, matériel et outil.	10	01/01/2000
L	Matériel informatique	5	01/01/2000
L	MOBILIER SCOLAIRE	12	01/01/2000
L	Autres biens corporels	10	01/01/2000
L	Bâtiments scolaires	15	01/01/2000
L	Autres bâtiments publics	15	01/01/2000
L	Subventions transf. reçues	30	01/01/2000
L	SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS AUTRES	10	01/01/2000
L	Dotation de soutien à l'invest local	10	05/12/2022
L	Immeuble de rapport	30	14/12/2022
L	Installations générales, agencements	15	14/12/2022
L	Autre matériel informatique	5	14/12/2022
L	MOBILIER NON SCOLAIRE	12	14/12/2022
L	Matériel et outillage d'incendie	10	14/12/2022
L	Autres matériels de transport	10	14/12/2022
L	Installation de voirie	20	14/12/2022
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	2	14/12/2022
L	Installations générales	5	14/12/2022
L	Matériel informatique scolaire	5	14/12/2022
L	Matériel roulant de voirie	10	14/12/2022
L	Autre matériel et outillage de voirie	10	14/12/2022



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Camions et véhicules industriels	15	14/12/2022
L	SUBV INVEST ACTIFS NON AMORTISSABLE - GFP	10	14/12/2022
L	Installations générales, batiments privés	15	14/12/2022
L	Bâtiments culturels et sportifs	15	14/12/2022
L	SUBV INVEST ACTIFS AMORT GFP RATTACH	10	22/12/2022
L	Véhicules légers	10	14/12/2023



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>B3.2</b>

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

## Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
---	--	------	------	------	------	------

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 \times 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.





<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

#### *Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-530 376,74	-530 376,74
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-256 928,74	-256 928,74
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-787 305,48	-787 305,48

#### *Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	787 305,48	787 305,48
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-787 305,48	-787 305,48
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	412 000,00	412 000,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	1 770 000,00	1 770 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 358 000,00	1 358 000,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>412 000,00</b>	<b>I</b> <b>412 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>362 000,00</b>	<b>362 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	362 000,00	362 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	50 000,00	50 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 770 000,00</b>	<b>III</b> <b>1 770 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>820 000,00</b>	<b>820 000,00</b>
10222	FCTVA	400 000,00	400 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	300 000,00	300 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
266	Autres formes de participation	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	70 000,00	70 000,00
276351	Créance GFP de rattachement	50 000,00	50 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>950 000,00</b>	<b>950 000,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	0,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	0,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	0,00	0,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	0,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	0,00	0,00
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	0,00	0,00
281314	<i>Bâtiments culturels et sportifs</i>	0,00	0,00
281328	<i>Autres bâtiments privés</i>	0,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	0,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	600 000,00	600 000,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	250 000,00	250 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	100 000,00	100 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D5.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 11

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Le Compte financier unique (CFU) est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement). Le CFU constitue le dernier acte du cycle budgétaire d'un exercice, 2025 dans le cas présent, après le débat d'orientation budgétaire, le budget primitif et les décisions modificatives qui sont intervenus durant cet exercice.

Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal délibérant sur le Compte financier unique dressé par le Maire, doit élire son Président.

Cette désignation a normalement lieu au scrutin secret. Toutefois, à l'unanimité des membres du Conseil municipal et conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, cette désignation peut se faire à main levée.

Ainsi, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** la désignation du Président de séance pour l'adoption du Compte financier unique du Budget annexe Transports à main levée

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				

- **DE DESIGNER** ... président-e de séance

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				

Le CFU 2025 du Budget annexe Transports s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes 2025	70 209,31
Dépenses 2025	70 209,31
Résultat de l'exercice 2025	0,00
Report de l'exercice N-1 (002)	0,00
Résultat cumulé N à affecter dans le cadre du BP 2026	0,00



## Section d'investissement

Recettes 2025	303,20
Dépenses 2025	0,00
Résultat de l'exercice 2025	303,20
Report de l'exercice N-1 (001)	299 291,68
Résultat cumulé N à affecter dans le cadre du BP 2026	299 594,88

Reste à réaliser en dépenses	0,00
Reste à réaliser en recettes	0,00

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 299 594,88 €.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du Budget annexe Transports ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Madame la Maire a quitté la séance et que le conseil municipal a siégé sous la présidence de « CIVILITE – PRENOM - NOM » ;

Considérant le CFU 2025 présenté et résumé :

Considérant la présentation synthétique du Compte financier unique du Budget annexe Transports annexé à la présente délibération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1612-12, L 2121-14, L2121-21 et L2121-31 ;

Vu les budgets primitifs de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Après consultation des conseillers municipaux réunis le 8 avril 2026,

Après avoir constaté le retrait de Madame la Maire,

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique du Budget annexe Transports pour l'exercice 2025 tel que ci-dessus présenté et annexé à la présente délibération ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser (sans objet) ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : VILLE DE MONDEVILLE (1)**  
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET VILLE MONDEVILLE

Numéro SIRET : 21140437100174

POSTE COMPTABLE : SGC Val et Littoral

**M. 43(4)**

**Compte financier unique**  
**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET TRANSPORTS (3)

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49



## Sommaire

### I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	5
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	
F - Compte de résultat synthétique	

### II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	8
---------------------------------	---

#### Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	9
A1.2 - Recettes d'exploitation	10
A2.1 - Dépenses d'investissement	11
A2.2 - Recettes d'investissement	12

#### Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	
B2 - Recettes d'exploitation	
C1 - Dépenses d'investissement	
C2 - Recettes d'investissement	
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	13

### III - États financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	

### III - Etats financiers

C - Balance des comptes	
-------------------------	--

### IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	14
---	----

#### B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	15
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	16
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	20
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	25
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	26
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	27
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	29
B4 - Etat des charges transférées	30
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	31
B6.1 - Etat des emprunts garantis	32
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	33
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	34
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	35
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	36
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	37
B8.4 - Etat des engagements reçus	38
B9.1 - Etat du personnel	39
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	41
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	42

#### C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	43
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	44
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	45
C2.1 - Situation des autorisations de programme	46
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	47

### IV - Annexes



**C. États annexés budgétaires**

C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

48

**IV - États annexés****D. Autres éléments d'information**

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3) 55

D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3) 56

D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3) 57

D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3) 58

E - État des Contrôles du Compte Financier

**V - Arrêté et signatures**

A - Arrêté et signatures

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	<b>305,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 305,00</b>
	Recettes réalisées (1)	B	<b>303,20</b>	<b>70 209,31</b>	<b>70 512,51</b>
	Restes à réaliser	C	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	<b>299 596,68</b>	<b>74 000,00</b>	<b>373 596,68</b>
	Dépenses réalisées (1)	E	<b>0,00</b>	<b>70 209,31</b>	<b>70 209,31</b>
	Restes à réaliser	F	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	<b>303,20</b>	<b>0,00</b>	<b>303,20</b>
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	<b>299 291,68</b>	<b>0,00</b>	<b>299 291,68</b>
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	<b>299 594,88</b>	<b>0,00</b>	<b>299 594,88</b>
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	<b>299 594,88</b>	<b>0,00</b>	<b>299 594,88</b>

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE (1)</b>	<b>C</b>

Catégorie de services (2)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.



<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES</b>	<b>D2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.



<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :  
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;  
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.  
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;

- budgétaires (délibération n° ..... du .....).



<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.1</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	19 695,00	16 061,72	675,20	16 736,92	84,98	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	54 000,00	53 169,19	0,00	53 169,19	98,46	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>73 695,00</b>	<b>69 230,91</b>	<b>675,20</b>	<b>69 906,11</b>	<b>94,86</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>73 695,00</b>	<b>69 230,91</b>	<b>675,20</b>	<b>69 906,11</b>	<b>94,86</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	305,00	303,20	0,00	303,20	99,41	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>305,00</b>	<b>303,20</b>	<b>0,00</b>	<b>303,20</b>	<b>99,41</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>74 000,00</b>	<b>69 534,11</b>	<b>675,20</b>	<b>70 209,31</b>	<b>94,88</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>		<b>74 000,00</b>	<b>69 534,11</b>	<b>675,20</b>	<b>70 209,31</b>		<b>0,00</b>

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043



<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	352,49	0,00	352,49	17,62	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	72 000,00	0,00	69 856,82	69 856,82	97,02	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>74 000,00</b>	<b>352,49</b>	<b>69 856,82</b>	<b>70 209,31</b>	<b>94,88</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>74 000,00</b>	<b>352,49</b>	<b>69 856,82</b>	<b>70 209,31</b>	<b>94,88</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>74 000,00</b>	<b>352,49</b>	<b>69 856,82</b>	<b>70 209,31</b>	<b>94,88</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>		<b>74 000,00</b>	<b>352,49</b>	<b>69 856,82</b>	<b>70 209,31</b>		<b>0,00</b>

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040



<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	299 596,68	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>299 596,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>299 596,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>299 596,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>299 596,68</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041



<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	305,00	303,20	99,41	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>305,00</b>	<b>303,20</b>	<b>99,41</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>305,00</b>	<b>303,20</b>	<b>99,41</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>299 291,68</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>299 596,68</b>	<b>303,20</b>		<b>0,00</b>

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041



<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES</b>	<b>D</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>A</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	19 873 932,36	18 507 618,92	0,00	18 507 618,92
RECETTES	19 873 932,36	18 519 087,67	0,00	18 519 087,67
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	6 848 867,38	4 951 561,23	645 029,42	5 596 590,65
RECETTES	6 848 867,38	3 309 491,83	388 100,68	3 697 592,51

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

BUDGET BUDGET TRANSPORTS / Numéro SIRET : 21140437100174				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	74 000,00	70 209,31	0,00	70 209,31
RECETTES	74 000,00	70 209,31	0,00	70 209,31
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	299 596,68	0,00	0,00	0,00
RECETTES	299 596,68	303,20	0,00	303,20

BUDGET Budget Pompes Funèbres / Numéro SIRET : 21140437100158				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	35 000,00	9 622,04	0,00	9 622,04
RECETTES	35 000,00	1 775,84	0,00	1 775,84
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	19 982 932,36	18 587 450,27	0,00	18 587 450,27
RECETTES	19 982 932,36	18 591 072,82	0,00	18 591 072,82
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	7 148 464,06	4 951 561,23	645 029,42	5 596 590,65
RECETTES	7 148 464,06	3 309 795,03	388 100,68	3 697 895,71
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>	27 131 396,42	23 539 011,50	645 029,42	24 184 040,92
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>	27 131 396,42	21 900 867,85	388 100,68	22 288 968,53

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.



(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)</b>	<b>B1.4</b>

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>B1.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)</b>	<b>B1.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b> <b>(1)</b>	<b>B1.6</b>

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)</b>	<b>B1.7</b>

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
<b>Total</b>												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.8</b>

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel informatique	3	01/01/1997
L	Camions et véhicules industriels	8	01/01/2000
L	Installations, matériels et outillage	10	01/01/2000



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>B3</b>

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES</b>	<b>B4</b>

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)</b>	<b>B5</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>B6.1</b>

### ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>B6.2</b>

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>70 209,31</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B7.1</b>

**B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL</b>	<b>B8.1</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT</b>	<b>B8.2</b>

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>B8.3</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>B8.4</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL</b>	<b>B9.1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL</b>	<b>B9</b>

**ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>B9.2</b>

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	299 291,68
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	299 291,68

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	299 291,68
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	299 291,68

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	305,00	303,20	0,00	303,20
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	305,00	303,20	0,00	303,20
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	299 291,68			299 291,68
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	299 291,68			299 291,68
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				299 594,88

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>305,00</b>	<b>III 303,20</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>305,00</b>	<b>303,20</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28188	<i>Autres</i>	305,00	303,20
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C2.1</b>

### C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE</b>	<b>C3</b>

## Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



### AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>D1.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>D1.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 12

## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Au titre de l'exercice clos, le Compte financier unique fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La nomenclature M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Lorsque le Compte financier unique ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement.

- Budget annexe Transports :

La section de fonctionnement figurant au compte administratif 2025 est équilibrée (70 209,31 € en dépenses et en recettes). Le résultat est donc nul.

La section d'investissement présente un solde positif de 299 594,88 €.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Compte 001 : Solde d'exécution N-1 : 299 594,88 €.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2311-5 et R2311-11,

Considérant que le Compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Transports a été approuvé,

Après consultation des conseillers municipaux réunis le 8 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'AFFECTER** pour le budget annexe Transports les résultats 2025 comme suit :
  - Compte 001 : Solde d'exécution N-1 : 299 594,88 €
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 13

## BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le budget annexe Transport pour l'année 2026 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

- Recettes : 74 000,00 €
- Dépenses : 74 000,00 €

En section d'investissement :

- Recettes : 299 899,88 €
- Dépenses : 299 899,88 €

Par conséquent,

Après s'être fait présenter la maquette du budget primitif 2026 du budget annexe Transport,  
Après consultation des conseillers municipaux réunis le 08 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget annexe Transport,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**VILLE DE MONDEVILLE  
COMMUNE**

Numéro SIRET : 21140437100174  
Poste comptable : SGC Val et Littoral

**Budget primitif  
relatif à l'exercice 2026**

**Budget annexe : BUDGET TRANSPORTS**

**Instruction budgétaire et comptable M.43(1)**  
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.



## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

### III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	17
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	21
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	22
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	23
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	24
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	25

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	26
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	27
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :  
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;  
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.  
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :% (maximum 7,5 %)
- Investissement :% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont budgétaires .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	74 000,00	74 000,00
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>	0,00	0,00
<b>P</b>	<b>P</b>		
<b>O</b>	<b>R</b>	(si déficit)	(si excédent)
<b>R</b>	<b>T</b>	0,00	0,00
<b>S</b>	<b>S</b>		
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	299 899,88	305,00
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>	0,00	0,00
<b>P</b>	<b>P</b>		
<b>O</b>	<b>R</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
<b>R</b>	<b>T</b>	0,00	299 594,88
<b>S</b>	<b>S</b>		
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>299 899,88</b>	<b>299 899,88</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>373 899,88</b>	<b>373 899,88</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	19 695,00	0,00	19 695,00	19 695,00	19 695,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	54 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>73 695,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 695,00</b>	<b>73 695,00</b>	<b>73 695,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>73 695,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 695,00</b>	<b>73 695,00</b>	<b>73 695,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	305,00		305,00	305,00	305,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>305,00</b>		<b>305,00</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>74 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>74 000,00</b>
---	------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>74 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>74 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>74 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>74 000,00</b>
---	------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>305,00</b>
---	---------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)



(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	299 596,68	0,00	299 899,88	299 899,88	299 899,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>299 596,68</b>	<b>0,00</b>	<b>299 899,88</b>	<b>299 899,88</b>	<b>299 899,88</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>299 596,68</b>	<b>0,00</b>	<b>299 899,88</b>	<b>299 899,88</b>	<b>299 899,88</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>299 596,68</b>	<b>0,00</b>	<b>299 899,88</b>	<b>299 899,88</b>	<b>299 899,88</b>

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>299 899,88</b>
---	-------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	305,00		305,00	305,00	305,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>305,00</b>		<b>305,00</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>305,00</b>	<b>0,00</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>299 594,88</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>299 899,88</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>305,00</b>
---	---------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	19 695,00		19 695,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	54 000,00		54 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	305,00	305,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>73 695,00</b>	<b>305,00</b>	<b>74 000,00</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>74 000,00</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	299 899,88	0,00	299 899,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>299 899,88</b>	<b>0,00</b>	<b>299 899,88</b>

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>299 899,88</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00		2 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	72 000,00		72 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>74 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 000,00</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>74 000,00</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		305,00	305,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>299 594,88</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>299 899,88</b>
---	-------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>19 695,00</b>	<b>19 695,00</b>	<b>19 695,00</b>
6063	Fournitures entretien et petit équipt	695,00	695,00	695,00
6066	Carburants	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6135	Locations mobilières	500,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6358	Autres droits	500,00	500,00	500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>54 000,00</b>	<b>54 000,00</b>	<b>54 000,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	54 000,00	54 000,00	54 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>73 695,00</b>	<b>73 695,00</b>	<b>73 695,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>73 695,00</b>	<b>73 695,00</b>	<b>73 695,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	305,00	305,00	305,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>305,00</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>305,00</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>74 000,00</b>
---	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	72 000,00	72 000,00	72 000,00
7474	Subv. exploitat° Communes	72 000,00	0,00	0,00
748	Des tiers	0,00	72 000,00	72 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>74 000,00</b>
---	------------------

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	299 596,68	299 899,88	299 899,88
2182	Matériel de transport	299 596,68	299 899,88	299 899,88
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>299 596,68</b>	<b>299 899,88</b>	<b>299 899,88</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>299 596,68</b>	<b>299 899,88</b>	<b>299 899,88</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>299 596,68</b>	<b>299 899,88</b>	<b>299 899,88</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>299 899,88</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	305,00	305,00	305,00
28188	Autres	305,00	305,00	305,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>305,00</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>305,00</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>305,00</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>299 594,88</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>299 899,88</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	
L	Matériel informatique	3	01/01/1997
L	Camions et véhicules industriels	8	01/01/2000
L	Installations, matériels et outillage	10	01/01/2000



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	299 594,88	299 594,88
<b>Solde des restes à réaliser (RAR) (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	299 594,88	299 594,88

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	299 594,88	299 594,88
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	299 594,88	299 594,88

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	305,00	305,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	305,00	305,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I</b> <span style="float: right;"><b>0,00</b></span>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>305,00</b>	<b>III 305,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>305,00</b>	<b>305,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28188	Autres	305,00	305,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

### A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 14

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES

Le Compte financier unique (CFU) est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement). Le CFU constitue le dernier acte du cycle budgétaire d'un exercice, 2025 dans le cas présent, après le débat d'orientation budgétaire, le budget primitif et les décisions modificatives qui sont intervenus durant cet exercice.

Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal délibérant sur le Compte financier unique dressé par le Maire, doit élire son Président.

Cette désignation a normalement lieu au scrutin secret. Toutefois, à l'unanimité des membres du Conseil municipal et conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, cette désignation peut se faire à main levée.

Ainsi, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** la désignation du Président de séance pour l'adoption du Compte financier unique du Budget annexe Pompes Funèbres à main levée

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				

- **DE DESIGNER ...** président-e de séance

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				

Le CFU 2025 du Budget annexe Pompes Funèbres s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes 2025	1 775,84
Dépenses 2025	9 622,04
Résultat de l'exercice 2025	- 7 846,20
Report de l'exercice N-1 (002)	25 563,09
Résultat cumulé N à affecter dans le cadre du BP 2026	17 716,89

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 17 716,89 €.



## Section d'investissement

Aucune opération à constater en 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du Budget annexe Pompes Funèbres ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Madame la Maire a quitté la séance et que le conseil municipal a siégé sous la présidence de « CIVILITE – PRENOM - NOM » ;

Considérant le CFU 2025 présenté et résumé :

Considérant la présentation synthétique du Compte financier unique du Budget annexe Pompes Funèbres annexé à la présente délibération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1612-12, L 2121-14, L2121-21 et L2121-31 ;

Vu les budgets primitifs de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Après consultation des conseillers municipaux réunis le 8 avril 2026,

Après avoir constaté le retrait de Madame la Maire,

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique du Budget annexe Pompes Funèbres pour l'exercice 2025 tel que ci-dessus présenté et annexé à la présente délibération ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser (sans objet) ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : VILLE DE MONDEVILLE (1)**  
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET VILLE MONDEVILLE

Numéro SIRET : 21140437100158

POSTE COMPTABLE : SGC Val et Littoral

**M. 4(4)**

**Compte financier unique**  
**Voté par nature**

BUDGET : Budget Pompes Funèbres (3)

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49



## Sommaire

### I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	5
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	
F - Compte de résultat synthétique	

### II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	8
---------------------------------	---

#### Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	9
A1.2 - Recettes d'exploitation	10
A2.1 - Dépenses d'investissement	11
A2.2 - Recettes d'investissement	12

#### Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	
B2 - Recettes d'exploitation	
C1 - Dépenses d'investissement	
C2 - Recettes d'investissement	
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	13

### III - États financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	

### III - Etats financiers

C - Balance des comptes	
-------------------------	--

### IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	14
---	----

#### B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	15
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	16
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	20
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	25
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	26
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	27
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	29
B4 - Etat des charges transférées	30
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	31
B6.1 - Etat des emprunts garantis	32
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	33
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	34
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	35
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	36
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	37
B8.4 - Etat des engagements reçus	38
B9.1 - Etat du personnel	39
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	41
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	42

#### C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	43
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	44
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	45
C2.1 - Situation des autorisations de programme	46
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	47

### IV - Annexes



**C. États annexés budgétaires**

C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

48

**IV - États annexés****D. Autres éléments d'information**

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3) 55

D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3) 56

D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3) 57

D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3) 58

E - État des Contrôles du Compte Financier

**V - Arrêté et signatures**

A - Arrêté et signatures

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	<b>0,00</b>	<b>9 436,91</b>	<b>9 436,91</b>
	Recettes réalisées (1)	B	<b>0,00</b>	<b>1 775,84</b>	<b>1 775,84</b>
	Restes à réaliser	C	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
	Dépenses réalisées (1)	E	<b>0,00</b>	<b>9 622,04</b>	<b>9 622,04</b>
	Restes à réaliser	F	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	<b>0,00</b>	<b>-7 846,20</b>	<b>-7 846,20</b>
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	<b>0,00</b>	<b>25 563,09</b>	<b>25 563,09</b>
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	<b>0,00</b>	<b>17 716,89</b>	<b>17 716,89</b>
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	<b>0,00</b>	<b>17 716,89</b>	<b>17 716,89</b>

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE (1)</b>	<b>C</b>

Catégorie de services (2)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.



<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES</b>	<b>D2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.



<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :  
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;  
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.  
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;

- budgétaires (délibération n° ..... du .....).



<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.1</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	33 000,00	9 622,04	0,00	9 622,04	29,16	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>33 000,00</b>	<b>9 622,04</b>	<b>0,00</b>	<b>9 622,04</b>	<b>29,16</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>35 000,00</b>	<b>9 622,04</b>	<b>0,00</b>	<b>9 622,04</b>	<b>27,49</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>35 000,00</b>	<b>9 622,04</b>	<b>0,00</b>	<b>9 622,04</b>	<b>27,49</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>		<b>35 000,00</b>	<b>9 622,04</b>	<b>0,00</b>	<b>9 622,04</b>		<b>0,00</b>

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043



<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 436,91	1 775,84	0,00	1 775,84	18,82	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>9 436,91</b>	<b>1 775,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 775,84</b>	<b>18,82</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>9 436,91</b>	<b>1 775,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 775,84</b>	<b>18,82</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>9 436,91</b>	<b>1 775,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 775,84</b>	<b>18,82</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>25 563,09</b>					
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>		<b>35 000,00</b>	<b>1 775,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 775,84</b>		<b>0,00</b>

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040



<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041



<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041



<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES</b>	<b>D</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>A</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	19 873 932,36	18 497 756,55	0,00	18 497 756,55
RECETTES	19 873 932,36	18 494 166,09	0,00	18 494 166,09
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	6 848 867,38	4 939 696,23	645 029,42	5 584 725,65
RECETTES	6 848 867,38	3 297 110,23	388 100,68	3 685 210,91

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

BUDGET BUDGET TRANSPORTS / Numéro SIRET : 21140437100174				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	74 000,00	70 209,31	0,00	70 209,31
RECETTES	74 000,00	70 209,31	0,00	70 209,31
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	299 596,68	0,00	0,00	0,00
RECETTES	299 596,68	303,20	0,00	303,20

BUDGET Budget Pompes Funèbres / Numéro SIRET : 21140437100158				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	35 000,00	9 622,04	0,00	9 622,04
RECETTES	35 000,00	1 775,84	0,00	1 775,84
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	19 982 932,36	18 577 587,90	0,00	18 577 587,90
RECETTES	19 982 932,36	18 566 151,24	0,00	18 566 151,24
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	7 148 464,06	4 939 696,23	645 029,42	5 584 725,65
RECETTES	7 148 464,06	3 297 413,43	388 100,68	3 685 514,11
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>	27 131 396,42	23 517 284,13	645 029,42	24 162 313,55
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>	27 131 396,42	21 863 564,67	388 100,68	22 251 665,35

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.



(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)</b>	<b>B1.4</b>

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>B1.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)</b>	<b>B1.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b> (1)	<b>B1.6</b>

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)</b>	<b>B1.7</b>

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
<b>Total</b>												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.8</b>

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>B3</b>

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES</b>	<b>B4</b>

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)</b>	<b>B5</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>B6.1</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>B6.2</b>

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B7.1</b>

**B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL</b>	<b>B8.1</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT</b>	<b>B8.2</b>

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>B8.3</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>B8.4</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL</b>	<b>B9.1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL</b>	<b>B9</b>

**ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>B9.2</b>

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

## (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**  
**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00			0,00
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	0,00			0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				0,00

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>0,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C2.1</b>

**C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE</b>	<b>C3</b>

## Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



#### AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



### AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>D1.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>D1.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 15

## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES

La nomenclature M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Lorsque le Compte financier unique ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement.

- Budget annexe Pompes funèbres :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 est calculé comme suit :

Excédent reporté 2024 (002)	25 563,09 €
Recettes de fonctionnement 2025	1 775,84 €
Dépenses de fonctionnement 2025	- 9 622,04 €
<b>Résultat</b>	<b>17 716,89 €</b>

La section de fonctionnement du budget annexe Pompes Funèbres fait apparaître un résultat excédentaire de 17 716,89 €. La section d'investissement présente un solde nul, calculé comme suit :

Solde d'exécution 2024 (001)	0,00 €
Recettes d'investissement 2025	0,00 €
Dépenses d'investissement 2025	- 0,00 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>

Ainsi, il vous est proposé d'affecter le résultat du budget annexe Pompes Funèbres de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Compte 002 : Excédent positif reporté                      17 716,89 €

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2311-5 et R2311-11,

Considérant que le Compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Pompes funèbres a été approuvé,

Après consultation des conseillers municipaux réunis le 8 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'AFFECTER** pour le budget annexe Pompes funèbres les résultats 2025 comme suit :
  - Compte 002 : Excédent positif reporté :                      17 716,89 €
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à a bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	------	--------	-------	------------------------------



--	--	--	--	--



**VILLE DE MONDEVILLE****CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**

Rapport n° 16

**BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES**

Le budget annexe Pompes Funèbres pour l'année 2026 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement :  
Recettes : 35 000,00 €  
Dépenses : 35 000,00 €

Par conséquent,

Après s'être fait présenter la maquette du budget primitif 2026 du budget annexe Pompes Funèbres,  
Après consultation des conseillers municipaux réunis le 08 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget annexe Pompes funèbres,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
<b>VOTE</b>				



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**VILLE DE MONDEVILLE  
COMMUNE**

Numéro SIRET : 21140437100158  
Poste comptable : SGC Val et Littoral

**Budget primitif  
relatif à l'exercice 2026**

**Budget annexe** : Budget Pompes Funèbres

**Instruction budgétaire et comptable M.4(1)**  
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.



## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

### III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	17
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	21
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	22
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	23
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	24
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	25

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	26
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	27
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :  
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;  
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.  
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :% (maximum 7,5 %)
- Investissement :% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont budgétaires .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	35 000,00	17 283,11
+		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>P</b>	0,00	0,00
<b>O</b>	<b>R</b>		
<b>R</b>	<b>T</b>	(si déficit)	(si excédent)
<b>S</b>	<b>S</b>	0,00	17 716,89
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b> (3)		35 000,00	35 000,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	0,00	0,00
+		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>P</b>	0,00	0,00
<b>O</b>	<b>R</b>		
<b>R</b>	<b>T</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
<b>S</b>	<b>S</b>	0,00	0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION</b> <b>D'INVESTISSEMENT (3)</b>		0,00	0,00

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	35 000,00	35 000,00
----------------------------	-----------	-----------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>33 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>35 000,00</b>
---	------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 436,91	0,00	17 283,11	17 283,11	17 283,11
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 436,91</b>	<b>0,00</b>	<b>17 283,11</b>	<b>17 283,11</b>	<b>17 283,11</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>9 436,91</b>	<b>0,00</b>	<b>17 283,11</b>	<b>17 283,11</b>	<b>17 283,11</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 436,91</b>	<b>0,00</b>	<b>17 283,11</b>	<b>17 283,11</b>	<b>17 283,11</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>17 716,89</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>35 000,00</b>
---	------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	33 000,00		33 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>35 000,00</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 283,11		17 283,11
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>17 283,11</b>	<b>0,00</b>	<b>17 283,11</b>

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>17 716,89</b>
--	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>35 000,00</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>
605	Achats de matériel, équipements	33 000,00	33 000,00	33 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (c)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
678	Autres charges événement maj. et inhab.	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>35 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 436,91	17 283,11	17 283,11
701	Ventes produits finis et intermédiaires	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	9 436,91	17 283,11	17 283,11
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>9 436,91</b>	<b>17 283,11</b>	<b>17 283,11</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>9 436,91</b>	<b>17 283,11</b>	<b>17 283,11</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>9 436,91</b>	<b>17 283,11</b>	<b>17 283,11</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>17 716,89</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>35 000,00</b>
---	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (RAR) (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I</b> <b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>0,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

### A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 17

## TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026

Le Code général des impôts confie aux conseils municipaux le soin de voter chaque année les taux des taxes communales.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, et dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les ressources des communes sont compensées par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il n'y a pas de modification de la législation.

Les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continuent à être perçus par les communes, qui ont retrouvé leur pouvoir de fixation du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi, il est proposé de reconduire en 2026 les taux de fiscalité de l'année 2025, à savoir :

- 38,69% au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 16,68% au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 5,55 % au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

Vu le décret n°2023-822 du 25 août 2023 modifiant le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023/082 en date du 20 septembre 2023 majorant de 60% la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

Après consultation des conseillers municipaux réunis le 8 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** les taux de 38,69% au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 16,68% au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de 5,55% au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2026 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 18

## SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNÉE 2026

Dans le cadre de son activité, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mondeville met en œuvre une action sociale de proximité. Il accueille, informe, oriente et accompagne les publics en situation de fragilité : personnes âgées et/ou handicapées, personnes en situation de précarité économique, personnes en difficulté personnelle, en difficulté d'insertion...

Ses propres ressources ne lui permettent pas de financer l'ensemble de ses missions et d'équilibrer son budget de fonctionnement. Par ailleurs, des décalages entre les recettes et les dépenses de son budget font apparaître un besoin de trésorerie.

En outre, une convention cadre a été passée entre la Ville et le CCAS, afin de fixer les conditions générales dans lesquelles la Ville et le CCAS s'apportent leurs concours réciproques.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 500 000,00 € au titre des activités du CCAS, ainsi qu'un prêt remboursable d'un montant maximum de 70 000,00 € en cas de difficulté de trésorerie.

Par conséquent,

Considérant le projet de convention entre la Ville et le CCAS joint en annexe,

Après consultation des conseillers municipaux réunis le 8 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 500 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Mondeville ;
- **D'APPROUVER** la mise en place d'un prêt remboursable d'un montant de 70 000,00 € ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de subventionnement entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				





## CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **La Ville de Mondeville**, sise Hôtel de Ville, 5 rue Chapron, 14120 MONDEVILLE

représentée par la Maire de Mondeville, Madame Hélène BURGAT, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2026,

ci-après dénommée **LA VILLE**

D'UNE PART,

ET

- **Le Centre Communal d'Action Sociale** de Mondeville, 5 rue Chapron, 14120 MONDEVILLE

représenté par ..., dûment habilité à cet effet par le Conseil d'Administration du CCAS

ci-après dénommé **LE BENEFICIAIRE**

D'AUTRE PART.



## **IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Dans le cadre de son activité pour l'année 2026, le Centre Communal d'Action Social de Mondeville met en œuvre une action sociale de proximité. Il accueille, informe, oriente et accompagne les publics en situation de fragilité : personnes âgées et/ou handicapées, personnes en situation de précarité économique, personnes en difficulté personnelle, en difficulté d'insertion...

Ses propres ressources ne lui permettent pas de financer l'ensemble de ses missions et d'équilibrer son budget de fonctionnement.

La Ville a décidé de contribuer au financement de ces activités par le versement d'une subvention et d'une avance de trésorerie.

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des parties.

### **ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION**

Compte tenu du budget prévisionnel de l'exercice 2026 fourni par le bénéficiaire, la Ville s'engage à lui verser une subvention d'un montant de 500 000,00 € pour le financement des activités définies à l'article 1.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'objet de la convention défini à l'article 1 sous sa responsabilité.

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Un acompte de 250 000,00 € sera versé par la Ville à la signature de la présente convention.

Un deuxième acompte de 150 000 € sera versé au plus tard au 31 juillet, sur présentation des comptes annuels N-1 certifiés par le Président du CCAS ou son représentant.

Le solde sera versé sur présentation d'une balance comptable ou d'un état intermédiaire des dépenses et recettes. Ce montant pourra être proratisé, en fonction des besoins réels du CCAS.

### **ARTICLE 5 : AVANCE DE TRESORERIE**

Une avance de trésorerie pourra être accordée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale de Mondeville. Cette avance, d'un montant maximum de 70 000,00 €, sera versée en une ou plusieurs fois sur demande écrite et motivée du CCAS. Elle devra être remboursée au plus tard au 30 mars 2027.

Cette avance sera enregistrée au compte 2745 du budget de la Ville et du CCAS.



**ARTICLE 6 : PAIEMENT**

La Ville effectuera les versements sur le compte bancaire du bénéficiaire :

IBAN : FR793000100244D149000000028 BDF CAEN

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Payeur Municipal de Mondeville.

**ARTICLE 7 : CONTROLE**

La Ville se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place afin de s'assurer du respect de la convention.

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à se soumettre au contrôle des services de la Ville.

**ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION**

A compter de sa notification, la convention est conclue pour l'année 2026 et prendra fin à la date de versement du solde.

Elle doit être signée et retournée à la Ville par le bénéficiaire sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le bénéficiaire s'engage à produire les pièces demandées dans le respect des dispositions de la présente convention et, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de dix ans après attribution de la subvention.

La forclusion met fin à l'engagement de paiement de la Ville.

**ARTICLE 9 : DENONCIATION DE LA CONVENTION**

Le non-respect par le bénéficiaire des obligations découlant pour lui de la présente convention pourra entraîner la résolution ou la résiliation de cette dernière, sans indemnité.

La Ville peut mettre fin à la convention, sans préavis ni indemnité, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour bénéficier de la subvention, objet de la présente convention.

Le bénéficiaire peut dénoncer la présente convention, sans être tenu au versement d'une quelconque indemnité, moyennant un préavis de 3 mois. Dans ce cas la Ville pourra maintenir la partie de la subvention correspondant à l'exécution partielle de l'action.

Dans l'ensemble de ces hypothèses, la Ville se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel des sommes versées.

**ARTICLE 10 : LITIGES**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.



En cas de litige persistant, le Tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de CAEN.

**ARTICLE 11 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes que la présente convention.

En cas de forclusion, la conclusion d'un avenant à la présente convention n'est plus possible.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Mondeville, le

A Mondeville, le

Pour Le Centre Communal  
d'Action Sociale

Pour la Ville de Mondeville  
Le Maire

Hélène BURGAT



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 19

## DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2026 POUR LA RÉNOVATION DES MENUISERIES DU CENTRE DE LOISIRS

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit, aux articles L. 2334-42 et R. 2334-39, une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en faveur des communes et des intercommunalités. Cette dotation est destinée en priorité à soutenir les projets de :

- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;
- 7° Opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat (ex. : CRTE – Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique).

La ville de Mondeville souhaite présenter une demande de subvention au titre de la DSIL pour l'année 2026 pour la rénovation des menuiseries du Centre de loisirs.

En effet, dans un souci de gestion responsable et efficace de ses infrastructures, la Ville a mené un diagnostic des besoins d'entretien et de rénovation de ses équipements scolaires et liés à la petite enfance. Cette étude a mis en évidence la nécessité de mener des chantiers d'amélioration du bâti afin de le préserver et de l'adapter aux aléas climatiques notamment.

Le programme pluriannuel d'investissement de la commune prévoit donc depuis quelques années de réaliser chaque année des travaux de rénovation en parallèle d'opérations plus conséquentes.

La commune souhaite procéder en 2026 à la rénovation du Centre de loisirs, équipement très utilisé toute l'année (1 seule semaine de fermeture par an) et accueillant un nombre important d'usagers (le matin, midi et soir pour les enfants de l'école maternelle centre, le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires pour l'ensemble des enfants mondevillais.).

Le coût total de cette rénovation est estimé à : 189 894 euros HT.

La Caisse d'Allocations Familiales a d'ores et déjà attribué à la commune une subvention de 97 900 € couvrant 52 % du montant prévisionnel HT de l'opération. La Ville doit financer nécessairement au moins 20 % du coût de l'opération.

En conséquence, la commune de Mondeville sollicite une subvention de 28,44 % du coût de l'opération au titre de la DSIL 2026.

Dès lors, le plan de financement de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES	Montants HT en €	RECETTES	Montants en €	Taux de cofinancement
Dépose, commande et pose de menuiseries	174 302,00 €	DSIL (Préfecture)	54 005,85 €	28,44 %
Pose de stores et rideaux	15 592,00 €	Caisse d'Allocations Familiales	97 900,00 €	51,56 %
		<b>Total des cofinancements</b>	<b>151 905,85 €</b>	<b>80,00 %</b>
		Autofinancement	37 988,15 €	20,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>189 894,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>189 894,00 €</b>	<b>100 %</b>

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39,

Il vous est proposé :



- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter la subvention ci-dessus présentée ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter toute autre subvention ou aide financière se rapportant à ce dossier ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				







# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 21

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANIMATION DE LA VILLE

Après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2025 et du budget prévisionnel 2026, il vous est proposé d'accorder aux associations ci-dessous une subvention de fonctionnement afin de répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2026.

### SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – « Animation de la Ville »

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention totale versée en 2025	Montant proposé pour 2026
F.N.A.C.A ( <i>Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie</i> )	700€	500€
Club de la Joie de Vivre	14 200€	14 000€
<b>TOTAL</b>	<b>15 400€</b>	<b>14 500€</b>

Après consultation de la commission « Sport, Culture, Lecture Publique et Événementiel » du mardi 14 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER** les subventions (présentées ci-dessus) aux associations ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

#### Pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (500 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

#### Pour le club de la Joie de Vivre (14 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 22

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de la saison sportive 2024-2025, après analyse des budgets prévisionnels des saisons 2025-2026 (en cours) et 2026-2027 (à venir), et suite aux rendez-vous réalisés avec les responsables des sections sportives, il vous est proposé d'accorder aux associations ci-dessous une subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2026-2027.

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2001-496 du 6 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATION SPORTIVES POUR LA SAISON 2026-2027

Associations	Montant de la subvention 2025-2026	Montant de la subvention 2026-2027
Association sportive du collège G. Guillemot	700 €	700€
Association sportive du lycée Jules Verne	350 €	350€
Caen Sud GR	1 000 €	500€
Corsaires Badminton		500€
La Gaule des Métallos	1 300€	1 000€
Mondeville football de table	1 000 €	500€
Mondeville football gaélique	1 500 €	500€
Mondeville gymnastique pour tous	11 000 €	7 000€
Mondeville pétanque	2 500 €	2 500€
Mondeville tennis de table	25 000 €	25 000€
USOM athlétisme	95 000 €	90 000€
USOM basket-ball	340 000 €	330 000€
USOM cyclotourisme	1 000 €	1 000 €
USOM judo	20 000 €	20 000€
USOM karaté	12 000 €	12 000€
USOM natation	20 000 €	20 000€
USOM plongée	1 500 €	500€
USOM tennis	45 000 €	45 000€
USONM football	130 000 €	120 000€
Ropstyler academy		500€

Après consultation de la commission « Sport, Culture, Lecture Publique et Événementiel » du mardi 14 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER** les subventions (présentées ci-dessus) aux associations concernées ;
- **D'APPROUVER** les conventions jointes à la présente délibération conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations mentionnées ci-dessus ainsi que tout acte s'y rapportant.

**Association sportive du collège G. Guillemot (700 €)**



VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

Association sportive du lycée Jules Verne (350 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

Caen Sud GR (500 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

Corsaires Badminton (500 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

La Gaule des Métallos (1 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

Mondeville Football de table (500 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE



--	--	--	--	--

**Mondeville Football Gaélique (500 €)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

**Mondeville Gymnastique pour tous (7 000 €)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

**Mondeville pétanque (2 500 €)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

**Mondeville tennis de table (25 000 €)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

**USOM Athlétisme (90 000 €)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	------	--------	-------	---------------------------



--	--	--	--	--

USOM Basket-ball (330 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

USOM Cyclotourisme (1 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

USOM Judo (20 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

USOM Karaté (12 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

USOM Natation (20 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	------	--------	-------	---------------------------



--	--	--	--	--

USOM Plongée (500 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

USOM Tennis (45 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

USONM Football (120 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

Ropstyler academy (500 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE



## CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

établie en application de la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 Juin 2001

Entre la Ville de Mondeville, dont l'organe délibérant est le Conseil Municipal, représenté par son **Maire Madame Hélène BURGAT**, Rue Chapron - 14120 Mondeville.

Et l'Association « **Union Sportive Ouvrière Normande de Mondeville** » représentée par son président **Monsieur Fabrice CLEMENT**, dont le siège est **3 Rue Ambroise Croizat - 14120 Mondeville**.

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

L'association Union Sportive Ouvrière Normande de Mondeville (USONM) organise la pratique du Football sur le territoire de Mondeville. La Ville a décidé de contribuer au financement de ces activités par le versement d'une subvention pour la saison 2026-2027.

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des parties.

### **ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION**

Par délibération N°.....du 27 avril 2026, le Conseil Municipal de Mondeville a décidé d'attribuer à l'association ci-dessus déterminée une subvention de **110 000 Euros** pour la saison sportive 2026-2027.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait supérieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Ville restera plafonnée au montant précisé dans la présente convention.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'objet de la convention défini à l'article 1 sous sa responsabilité. Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée.

Le bénéficiaire ne peut en reverser tout ou partie, ni en changer l'affectation.



**ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La subvention sera versée par la Ville selon les modalités suivantes :

- 50 % de la subvention, soit 55 000 € en juillet 2026 ;
- 40 % de la subvention, soit 44 000 € en décembre 2026 ;
- le solde (10% au plus (11 000 €)) au plus tôt en juillet 2027, sur présentation des comptes 2026-2027 en dépenses et recettes, certifiés par une personne habilitée, qui devront être envoyés par le bénéficiaire à la Ville dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice, sous peine de forclusion.

La Ville effectuera le(s) versement(s) sur le compte bancaire de l'association.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Payeur Municipal de Mondeville.

**ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION**

L'association USONM s'engage à fournir les bilans financiers, dûment approuvés par un cabinet d'expert comptable. Le non-respect de ces engagements entrainera la forclusion de la subvention.

La forclusion constitue la déchéance du droit de demander le versement du solde de la subvention, s'il reste un solde à verser. De plus, en cas de forclusion, un titre de recettes pourra être émis à l'encontre du bénéficiaire pour les sommes qui auraient déjà été versées par la Ville.

**ARTICLE 6 : CONTROLE**

La Ville se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, afin de s'assurer du respect de la convention. Le bénéficiaire de la subvention s'engage à se soumettre au contrôle des services de la Ville.

**ARTICLE 7 : DELAIS LIES A LA CONVENTION**

La convention prend effet à la date apposée par le dernier signataire.

Elle doit être signée et retournée à la Ville par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le bénéficiaire s'engage à produire les pièces demandées dans le respect des dispositions de la présente convention et, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de dix ans après attribution de la subvention.

**ARTICLE 8 : DENONCIATION DE LA CONVENTION**

Le non-respect par le bénéficiaire des obligations découlant pour lui de la présente convention pourra entraîner la résolution ou la résiliation de cette dernière, sans indemnité.

La Ville peut mettre fin à la convention, sans préavis ni indemnité, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour bénéficier de la subvention, objet de la présente convention.



Le bénéficiaire peut dénoncer la présente convention, sans être tenu au versement d'une quelconque indemnité, moyennant un préavis de 3 mois. Dans ce cas la Ville pourra maintenir la partie de la subvention correspondant à l'exécution partielle de l'action.

Dans l'ensemble de ces hypothèses, la Ville se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel des sommes versées.

#### **ARTICLE 9 : LITIGES**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable. En cas de litige persistant, le Tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de CAEN.

#### **ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes que la présente convention et avant son expiration.

En cas de forclusion, la conclusion d'un avenant à la présente convention n'est plus possible.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Mondeville, le

à Mondeville, le

Pour L'USONM

Pour la Ville de Mondeville

Le Président

Le Maire

Fabrice CLEMENT

Hélène BURGAT



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 23

## AJOUT D'UN TARIF POUR LA NUIT INSOLITE - ESPACE P.SOISMIER

L'espace municipal Pierre Soismier, camping municipal situé à Cabourg, est de plus en plus attractif. Afin de continuer dans ce sens, la Ville souhaite développer une nouvelle offre pour ses usagers en proposant des logements insolites en front de mer. Ces logements, sous la forme de tente avec une ouverture sur la mer, permettront de diversifier les propositions du camping tout en gardant un aspect naturel du site.

Afin de permettre leur réservation, il est proposé la mise en application d'un tarif différencié pour les Mondevillais et pour les extérieurs à la nuitée et pour 2 personnes. Ces derniers seront ajoutés à la grille tarifaire de la délibération n°2026-007 adoptée le 4 février 2026, comme suit :

- Pour les Mondevillais :  
En basse saison : 60 €  
Haute saison : 70 €
- Pour les extérieurs :  
En basse saison : 75 €  
Haute saison : 90 €

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er mai 2026.

Par conséquent,

Après consultation de la commission « Sport, Culture, Lecture Publique et Événementiel » du mardi 14 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la création de nouveaux tarifs pour la mise en place de logements insolites,
- **D'APPROUVER** la grille tarifaire de l'espace Pierre Soismier modifiée, jointe en annexe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				



## Pour les habitants de Mondeville (14120)

### PERIODE « BASSE SAISON » du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 31 octobre

Tarification pour les habitants de Mondeville (sur présentation de justificatifs)		QF - 0-320	QF - 320,01-620	QF - 620,01-960	QF - 960,01-1 200	QF - 1 200,01-1 500	QF - 1 500,01 et +	
<b>Petit emplacement</b>								
Emplacement + 1 véhicule	Journée	Emplacement	3,00 €					
		Plus de 11 ans	1,00 €	1,30 €	1,90 €	2,80 €	3,30 €	3,60 €
		Moins de 11 ans	0,80 €	1,00 €	1,30 €	1,80 €	2,30 €	2,60 €
		Électricité	3,00 €					
	Forfait semaine*	37,90 €	41,40 €	45,40 €	50,10 €	63,41 €	68,90 €	
	Forfait mois*	147,05 €	160,60 €	176,20 €	194,40 €	246,00 €	267,30 €	

### PERIODE « HAUTE SAISON » du 1er juillet au 31 août

Tarification pour les habitants de Mondeville (sur présentation de justificatifs)		QF - 0-320	QF - 320,01-620	QF - 620,01-960	QF - 960,01-1 200	QF - 1 200,01-1 500	QF - 1 500,01 et +	
<b>Petit emplacement</b>								
Emplacement + 1 véhicule	Journée	Emplacement	4,50 €					
		Plus de 11 ans	1,20 €	1,50 €	2,10 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €
		Moins de 11 ans	1,00 €	1,20 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €
		Électricité	3,00 €					
	Forfait semaine*	52,80 €	56,80 €	61,00 €	66,50 €	79,20 €	86,50 €	
	Forfait mois*	205,00 €	220,00 €	236,00 €	258,00 €	307,00 €	335,00 €	

### Grand emplacement

Emplacement + 1 véhicule	Journée	Emplacement	5,00 €					
		Plus de 11 ans	1,00 €	1,30 €	1,90 €	2,80 €	3,30 €	3,60 €
		Moins de 11 ans	0,80 €	1,00 €	1,30 €	1,80 €	2,30 €	2,60 €
		Électricité	3,00 €					
	Forfait semaine*	57,91 €	61,20 €	65,05 €	70,85 €	94,80 €	109,00 €	
	Forfait mois*	224,70 €	237,50 €	252,40 €	274,90 €	367,80 €	422,90 €	

### Grand emplacement

Emplacement + 1 véhicule	Journée	Emplacement	6,50 €					
		Plus de 11 ans	1,20 €	1,50 €	2,10 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €
		Moins de 11 ans	1,00 €	1,20 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €
		Électricité	3,00 €					
	Forfait semaine*	69,20 €	75,00 €	81,20 €	87,50 €	110,00 €	127,00 €	
	Forfait mois*	268,30 €	291,00 €	315,20 €	339,50 €	426,00 €	493,00 €	

\*Forfait : électricité incluse - Taxe de séjour en sus de 20 centimes / nuit / adulte - Modes de règlements : Chèques / Espèces / Carte bancaire / Chèques Vacances ANCV



# Espace P. SOISMIER - Tarifs 2026

*Pour les habitants de Mondeville (14120)*

**Tarification du service « kit prêt à camper »** (réservé aux Mondevillais et sur présentation de justificatifs)  
Location à la semaine (samedi au samedi) ou du samedi au mercredi ou du mercredi au samedi.

**Tentes de 2 à 6 personnes équipées**



Quotient Familial	Nuitée (camping+ électricité +kit)	Semaine (camping+ électricité +kit)	Caution	Acompte
0 à 320 €	12,40 €	82,50 €	200€	25€ court séjour / 50€ semaine
320,01 à 620 €	14,50 €	96,40 €		
620,01 à 960 €	21,80 €	145,00 €		
960,01 € à 1200€	32,30 €	215,00 €		
1200,01€ à 1500€	41,80 €	278,00 €		
1500€ et plus	48,50 €	325,00 €		



## Hivernage des caravanes

Réservé aux habitants de la ville de Mondeville - Règlement spécifique à consulter  
Période du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mai (période de fermeture)

Emplacement	63€
-------------	-----



## Pique-nique

Réservé aux habitants de la ville de Mondeville - Possibilité de pique-niquer sur le terrain de camping sous présentation de la carte camping—1 pour 10 extérieurs

Carte pique-nique	Gratuite
-------------------	----------

## NUIT INSOLITE

Tarif par nuit / 2 personnes

Basse saison	60€
Haute saison	70€



# Espace P. SOISMIER - Tarifs 2026

Extérieurs au territoire de Mondeville (14120)

## Tarif par jour

### PERIODE « BASSE SAISON »

du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre

Grand emplacement 12,00 €

Petit emplacement 9,00 €

Plus de 11 ans 3,70 €

Moins de 11 ans 2,70 €

Électricité 4,00 €

**Animal**  
Carnet de vaccin à jour 2,20€ / animal

### PERIODE « HAUTE SAISON »

du 1<sup>er</sup> juillet au 31 aout

Grand emplacement 14,00 €

Petit emplacement 11,00 €

Plus de 11 ans 4,90 €

Moins de 11 ans 3,90 €

Électricité 4,00 €

**Animal**  
Carnet de vaccin à jour 2,20€ / animal



## SAISONNIERS

(sur présentation de justificatifs et dans la limite de nos emplacements réservés)

### Forfait au mois / personne

Emplacement + 1 véhicule + électricité

### PERIODE « BASSE SAISON »

du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin  
et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre

360 €

### PERIODE « HAUTE SAISON »

du 1<sup>er</sup> juillet au 31 aout

460 €



## CAMPING-CAR

Par emplacement— nuit  
2 personnes — avec électricité

Basse saison 22€

Haute saison 25€



## EMPLACEMENT PARTAGE \*\*

Tente 2 pers — avec électricité  
Tarif par nuit / 1 Pers

Basse saison 10 €

Haute saison 12 €

## NUIT INSOLITE

Tarif par nuit / 2 personnes

Basse saison 75€

Haute saison 90€



<b>Accueil des collectifs (emplacement groupe) / Tarif par nuitée</b>	
Espace accessible aux structures extérieures (centre de loisirs, collectivités, associations) ou non subventionnées par la ville de Mondeville	
PERIODE « BASSE SAISON » du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin et du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 octobre	
Personne	6,00€
Electricité pour le groupe	15€
PERIODE « HAUTE SAISON » du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	
Personne	7,50€
Electricité pour le groupe	15€
Possibilité de réfectoire et cuisine à disposition des groupes	121€/jour (+caution de 500€)



<b>Location salle des fêtes</b>			
Espace accessible sur réservation			
Entre le 1er avril et le 31 octobre—hors juillet-août			
Caution exigée : 500€			
Emplacement	Participation fonct.	Mondevillais	Extérieurs
Salle 100 places	46€	266€ / jour en semaine 346€ week-end et jour férié	121€ - Uniquement pour les groupes (centre de loisirs, collectivités, associations)
Salle 250 places	46€	596€ / jour 866€ week-end et jour férié	1192€ / jour en semaine 1732€ week-end et jour férié



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 24

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2026

Après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2025 et du budget prévisionnel 2026, il vous est proposé d'accorder aux associations ci-dessous une subvention de fonctionnement afin de les accompagner dans leurs projets et répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2026.

Association	Montants 2025	Propositions 2026
La Renaissance	357 000 €	365 000 € dont 8 000 € dédiés aux célébrations d'anniversaire du théâtre
Mondeville Animation	198 500 € dont 10 000 € pour l'organisation d'un événement culturel et ludique	200 000 €
Amorgen	1 500 €	1500 €
Diabes Bleus	8 700 €	8700 €
Image Club Paul Langevin	1 100 €	1100 €
Société Musicale Normande	3 800 €	3800 €
Vivre Ensemble au Plateau	400 €	400 €
Cie Max & Maurice	5000 €	2000 €

En application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1er du décret n°2001-496 du 6 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Les projets de convention de subventionnement des associations « La Renaissance » et « Mondeville Animation » sont annexés à la présente délibération.

Ainsi,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu l'article 1er du décret n°2001-496 du 6 juin 2001,

Vu les projets de convention de subventionnement des associations « La Renaissance » et « Mondeville Animation » annexés à la présente délibération,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations du territoire concourant à sa vie culturelle,

Après consultation de la commission Sport, culture, lecture publique et événementiel du 14 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations ci-dessus présentées ;
- **D'APPROUVER** les projets de convention joints à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant

**Pour LA RENAISSANCE (365 000 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	------	--------	-------	------------------------------



--	--	--	--	--

**Pour MONDEVILLE ANIMATION (200 000 EUROS)**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				

**Pour AMORGEN (1500 EUROS)**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				

**Pour LES DIABLES BLEUS (8700 EUROS)**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				

**Pour L'IMAGE CLUB PAUL LANGEVIN (1100 EUROS)**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				

**Pour LA SOCIETE MUSICALE NORMANDE (3800 EUROS)**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				



Pour VIVRE ENSEMBLE AU PLATEAU (400 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

Pour CIE MAX & MAURICE (2000 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE





## CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LA RENAISSANCE

Entre :

**La Ville de Mondeville**, dont l'organe délibérant est le Conseil Municipal, représenté par sa Maire, Madame Hélène BURGAT, 5 rue Chapron - 14120 Mondeville,

Et :

**L'Association « La Renaissance »** représentée par son président, **Monsieur Gérard JARDIN**, dont le siège est à Mondeville.

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule

La Ville de Mondeville et l'association « **La Renaissance** » sont liées par une convention d'objectifs et de moyens, approuvée par délibération n° **DELIB/2023/016** du 1er février 2023.

En vertu de l'article 4.2 de cette convention, la ville de Mondeville attribue à l'association un concours financier sous forme d'une subvention de fonctionnement. Celle-ci est examinée chaque année au vu des éléments suivants :

- Du résultat de l'année n-1 ;
- D'un bilan provisoire faisant apparaître l'état des réalisations en dépenses et en recettes de l'année ;
- De l'estimation des dépenses et des recettes.

Le montant annuel et les modalités de versement de la subvention totale seront définis annuellement par le conseil municipal dans le cadre d'une convention particulière, qui sera annexée à la présente convention.

La présente convention, qui sera annexée à la convention d'objectifs et de moyens, répond à cet engagement contractuel.

### Article unique :

En application des dispositions de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 et du décret n°2001-495 du 6 Juin 2001, conformément à la convention d'objectifs et de moyens en date du 1<sup>er</sup> février 2023, le Conseil Municipal de Mondeville a décidé par délibération n° XX du 27 avril 2026 d'attribuer à l'association ci-dessus déterminée, une subvention de **365 000 euros**, pour l'année 2026.

Les modalités de versement sont les suivantes :

- 50 % soit 182 500 € à la signature de la convention
- 40 % soit 146 000 € en juillet
- Le solde (36 500 €) sur présentation d'un état financier en décembre.



Cette aide est consentie afin de permettre le fonctionnement de l'association et le développement de l'activité dont l'objet est défini dans les statuts de l'association.

Celle-ci reste en tout état de cause responsable de ses engagements financiers et assumera les conséquences civiles et pénales de ses actes.

Il conviendra que chaque année soient transmis à la Ville de Mondeville, les comptes certifiés de l'association dans les six mois suivants la fin de l'exercice budgétaire.

Fait à Mondeville, le  
Etablie en deux exemplaires.

Pour la Maire, et par délégation,  
Le Maire-adjoint délégué à la culture,  
à la lecture publique et aux manifestations  
culturelles,  
Kevin LEBRET

Pour l'association La Renaissance,  
Le Président,  
Gérard JARDIN





## CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION MONDEVILLE ANIMATION

Entre :

**La Ville de Mondeville**, dont l'organe délibérant est le Conseil Municipal, représenté par sa Maire, Madame Hélène BURGAT, 5 rue Chapron - 14120 Mondeville,

Et :

**L'Association « Mondeville Animation »** représentée par sa Présidente, Madame Monique BURGAT, dont le siège se situe à Mondeville,

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule

La Ville de Mondeville et l'association « **Mondeville Animation** » sont liées par une convention d'objectifs et de moyens, approuvée par délibération n° n° **DELIB/2023/016 du 1er février 2023**.

En vertu de l'article 4.2 de cette convention, la ville de Mondeville attribue à l'association un concours financier sous forme d'une subvention de fonctionnement. Celle-ci est examinée chaque année au vu des éléments suivants :

- Du résultat de l'année n-1 ;
- D'un bilan provisoire faisant apparaître l'état des réalisations en dépenses et en recettes de l'année ;
- De l'estimation des dépenses et des recettes

Le montant annuel et les modalités de versement de la subvention totale seront définis annuellement par le conseil municipal dans le cadre d'une convention particulière, qui sera annexée à la présente convention.

La présente convention, qui sera annexée à la convention d'objectifs et de moyens, répond à cet engagement contractuel.

### Article unique :

En application des dispositions de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 et du décret n°2001-495 du 6 Juin 2001, conformément à la convention d'objectifs et de moyens en date du 1<sup>er</sup> février 2023, le Conseil Municipal de Mondeville a décidé par délibération n° XX du 27 avril 2026 d'attribuer à l'association ci-dessus déterminée, une subvention de **200 000 euros**, pour l'année 2026.

Les modalités de versement sont les suivantes :

- 50 % soit 100 000 € à la signature de la convention
- 40 % soit 80 000 € en juillet
- Le solde (20 000 €) sur présentation d'un état financier en décembre.

Cette aide est consentie afin de permettre le fonctionnement de l'association et le développement de l'activité dont l'objet est défini dans les statuts de l'association.



Celle-ci reste en tout état de cause responsable de ses engagements financiers et assumera les conséquences civiles et pénales de ses actes.

Il conviendra que chaque année soient transmis à la Ville de Mondeville, les comptes certifiés de l'association dans les six mois suivants la fin de l'exercice budgétaire.

Les comptes de l'association seront certifiés par un Commissaire aux Comptes et seront annexés au compte administratif de la commune.

Dans tous les cas, la ville ne saurait voir sa responsabilité engagée dans la gestion de l'association.

Fait à Mondeville, le  
Etablie en deux exemplaires.

Pour la Maire, et par délégation,  
Le Maire-adjoint délégué à la culture,  
à la lecture publique et aux manifestations  
culturelles,  
Kevin LEBRET

Pour l'association,  
La Présidente,  
Monique BURGAT



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 25

## CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE JEANNE VIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AMORGEN MAISON DES VOIX

Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune souhaite mettre à disposition de l'association Amorgen Maison des voix une salle située dans le centre Jeanne Viel, afin de lui permettre d'y organiser ses répétitions et de répondre à ses besoins de fonctionnement.

Afin d'encadrer cette mise à disposition et d'en harmoniser les modalités, il est proposé d'adopter une convention, dont le modèle est annexé à la présente délibération, précisant les conditions d'occupation des locaux, les obligations de l'utilisateur et les modalités de gestion.

Cette démarche vise à garantir une utilisation transparente, équitable et conforme à la réglementation du domaine communal.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'adopter la convention correspondante, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Ainsi,

Après consultation de la commission Sport, culture, lecture publique et évènementiel du mardi 14 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				





**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS A TITRE GRATUIT**

Entre

**La Commune de Mondeville**

Rue Chapron  
14120 MONDEVILLE

Représentée par son Maire, Madame Hélène BURGAT, dûment habilitée par la délibération du Conseil municipal n°2026/14 du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat, notamment la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Ci-après dénommée « la Commune »,

d'une part,

Et

**L'association Amorgen – Maison des Voix**

représentée par Mme Gisèle CHORIN ;  
Siège social situé 3 rue Ambroise Croizat, 14120 Mondeville

Ci-après dénommée « l'occupant »,

d'autre part,



## Sommaire

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION.....	3
Article 2 : RÉGIME DE L'OCCUPATION.....	3
Article 3 : DÉSIGNATION ET DESTINATION DES LOCAUX.....	3
Article 4 : DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RECONDUCTION.....	4
Article 5 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET REPARTITION DES CHARGES.....	4
Article 6 : DROITS ET OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT.....	4
Article 7 : DROITS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNE.....	4
Article 8 : ENTRETIEN, MAINTENANCE ET GROSSES RÉPARATIONS.....	5
Article 8.1 – CONDITIONS GÉNÉRALES.....	5
Article 8.2 - ENTRETIEN / MENAGE.....	5
Article 9 : STATIONNEMENT.....	5
Article 10 : SECURITÉ.....	5
Article 11 : ÉTAT DES LIEUX ET ENTRÉE EN JOUISSANCE DES LOCAUX.....	5
Article 12 : REPRISE DES LIEUX A L'ISSUE DE LA CONVENTION.....	6
Article 13 : ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS EN CAS DE DOMMAGE.....	6
Article 14 : MODIFICATION DE LA CONVENTION.....	6
Article 15 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION.....	6
Article 16 : RÈGLEMENT DES LITIGES.....	7
Article 17 : ÉLECTION DE DOMICILE.....	7

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 al. 5 et L. 2144-3,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2111-1, L. 2121-1 et suivants, et L. 2125-1,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 3 décembre 2025 relative aux tarifs municipaux,

**Il a été convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet la mise à disposition de l'occupant de locaux administratifs appartenant à la Commune de Mondeville pour lui permettre de mener à bien ses activités associatives conformément à ses statuts.

La présente mise à disposition est acceptée aux charges, clauses et conditions suivantes, que l'occupant s'oblige à exécuter et accomplir.



## Article 2 : RÉGIME DE L'OCCUPATION

Les locaux mis à disposition de l'occupant relèvent du domaine public de la Commune. En conséquence, la convention est régie par les dispositions relatives aux conventions d'occupation temporaire du domaine public.

L'attention de l'occupant est attirée sur le fait que, en application de ces dispositions,

- L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire ;
- L'autorisation présente un caractère précaire et révocable.

La présente convention ne confère pas à l'occupant le droit réel prévu par l'article L. 1311-5 du Code général des collectivités territoriales. Elle ne confère à l'occupant, qui le reconnaît expressément, aucun droit au maintien dans les lieux et aucun des droits ou avantages reconnus au locataire d'un immeuble à usage commercial, industriel, artisanal ou agricole.

## Article 3 : DÉSIGNATION ET DESTINATION DES LOCAUX

L'occupant est autorisé à occuper les lieux ci-après désignés :

■ Adresse : Centre Jeanne Viel – Chemin de la Cavée – 14120 MONDEVILLE

■ Descriptif des locaux mis à disposition :

Pièce principale avec accès à la cuisine

Toilettes

■ Capacité maximum (selon les normes de sécurité) : 284 personnes sur l'intégralité du bâtiment.

Les locaux sont mis à disposition dans le seul et unique but de permettre à l'association d'organiser des réunions ainsi que des temps partagés entre bénévoles de ladite association. Chaque occupation ponctuelle des locaux en dehors des créneaux prévus par la présente convention devra requérir l'autorisation de la Commune au moins 8 jours avant la date souhaitée. De plus, il est précisé que les activités organisées par la Commune demeurent prioritaires face aux utilisations externes des locaux mis à disposition.

Cette mise à disposition aura lieu tous les jeudis de 17h30 à 19h45 à l'exception des périodes de vacances scolaires.

Cette destination, qui ne fait pas obstacle à l'affectation à l'utilité publique des biens, devra être respectée pendant toute la durée de la mise à disposition. L'occupant ne pourra autoriser l'exercice d'aucune autre activité à un tiers, de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

Tout changement de destination qui ne serait pas autorisé par la Commune entraînerait la résiliation de la convention.

## Article 4 : DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RECONDUCTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une année civile au 1<sup>er</sup> janvier suivant, dans la limite d'une durée maximale de 3 ans hors première période.

Si la Commune décide de ne pas reconduire, elle devra dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois au moins avant la fin de l'année en cours, soit au plus tard le 30 septembre.



L'occupant n'a aucun droit acquis au renouvellement de la convention à son expiration. L'occupation prendra fin de droit et sans préavis, sans que l'occupant ne puisse prétendre à aucune indemnité.

### **Article 5 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET REPARTITION DES CHARGES**

L'occupant étant en lien avec un projet d'intérêt public mené par la ville, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit en application de l'article L. 2125-1 al. 3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

La répartition des charges de fonctionnement entre la Commune et l'occupant est réalisée comme suit : la mise à disposition comprend la fourniture de l'énergie électrique et de l'eau potable.

### **Article 6 : DROITS ET OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT**

L'occupant s'engage à respecter, en toutes circonstances, les lois et règlements en vigueur se rapportant tant à l'occupation des lieux et aux règles de sécurité qu'à l'activité qui y est exercée.

L'association s'engage à conserver aux lieux la destination prévue à l'article 3 à l'exclusion de toute autre. En aucun cas, elle n'utilisera les locaux à des fins politiques, confessionnelles que ce soit de manière directe ou indirecte. Les lieux ne pourront en aucun cas servir de locaux à sommeil.

L'occupant sera le seul responsable des lieux qui sont mis à sa disposition dans le cadre de la présente convention. Il ne pourra céder, en totalité ou en partie, son droit à la présente mise à disposition, sauf autorisation expresse temporaire donnée par la Commune. Il devra jouir des lieux sans rien faire qui puisse nuire à la tranquillité du voisinage et à la bonne tenue des lieux.

Il ne pourra faire dans les lieux mis à disposition aucun changement de distribution, percement de murs, etc. sans le consentement écrit du propriétaire. Tout changement qu'il aurait fait dans le cadre de cette autorisation ainsi que toute amélioration resteront acquis au propriétaire à la fin de la mise à disposition, sans aucune indemnité, à moins que ce dernier ne préfère obliger l'association à rétablir les lieux en leur état primitif.

L'occupant s'engage à communiquer à la Commune tout problème ou dysfonctionnement affectant la structure du bâtiment mis à disposition. Il s'engage également à laisser la Commune visiter les lieux ou à les faire visiter à toute personne habilitée chaque fois que nécessaire.

### **Article 7 : DROITS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNE**

La Commune assurera à l'occupant la jouissance paisible des locaux mis à disposition pendant toute la durée de la convention.

La Commune s'oblige à maintenir les lieux mis à disposition clos et couverts selon l'usage et dans les conditions propres à en assurer la sécurité.

### **Article 8 : ENTRETIEN, MAINTENANCE ET GROSSES RÉPARATIONS**

#### **Article 8.1 – CONDITIONS GÉNÉRALES**

L'occupant prend les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et devra les rendre, à la fin de la mise à disposition, en bon état d'entretien.

Il devra, pendant toute la durée de la mise à disposition maintenir les lieux en bon état de propreté après chaque utilisation.



L'utilisateur veillera à la bonne utilisation du local, notamment :

- par le respect du matériel et des voisins ;
- par la vérification, lors de son départ, de la fermeture des portes, des fenêtres, de l'éclairage, des robinets d'eau s'assurant ainsi d'une bonne sécurité du local.

### **Article 8.2 - ENTRETIEN / MENAGE**

L'entretien courant des locaux est à la charge de la commune.

Les déchets seront stockés dans des sacs poubelle fermés et seront déposés à l'extérieur du local, dans un container.

### **Article 9 : STATIONNEMENT**

L'association devra veiller au respect des dispositions publiques concernant le stationnement des véhicules à moteur aux abords de l'espace mis à disposition, notamment par ses invités et les personnes dont il a la charge.

La Ville de Mondeville décline toute responsabilité en cas de vols, ou de dégâts de tout ordre sur les véhicules en stationnement.

### **Article 10 : SECURITÉ**

L'occupant s'engage à respecter et à faire respecter par le public qu'il accueille, les règles de sécurité applicables à l'établissement, selon sa catégorie, et à prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de son activité et au maintien de l'ordre, tant à l'intérieur des locaux qu'à ses abords.

Le matériel de lutte contre l'incendie doit, à tout moment, être accessible.

Il est par ailleurs expressément stipulé que les locaux ne peuvent contenir qu'un nombre maximum de 170 personnes. L'association s'engage à veiller à ce qu'en aucun cas, le nombre de personnes accueillies dans les lieux ne déroge à ce seuil maximum, reconnaissant sa pleine, entière et exclusive responsabilité des conséquences dommageables de toutes natures imputables à une occupation en surnombre.

L'utilisateur s'engage à prendre connaissance et à respecter les consignes de sécurité définies par le responsable du bâtiment.

### **Article 11 : ENTRÉE EN JOUISSANCE DES LOCAUX**

Les clés des locaux sont à retirer par l'occupant auprès de l'accueil de l'Hôtel de ville situé 5 rue Chapron pendant les jours et horaires d'ouverture (lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le mardi de 12h00 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 17h00). Les clés sont sous la responsabilité du signataire de la présente convention pendant les temps d'occupation. Elles seront restituées selon les mêmes modalités à chaque fin d'occupation ponctuelle ainsi qu'au terme de la convention.

En cas de non restitution ou de perte des clés, le changement de la ou des serrures sera à la charge de l'utilisateur.

### **Article 12 : REPRISE DES LIEUX A L'ISSUE DE LA CONVENTION**

Au terme de la convention, l'occupant est tenu :

- d'évacuer tout matériel, déchet, encombrant et autre présent sur le site qui résulterait de son occupation ;



- de remettre à la Commune les biens occupés en bon état d'entretien.

### **Article 13 : ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS EN CAS DE DOMMAGE**

L'occupant fera son affaire personnelle de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est seul responsable à l'égard des tiers de tout accident, dégât et dommage de quelque nature que ce soit.

Pour se prémunir contre les risques de vol, l'utilisateur n'entreposera pas de biens (sonorisation, effets de valeurs, ...) sans surveillance ; il ne laissera pas la clé sur la serrure de la porte, même côté intérieur, et il veillera, pendant le déroulement de son activité, à ce que les biens et effets entreposés soient toujours sous surveillance.

Il n'exercera aucun recours contre la Ville de Mondeville en cas de vol ou de sinistres divers, sauf s'il est prouvé que sa responsabilité est engagée.

Il devra dès l'entrée en jouissance contracter auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances représentées en France et notoirement solvables, une ou plusieurs polices d'assurances garantissant les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers, les risques d'incendie, d'explosion et le dégât des eaux, le mobilier, le matériel, les marchandises garnissant les lieux loués.

L'association garantira par ailleurs les risques de responsabilité civile inhérents à son activité et son occupation des lieux, ainsi que du fait de ses préposés. Elle devra justifier de ces assurances au plus tard le jour de la signature de la présente convention.

La clause particulière ci-après devra être reproduite dans les polices d'assurances : « L'association et ses assureurs déclarent renoncer à tout recours contre la Ville de Mondeville et ses assureurs ».

En vue d'assurer l'exécution des stipulations qui précèdent, l'association devra adresser au propriétaire, préalablement à la prise d'effet de la mise à disposition, une attestation de l'assureur justifiant de la couverture des risques.

### **Article 14 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

### **Article 15 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

#### Résiliation pour inexécution des clauses contractuelles

La présente convention d'occupation temporaire du domaine public pourra être résiliée par la Commune en cas d'inexécution par l'occupant de l'une de ses obligations contractuelles avec effet immédiat.

La Commune ne versera aucune indemnité ni dédommagement à l'occupant.

#### Résiliation de plein droit

La présente convention sera en outre résiliée de plein droit en cas de disparition de son objet ou de dissolution de l'association, sauf reprise par un tiers après l'accord exprès de la Commune.

La Commune ne versera aucune indemnité ni dédommagement à l'occupant.



**Article 16 : RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les contestations qui s'élèveraient entre la Commune et l'occupant, relatives à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention, seront soumises, faute d'accord amiable préalablement recherché, au Tribunal administratif de Caen.

**Article 17 : ÉLECTION DE DOMICILE**

Les parties élisent domicile au lieu indiqué en page 1 de la présente convention.

La présente convention est établie en un exemplaire original.

Fait à MONDEVILLE, le .....

Pour l'occupant :

La représentante,

Mme Gisèle CHORIN

Pour la Commune :

La Maire,

Hélène BURGAT



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 26

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX SITUÉS DANS LE BÂTIMENT « L'ANNEXE  
- MAISON DES ASSOCIATIONS » AU BÉNÉFICE DE L'OPÉRA ORCHESTRE NORMANDIE  
ROUEN**

Depuis 2005, la ville de Mondeville accueille sur son territoire, au sein du bâtiment dénommé "l'Hôtellerie", l'Ensemble Orchestre Régional de Normandie, dans le cadre d'un partenariat de résidence participant au développement de l'activité artistique et culturelle locale.

À compter du 1er septembre 2024, sous l'impulsion de la Région Normandie, l'Opéra Orchestre Normandie Rouen a procédé à l'intégration du personnel et des missions de l'Ensemble Régional de Normandie, entraînant une évolution de son organisation et de son périmètre d'intervention.

Dans ce contexte de fusion et de réorganisation, la ville de Mondeville a renouvelé son partenariat de résidence avec la structure ainsi recomposée, confirmant ainsi la continuité de son engagement en faveur du soutien à la création et à la diffusion musicales.

Cette évolution a été propice au transfert des activités initialement hébergées dans les locaux historiques de l'Hôtellerie vers le bâtiment communal dit de "l'Annexe", cette réorganisation justifiant la présente délibération.

Ce cadre partenarial ainsi renouvelé s'inscrit dans une dynamique de coopération durable, visant à soutenir un projet culturel ambitieux, ouvert et structurant pour le territoire.

Ainsi,

Après consultation de la commission Sport, culture, lecture publique et événementiel du 14 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de convention joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
<b>VOTE</b>				





**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS A TITRE GRATUIT**

Entre :

**La Commune de Mondeville**

Siège social situé 5 Rue Chapron à MONDEVILLE (14120) ;  
Représentée par son Maire, Madame Hélène BURGAT, dûment habilitée par la délibération du Conseil municipal n° 2026/14 du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat, notamment la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Ci-après dénommée « la Commune »,

d'une part,

Et :

L'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial  
Opéra Orchestre Normandie Rouen  
Domicilié 7 rue du Docteur Rambert – 76000 Rouen  
Représenté par M. Loïc Lachenal agissant en qualité de Directeur général,

Ci-après dénommé « l'occupant »,

d'autre part,



## Sommaire

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION.....	3
Article 2 : RÉGIME DE L'OCCUPATION.....	3
Article 3 : DÉSIGNATION ET DESTINATION DES LOCAUX.....	3
Article 4 : DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RECONDUCTION.....	4
Article 5 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET REPARTITION DES CHARGES.....	4
Article 6 : DROITS ET OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT.....	4
Article 7 : DROITS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNE.....	5
Article 8 : ENTRETIEN, MAINTENANCE ET GROSSES RÉPARATIONS.....	5
Article 8.1 – CONDITIONS GÉNÉRALES.....	5
Article 8.2 - ENTRETIEN / MENAGE.....	5
Article 9 : STATIONNEMENT.....	6
Article 10 : SECURITÉ.....	6
Article 11 : ÉTAT DE LIEUX ET ENTRÉE EN JOUISSANCE DES LOCAUX.....	7
Article 12 : REPRISE DES LIEUX A L'ISSUE DE LA CONVENTION.....	7
Article 13 : ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS EN CAS DE DOMMAGE.....	8
Article 14 : MODIFICATION DE LA CONVENTION.....	8
Article 15 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION.....	8
Article 16 : RÉGLEMENT DES LITIGES.....	9
Article 17 : ÉLECTION DE DOMICILE.....	9



**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22 al. 5 et L.2144-3,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2111-1, L.2121-1 et suivants, et L.2125-1,

**Il a été convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet la mise à disposition de l'occupant de locaux administratifs appartenant à la Commune de Mondeville pour lui permettre de mener à bien ses activités associatives.

La présente mise à disposition est acceptée aux charges, clauses et conditions suivantes, que l'occupant s'oblige à exécuter et accomplir.

### **Article 2 : RÉGIME DE L'OCCUPATION**

Les locaux mis à disposition de l'occupant relèvent du domaine public de la Commune. En conséquence, la convention est régie par les dispositions relatives aux conventions d'occupation temporaire du domaine public.

L'attention de l'occupant est attirée sur le fait que, en application de ces dispositions :

- L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire ;
- L'autorisation présente un caractère précaire et révocable.

La présente convention ne confère pas à l'occupant le droit réel prévu par l'article L.1311-5 du Code général des collectivités territoriales.

### **Article 3 : DÉSIGNATION ET DESTINATION DES LOCAUX**

L'occupant est autorisé à occuper les lieux ci-après désignés :

- **Adresse** : 1 Rue de l'Hôtellerie, bâtiment dénommé l'Annexe – 14120 MONDEVILLE.
- **Descriptif des locaux** : situés au rez-de-chaussée, premier et second étage de l'immeuble concerné :
  - *Locaux en usage exclusif* :
    - Au rez-de-chaussée (27.7 m<sup>2</sup>) : une salle de répétition (porte n°73)
    - Au premier étage (289.5 m<sup>2</sup>) : 8 bureaux d'une seule pièce ; 2 salles de répétition, un espace cuisine, un local fournitures, des sanitaires.
    - Au second étage (26 m<sup>2</sup>) : un local d'archives
  - *Locaux en usage partagé avec les autres utilisateurs* :
    - Halle d'entrée avec sanitaires, cage d'escalier et paliers.
- **Surface au sol** : 343.2 m<sup>2</sup>
- **Mobilier mis à disposition** : aucun.
- **Équipement technique** : Radiateur.



- Capacité maximum (selon les normes de sécurité) : 33 personnes.

Les locaux sont mis à disposition dans le seul et unique but de permettre à l'occupant d'assurer le suivi administratif et promotionnel de son activité.

Cette destination, qui ne fait pas obstacle à l'affectation à l'utilité publique des biens, devra être respectée pendant toute la durée de la mise à disposition. L'occupant ne pourra autoriser l'exercice d'aucune autre activité à un tiers, de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

Tout changement de destination qui ne serait pas autorisé par la Commune entraînerait la résiliation de la convention.

L'occupant déclare parfaitement connaître les lieux mis à disposition pour les avoir vus et visités et qu'ils sont conformes à la destination.

#### **Article 4 : DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RECONDUCTION**

La présente convention prend effet à compter de sa notification et prend fin le 31 décembre suivant.

La présente convention est conclue pour une durée initiale de trois ans à compter de sa date d'effet. Elle sera ensuite reconduite tacitement pour des périodes successives de trois ans, sans que la durée totale de la convention ne puisse excéder douze ans.

Si la Commune décide de ne pas reconduire, elle devra dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois au moins avant la fin de l'année en cours, soit au plus tard le 30 septembre.

En raison de la domanialité publique des biens mis à disposition, la présente convention est délivrée à titre précaire et révocable. L'attention de l'occupant est attirée sur le fait qu'il n'a aucun droit acquis au renouvellement de la convention à son expiration. L'occupation prendra fin de droit et sans préavis, sans que l'occupant ne puisse prétendre à aucune indemnité.

#### **Article 5 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET REPARTITION DES CHARGES**

L'occupant étant un occupant à but non lucratif ayant des activités d'intérêt général, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit en application de l'article L.2125-1 al. 3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Les charges liées à l'eau potable, l'énergie électrique et au chauffage seront refacturées annuellement à l'occupant sur la base des facturations réglées par la commune à ses fournisseurs au prorata (37 %) des espaces occupés. La surface totale des planchers du bâtiment est de 915 m<sup>2</sup>.

En 2024

La consommation d'eau facturée était de : 134 €

La consommation d'électricité facturée était de : 1214.6 €

La consommation de gaz de chauffage était de : 5870.98 €



A titre d'information, la mise à disposition est valorisée à hauteur de 27456 euros par an (prix du m<sup>2</sup> : 80 euros x surface 343.2 m<sup>2</sup>), ce montant estimatif pouvant être réévalué chaque année.

Il est précisé que l'occupant a réalisé, préalablement à la signature de la présente convention, des travaux d'aménagement des locaux, notamment de remise en peinture et d'adaptation des espaces de répétition aux exigences professionnelles du secteur du spectacle vivant, pour un montant total d'environ 45 804 euros (hors personnel engagé à cette fin).

La Commune reconnaît l'utilité de ces aménagements pour la valorisation du bien mis à disposition et pour l'exercice des activités de l'occupant.

### **Article 6 : DROITS ET OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT**

L'occupant s'engage à conserver aux lieux la destination prévue à l'article 3 à l'exclusion de toute autre. En aucun cas, il n'utilisera les locaux à des fins politiques, confessionnelles que ce soit de manière directe ou indirecte.

L'occupant sera le seul responsable des lieux qui sont mis à sa disposition dans le cadre de la présente convention. Il ne pourra céder, en totalité ou en partie, son droit à la présente mise à disposition, sauf autorisation expresse temporaire donnée par la Commune.

L'occupant s'engage à respecter, en toutes circonstances, les lois et règlements en vigueur se rapportant tant à l'occupation des lieux et aux règles de sécurité qu'à l'activité qui y est exercée.

Il devra jouir des lieux sans rien faire qui puisse nuire à la tranquillité du voisinage et à la bonne tenue des lieux.

Les lieux ne pourront en aucun cas servir de locaux à sommeil.

Il ne pourra faire dans les lieux mis à disposition aucun changement de distribution, percement de murs, etc. sans le consentement écrit du propriétaire. Tout changement qu'il aurait fait dans le cadre de cette autorisation ainsi que toute amélioration resteront acquis au propriétaire à la fin de la mise à disposition, sans aucune indemnité, à moins que ce dernier ne préfère obliger l'occupant à rétablir les lieux en leur état primitif.

L'occupant s'engage à communiquer à la Commune tout problème ou dysfonctionnement affectant la structure du bâtiment mis à disposition. Il s'engage également à laisser la Commune visiter les lieux ou à les faire visiter à toute personne habilitée chaque fois que nécessaire.

L'autorisation d'occupation précaire ne confère à l'occupant, qui le reconnaît expressément, aucun droit au maintien dans les lieux et aucun des droits ou avantages reconnus au locataire d'un immeuble à usage commercial, industriel, artisanal ou agricole.

### **Article 7 : DROITS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNE**

La Commune assurera à l'occupant la jouissance paisible des locaux mis à disposition pendant toute la durée de la convention.



La Commune s'oblige à maintenir les lieux mis à disposition clos et couverts selon l'usage et dans les conditions propres à en assurer la sécurité.

## **Article 8 : ENTRETIEN, MAINTENANCE ET GROSSES RÉPARATIONS**

### Article 8.1 – Conditions générales

L'occupant prend les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et devra les rendre, à la fin de la mise à disposition en bon état d'entretien.

Il devra, pendant toute la durée de la mise à disposition, entretenir les lieux en bon état de conservation et les maintenir en bon état de propreté en procédant à un nettoyage régulier.

L'utilisateur veillera à la bonne utilisation du local, notamment :

- par le respect du matériel, notamment des radiateurs, qui devront rester libres, et des voisins ;
- par la vérification, lors de son départ, de la fermeture des portes, des fenêtres, de l'éclairage, des robinets d'eau et du bon fonctionnement au ralenti des appareils de chauffage (maintenant le local hors gel), s'assurant ainsi d'une bonne sécurité du local.

Il est tenu des réparations incombant normalement au locataire mais qui seraient rendues nécessaires par des dégradations survenues de son fait ou de celui des personnes qu'il accueille.

Il demeure convenu que les travaux qui pourront être entrepris à la charge de l'occupant, devront être exécutés, le cas échéant, après accord préalable de la Ville de Mondeville, donné par écrit et sous sa surveillance.

Les travaux de maintenance et grosses réparations sont à la charge de la Commune.

### Article 8.2 - Entretien / ménage

L'entretien du bureau est à la charge de l'occupant.

L'entretien des parties communes, à savoir, couloir d'accès aux bureaux, local sanitaire est à la charge de la Commune.

D'autre part, les déchets seront stockés dans des sacs poubelle fermés et seront déposés à l'extérieur du local, dans un container.

Les lieux sont livrés dans un bon état de propreté et devront être rendus de même. Toutes les heures de ménage effectuées par le personnel de la Ville de Mondeville, pour remettre en état le local après une utilisation, seront à la charge de l'utilisateur.

## **Article 9 : STATIONNEMENT**

L'occupant devra veiller au respect des dispositions publiques concernant le stationnement des véhicules à moteur aux abords de l'espace mis à disposition, notamment par ses invités et les personnes dont il a la charge.



L'utilisateur devra veiller rigoureusement à interdire le stationnement devant les portes de secours.

Le stationnement doit se faire sur le parking jouxtant le bâtiment.

Il est rappelé que toutes infractions aux présentes dispositions seront immédiatement sanctionnées par l'autorité municipale, que les contrevenants engagent leur responsabilité, et que celle de l'utilisateur pourrait être recherchée du fait de l'urgence.

La Ville de Mondeville décline toute responsabilité en cas de vols, ou de dégâts de tout ordre sur les véhicules en stationnement.

### **Article 10 : SECURITÉ**

L'occupant s'engage à respecter et à faire respecter par le public qu'il accueille, les règles de sécurité applicables à l'établissement, selon sa catégorie, et à prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de son activité et au maintien de l'ordre, tant à l'intérieur des locaux qu'à ses abords.

Le matériel de lutte contre l'incendie doit, à tout moment, être accessible.

Il est par ailleurs expressément stipulé que chaque bureau ne peut contenir qu'un nombre maximum de 19 personnes. L'occupant s'engage à veiller à ce qu'en aucun cas, le nombre de personnes accueillies dans les bureaux ne déroge à ce seuil maximum, reconnaissant sa pleine, entière et exclusive responsabilité des conséquences dommageables de toutes natures imputables à une occupation en surnombre.

L'utilisateur s'engage à prendre connaissance et à respecter les consignes de sécurité telles qu'affichées dans l'entrée.

### **Article 11 : ÉTAT DE LIEUX ET ENTRÉE EN JOUISSANCE DES LOCAUX**

Un état des lieux et, si nécessaire, un inventaire d'entrée sont dressés contradictoirement entre un représentant de la Commune et un représentant de l'occupant. Ils sont annexés à la présente convention.

Si aucune réserve n'est formulée à ce stade et par le fait même de l'entrée en jouissance, l'occupant sera réputé avoir une connaissance parfaite des lieux et des matériels, et de leurs avantages et inconvénients pour les avoir préalablement vus et visités. Il ne sera admis, après l'entrée en jouissance, aucune réclamation sous prétexte d'erreur, omission, défaut de désignation incompatible avec l'utilisation prévue. En ce qui concerne les vices cachés, il sera fait application de l'article 1721 du Code Civil.

Un état des lieux et, le cas échéant, un inventaire de sortie seront dressés dans les mêmes conditions au terme normal ou anticipé, pour quelque raison que ce soit, de la présente mise à disposition. Ils seront annexés à la présente convention.

La comparaison de ces deux états des lieux et inventaires servira de base pour déterminer, le cas échéant, les travaux de remise en état ou fixer les indemnités correspondantes, sur la base de devis de remplacement ou de réparation.



12 clés d'accès au bâtiment seront remises à l'occupant à la signature de la présente convention. Elles sont sous la responsabilité du signataire de la présente convention. Elles seront restituées à la Commune dans un délai d'un mois maximum après le terme de la convention.

En cas de besoin de jeux de clés supplémentaires, l'occupant en fera la demande à la Commune. Les clés supplémentaires seront facturées selon les tarifs en vigueur chez les fournisseurs de la commune.

En cas de non restitution des clés ou de perte en cours d'exécution de la présente convention, le changement de la ou des serrures sera à la charge de l'utilisateur.

Une boîte aux lettres est mise à la disposition de l'occupant. Une clé sera remise à l'occupant.

### **Article 12 : REPRISE DES LIEUX A L'ISSUE DE LA CONVENTION**

Au terme de la convention, l'occupant est tenu :

- d'évacuer tout matériel, déchet, encombrant et autre présent sur le site qui résulterait de son occupation ;
- de remettre à la Commune les biens occupés en bon état d'entretien.

### **Article 13 : ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS EN CAS DE DOMMAGE**

L'occupant fera son affaire personnelle de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est seul responsable à l'égard des tiers de tout accident, dégât et dommage de quelque nature que ce soit.

Pour se prémunir contre les risques de vol, l'utilisateur n'entreposera pas de biens (sonorisation, effets de valeurs, ...) sans surveillance. De plus, il ne laissera pas la clé sur la serrure de la porte, même côté intérieur, et il veillera, pendant le déroulement de son activité, à ce que les biens et effets entreposés soient toujours sous surveillance.

Il n'exercera aucun recours contre la Ville de Mondeville en cas de vol ou de sinistres divers, sauf s'il est prouvé que sa responsabilité est engagée.

Il devra dès l'entrée en jouissance contracter auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances représentées en France et notoirement solvables, une ou plusieurs polices d'assurances garantissant les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers, les risques d'incendie, d'explosion et le dégât des eaux, le mobilier, le matériel, les marchandises garnissant les lieux loués.

L'occupant garantira par ailleurs les risques de responsabilité civile inhérents à son activité professionnelle et son occupation des lieux, ainsi que du fait de ses préposés. Il devra justifier de ces assurances à chaque demande émise par la ville.

La clause particulière ci-après devra être reproduite dans les polices d'assurances : « L'occupant et ses assureurs déclarent renoncer à tout recours contre la Ville de Mondeville et ses assureurs ».



En vue d'assurer l'exécution des stipulations qui précèdent, l'occupant devra adresser au propriétaire, préalablement à la prise d'effet de la mise à disposition, une attestation de l'assureur justifiant de la couverture des risques.

#### **Article 14 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

#### **Article 15 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

##### Résiliation pour inexécution des clauses contractuelles

La présente convention d'occupation temporaire du domaine public pourra être résiliée par la Commune en cas d'inexécution par l'occupant de l'une de ses obligations contractuelles dans un délai de 15 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception restée sans effet.

La résiliation pourra, à l'initiative de la Commune, intervenir de plein droit, sans formalité judiciaire.

La Commune ne versera aucune indemnité ni dédommagement à l'occupant.

##### Résiliation anticipée de la convention

- Par l'occupant : à tout moment sous réserve d'avoir prévenu la Commune 1 mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé réception.
- Par la Commune, sous réserve de prévenir l'occupant 1 mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé réception pour les raisons suivantes :
  - o Motif d'intérêt général ;
  - o Motif tiré de la bonne administration des dépendances du domaine public de la Commune ou de la satisfaction des besoins des services publics dont elle a la charge ;
  - o Cas de force majeure.

En toute hypothèse, la Commune ne versera aucune indemnité ni dédommagement à l'occupant.

##### Résiliation de plein droit

La présente convention sera en outre résiliée en cas de disparition de son objet ou de l'occupant, sauf reprise par un tiers après l'accord exprès de la Commune.

La Commune ne versera aucune indemnité ni dédommagement à l'occupant.

#### **Article 16 : RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les contestations qui s'élèveraient entre la Commune et l'occupant, relatives à l'interprétation et ou à l'exécution de la présente convention, seront soumises, faute d'accord amiable préalablement recherché, au Tribunal administratif de Caen.

#### **Article 17 : ÉLECTION DE DOMICILE**

Les parties élisent domicile au lieu figurant en tête des présentes.

La présente convention est établie en un exemplaire original.



Fait à MONDEVILLE, le .....

Pour l'occupant :

Le directeur,

Loïc Lachenal

Pour la Commune :

Le Maire,

Hélène BURGAT

PROJET



# VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapport n° 27

## CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BUREAUX DANS L'ANNEXE - MAISON DES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune souhaite mettre à disposition des associations des bureaux situés dans le bâtiment communal « L'Annexe », afin de répondre à leurs besoins administratifs et de fonctionnement.

Afin d'encadrer ces mises à disposition et d'en harmoniser les modalités, il est proposé d'adopter une convention type, dont le modèle est annexé à la présente délibération, précisant les conditions d'occupation des locaux, les obligations des utilisateurs et les modalités de gestion.

Cette démarche vise à garantir une utilisation transparente, équitable et conforme à la réglementation du domaine communal.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'adopter la convention type correspondante, dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Après consultation de la commission Sport, culture, lecture publique et évènementiel du mardi 14 avril 2026,

Il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition telle que présentée en annexe au profit de chaque association concernée ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				





**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS A TITRE GRATUIT**

Entre :

**La Commune de Mondeville**

Siège social situé 5 Rue Chapron à MONDEVILLE (14120) ;  
Représentée par son Maire, Madame Hélène BURGAT, dûment habilitée par la délibération du Conseil municipal n° 2026/14 du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat, notamment la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Ci-après dénommée « la Commune »,

d'une part,

Et :

**L'Association [Nom de l'association]**

Type loi 1901, représentée par son président / sa présidente **[Prénom NOM]**  
Siège Social situé **[Adresse du siège social]**

Ci-après dénommée « l'occupant »,

d'autre part,



## Sommaire

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION.....	3
Article 2 : RÉGIME DE L'OCCUPATION.....	3
Article 3 : DÉSIGNATION ET DESTINATION DES LOCAUX.....	3
Article 4 : DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RECONDUCTION.....	4
Article 5 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET REPARTITION DES CHARGES.....	4
Article 6 : DROITS ET OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT.....	4
Article 7 : DROITS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNE.....	5
Article 8 : ENTRETIEN, MAINTENANCE ET GROSSES RÉPARATIONS.....	5
Article 8.1 – CONDITIONS GÉNÉRALES.....	5
Article 8.2 - ENTRETIEN / MENAGE.....	5
Article 9 : STATIONNEMENT.....	6
Article 10 : SECURITÉ.....	6
Article 11 : ÉTAT DE LIEUX ET ENTRÉE EN JOUISSANCE DES LOCAUX.....	7
Article 12 : REPRISE DES LIEUX A L'ISSUE DE LA CONVENTION.....	7
Article 13 : ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS EN CAS DE DOMMAGE.....	8
Article 14 : MODIFICATION DE LA CONVENTION.....	8
Article 15 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION.....	8
Article 16 : RÉGLEMENT DES LITIGES.....	9
Article 17 : ÉLECTION DE DOMICILE.....	9



**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22 al. 5 et L.2144-3,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2111-1, L.2121-1 et suivants, et L.2125-1,

**Il a été convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet la mise à disposition de l'association de locaux administratifs appartenant à la Commune de Mondeville pour lui permettre de mener à bien ses activités associatives.

La présente mise à disposition est acceptée aux charges, clauses et conditions suivantes, que l'occupant s'oblige à exécuter et accomplir.

### **Article 2 : RÉGIME DE L'OCCUPATION**

Les locaux mis à disposition de l'occupant relèvent du domaine public de la Commune. En conséquence, la convention est régie par les dispositions relatives aux conventions d'occupation temporaire du domaine public.

L'attention de l'occupant est attirée sur le fait que, en application de ces dispositions :

- L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire ;
- L'autorisation présente un caractère précaire et révocable.

La présente convention ne confère pas à l'occupant le droit réel prévu par l'article L.1311-5 du Code général des collectivités territoriales.

### **Article 3 : DÉSIGNATION ET DESTINATION DES LOCAUX**

L'occupant est autorisé à occuper les lieux ci-après désignés :

- Adresse : Rue de l'Hôtellerie, bâtiment dénommé l'Annexe – 14120 MONDEVILLE.
- Descriptif des locaux : situés au dernier étage de l'immeuble concerné :
  - *Locaux en usage exclusif* :
    - Bureau d'une seule pièce **[numéro porte du bureau]**
    - Rangements
  - *Locaux en usage partagé avec les autres utilisateurs* :
    - Sanitaires hommes et femmes commun.
- Surface au sol : **[valeur]** m<sup>2</sup>
- Mobilier mis à disposition : **[valeur]** tables et **[valeur]** chaises.
- Équipement technique : Radiateur.
- Capacité maximum (selon les normes de sécurité) : 19 personnes.



Les locaux sont mis à disposition dans le seul et unique but de permettre à l'association d'assurer le suivi administratif et promotionnel de son activité.

Le stockage de matériel est formellement interdit dans les locaux mis à disposition.

Cette destination, qui ne fait pas obstacle à l'affectation à l'utilité publique des biens, devra être respectée pendant toute la durée de la mise à disposition. L'occupant ne pourra autoriser l'exercice d'aucune autre activité à un tiers, de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

Tout changement de destination qui ne serait pas autorisé par la Commune entraînerait la résiliation de la convention.

L'association déclare parfaitement connaître les lieux mis à disposition pour les avoir vus et visités et qu'ils sont conformes à la destination.

#### **Article 4 : DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RECONDUCTION**

La présente convention prend effet à compter de sa notification et prend fin le 31 décembre suivant.

La convention sera reconduite tacitement pour une année civile, au 1<sup>er</sup> janvier suivant, dans la limite d'une durée maximale de 3 ans hors première période.

Si la Commune décide de ne pas reconduire, elle devra dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois au moins avant la fin de l'année en cours, soit au plus tard le 30 septembre.

En raison de la domanialité publique des biens mis à disposition, la présente convention est délivrée à titre précaire et révocable. L'attention de l'occupant est attirée sur le fait qu'il n'a aucun droit acquis au renouvellement de la convention à son expiration. L'occupation prendra fin de droit et sans préavis, sans que l'occupant ne puisse prétendre à aucune indemnité.

#### **Article 5 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET REPARTITION DES CHARGES**

L'occupant étant une association à but non lucratif ayant des activités d'intérêt général, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit en application de l'article L.2125-1 al. 3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

La répartition des charges de fonctionnement entre la Commune et l'occupant est réalisée comme suit : la mise à disposition comprend la fourniture de l'énergie électrique, de l'eau potable et le chauffage en période hivernale.

A titre d'information, la mise à disposition est valorisée à hauteur de **[valeur]** euros par an (prix du m<sup>2</sup> : 80 euros x surface en m<sup>2</sup>), ce montant estimatif pouvant être réévalué chaque année.



## **Article 6 : DROITS ET OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT**

L'association s'engage à conserver aux lieux la destination prévue à l'article 3 à l'exclusion de toute autre. En aucun cas, il n'utilisera les locaux à des fins politiques, confessionnelles que ce soit de manière directe ou indirecte.

L'occupant sera le seul responsable des lieux qui sont mis à sa disposition dans le cadre de la présente convention. Il ne pourra céder, en totalité ou en partie, son droit à la présente mise à disposition, sauf autorisation expresse temporaire donnée par la Commune.

L'occupant s'engage à respecter, en toutes circonstances, les lois et règlements en vigueur se rapportant tant à l'occupation des lieux et aux règles de sécurité qu'à l'activité qui y est exercée.

Il devra jouir des lieux sans rien faire qui puisse nuire à la tranquillité du voisinage et à la bonne tenue des lieux.

Les lieux ne pourront en aucun cas servir de locaux à sommeil.

Il ne pourra faire dans les lieux mis à disposition aucun changement de distribution, percement de murs, etc. sans le consentement écrit du propriétaire. Tout changement qu'il aurait fait dans le cadre de cette autorisation ainsi que toute amélioration resteront acquis au propriétaire à la fin de la mise à disposition, sans aucune indemnité, à moins que ce dernier ne préfère obliger l'association à rétablir les lieux en leur état primitif.

L'occupant s'engage à communiquer à la Commune tout problème ou dysfonctionnement affectant la structure du bâtiment mis à disposition. Il s'engage également à laisser la Commune visiter les lieux ou à les faire visiter à toute personne habilitée chaque fois que nécessaire.

L'autorisation d'occupation précaire ne confère à l'occupant, qui le reconnaît expressément, aucun droit au maintien dans les lieux et aucun des droits ou avantages reconnus au locataire d'un immeuble à usage commercial, industriel, artisanal ou agricole.

## **Article 7 : DROITS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNE**

La Commune assurera à l'occupant la jouissance paisible des locaux mis à disposition pendant toute la durée de la convention.

La Commune s'oblige à maintenir les lieux mis à disposition clos et couverts selon l'usage et dans les conditions propres à en assurer la sécurité.

## **Article 8 : ENTRETIEN, MAINTENANCE ET GROSSES RÉPARATIONS**

### Article 8.1 – Conditions générales

L'occupant prend les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et devra les rendre, à la fin de la mise à disposition en bon état d'entretien.

Il devra, pendant toute la durée de la mise à disposition, entretenir les lieux en bon état de conservation et les maintenir en bon état de propreté en procédant à un nettoyage régulier.



L'utilisateur veillera à la bonne utilisation du local, notamment :

- par le respect du matériel, notamment des radiateurs, qui devront rester libres, et des voisins ;
- par la vérification, lors de son départ, de la fermeture des portes, des fenêtres, de l'éclairage, des robinets d'eau et du bon fonctionnement au ralenti des appareils de chauffage (maintenant le local hors gel), s'assurant ainsi d'une bonne sécurité du local.

Il est tenu des réparations incombant normalement au locataire mais qui seraient rendues nécessaires par des dégradations survenues de son fait ou de celui des personnes qu'il accueille.

Il demeure convenu que les travaux qui pourront être entrepris à la charge de l'association, devront être exécutés, le cas échéant, après accord préalable de la Ville de Mondeville, donné par écrit et sous sa surveillance.

Les travaux de maintenance et grosses réparations sont à la charge de la Commune.

#### Article 8.2 - Entretien / ménage

L'entretien du bureau est à la charge de l'association.

L'entretien des parties communes, à savoir, couloir d'accès aux bureaux, local sanitaire et est à la charge de la Commune.

D'autre part, les déchets seront stockés dans des sacs poubelle fermés et seront déposés à l'extérieur du local, dans un container.

Les lieux sont livrés dans un bon état de propreté et devront être rendus de même. Toutes les heures de ménage effectuées par le personnel de la Ville de Mondeville, pour remettre en état le local après une utilisation, seront à la charge de l'utilisateur.

#### **Article 9 : STATIONNEMENT**

L'association devra veiller au respect des dispositions publiques concernant le stationnement des véhicules à moteur aux abords de l'espace mis à disposition, notamment par ses invités et les personnes dont il a la charge.

L'utilisateur devra veiller rigoureusement à interdire le stationnement devant les portes de secours.

Le stationnement doit se faire sur le parking jouxtant le bâtiment.

Il est rappelé que toutes infractions aux présentes dispositions seront immédiatement sanctionnées par l'autorité municipale, que les contrevenants engagent leur responsabilité, et que celle de l'utilisateur pourrait être recherchée du fait de l'urgence.

La Ville de Mondeville décline toute responsabilité en cas de vols, ou de dégâts de tout ordre sur les véhicules en stationnement.



**Article 10 : SECURITÉ**

L'occupant s'engage à respecter et à faire respecter par le public qu'il accueille, les règles de sécurité applicables à l'établissement, selon sa catégorie, et à prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de son activité et au maintien de l'ordre, tant à l'intérieur des locaux qu'à ses abords.

Le matériel de lutte contre l'incendie doit, à tout moment, être accessible.

Il est par ailleurs expressément stipulé que chaque bureau ne peut contenir qu'un nombre maximum de 19 personnes. L'association s'engage à veiller à ce qu'en aucun cas, le nombre de personnes accueillies dans les bureaux ne déroge à ce seuil maximum, reconnaissant sa pleine, entière et exclusive responsabilité des conséquences dommageables de toutes natures imputables à une occupation en surnombre.

L'utilisateur s'engage à prendre connaissance et à respecter les consignes de sécurité telles qu'affichées dans l'entrée.

**Article 11 : ÉTAT DE LIEUX ET ENTRÉE EN JOUISSANCE DES LOCAUX**

Un état des lieux et, si nécessaire, un inventaire d'entrée sont dressés contradictoirement entre un représentant de la Commune et un représentant de l'occupant. Ils sont annexés à la présente convention.

Si aucune réserve n'est formulée à ce stade et par le fait même de l'entrée en jouissance, l'occupant sera réputé avoir une connaissance parfaite des lieux et des matériels, et de leurs avantages et inconvénients pour les avoir préalablement vus et visités. Il ne sera admis, après l'entrée en jouissance, aucune réclamation sous prétexte d'erreur, omission, défaut de désignation incompatible avec l'utilisation prévue. En ce qui concerne les vices cachés, il sera fait application de l'article 1721 du Code Civil.

Un état des lieux et, le cas échéant, un inventaire de sortie seront dressés dans les mêmes conditions au terme normal ou anticipé, pour quelque raison que ce soit, de la présente mise à disposition. Ils seront annexés à la présente convention.

La comparaison de ces deux états des lieux et inventaires servira de base pour déterminer, le cas échéant, les travaux de remise en état ou fixer les indemnités correspondantes, sur la base de devis de remplacement ou de réparation.

1 clé d'accès au bâtiment et 1 clé d'accès au bureau seront remises à l'occupant à la signature de la présente convention. Elles sont sous la responsabilité du signataire de la présente convention. Elles seront restituées à la Commune dans un délai d'un mois maximum après le terme de la convention.

Une boîte aux lettres est mise à la disposition de l'occupant. Une clé sera remise à l'occupant.

En cas de non restitution des clés ou de perte en cours d'exécution de la présente convention, le changement de la ou des serrures sera à la charge de l'utilisateur.



**Article 12 : REPRISE DES LIEUX A L'ISSUE DE LA CONVENTION**

Au terme de la convention, l'occupant est tenu :

- d'évacuer tout matériel, déchet, encombrant et autre présent sur le site qui résulterait de son occupation ;
- de remettre à la Commune les biens occupés en bon état d'entretien.

**Article 13 : ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS EN CAS DE DOMMAGE**

L'occupant fera son affaire personnelle de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est seul responsable à l'égard des tiers de tout accident, dégât et dommage de quelque nature que ce soit.

Pour se prémunir contre les risques de vol, l'utilisateur n'entreposera pas de biens (sonorisation, effets de valeurs, ...) sans surveillance. De plus, il ne laissera pas la clé sur la serrure de la porte, même côté intérieur, et il veillera, pendant le déroulement de son activité, à ce que les biens et effets entreposés soient toujours sous surveillance.

Il n'exercera aucun recours contre la Ville de Mondeville en cas de vol ou de sinistres divers, sauf s'il est prouvé que sa responsabilité est engagée.

Il devra dès l'entrée en jouissance contracter auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances représentées en France et notoirement solvables, une ou plusieurs polices d'assurances garantissant les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers, les risques d'incendie, d'explosion et le dégât des eaux, le mobilier, le matériel, les marchandises garnissant les lieux loués.

L'association garantira par ailleurs les risques de responsabilité civile inhérents à son activité professionnelle et son occupation des lieux, ainsi que du fait de ses préposés. Il devra justifier de ces assurances à chaque demande émise par la ville.

La clause particulière ci-après devra être reproduite dans les polices d'assurances : « L'association et ses assureurs déclarent renoncer à tout recours contre la Ville de Mondeville et ses assureurs ».

En vue d'assurer l'exécution des stipulations qui précèdent, l'association devra adresser au propriétaire, préalablement à la prise d'effet de la mise à disposition, une attestation de l'assureur justifiant de la couverture des risques.

**Article 14 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

**Article 15 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION****Résiliation pour inexécution des clauses contractuelles**

La présente convention d'occupation temporaire du domaine public pourra être résiliée par la Commune en cas d'inexécution par l'occupant de l'une de ses obligations contractuelles dans un délai de 15 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception restée sans effet.



La résiliation pourra, à l'initiative de la Commune, intervenir de plein droit, sans formalité judiciaire.

La Commune ne versera aucune indemnité ni dédommagement à l'occupant.

#### Résiliation anticipée de la convention

- Par l'occupant : à tout moment sous réserve d'avoir prévenu la Commune 1 mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé réception.
- Par la Commune, sous réserve de prévenir l'occupant 1 mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé réception pour les raisons suivantes :
  - o Motif d'intérêt général ;
  - o Motif tiré de la bonne administration des dépendances du domaine public de la Commune ou de la satisfaction des besoins des services publics dont elle a la charge ;
  - o Cas de force majeure.

En toute hypothèse, la Commune ne versera aucune indemnité ni dédommagement à l'occupant.

#### Résiliation de plein droit

La présente convention sera en outre résiliée en cas de disparition de son objet ou de l'occupant, sauf reprise par un tiers après l'accord exprès de la Commune.

La Commune ne versera aucune indemnité ni dédommagement à l'occupant.

#### **Article 16 : RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les contestations qui s'élèveraient entre la Commune et l'occupant, relatives à l'interprétation et ou à l'exécution de la présente convention, seront soumises, faute d'accord amiable préalablement recherché, au Tribunal administratif de Caen.

#### **Article 17 : ÉLECTION DE DOMICILE**

Les parties élisent domicile au lieu figurant en tête des présentes.

La présente convention est établie en un exemplaire original.

Fait à MONDEVILLE, le .....

Pour l'occupant :

Le Président / La Présidente

Pour la Commune :

Le Maire,

**[Prénom NOM]**

Hélène BURGAT



PROJET

